



Bernard Landry Pauline Marois

Le désistement de Landry et l'hypothèse d'un 2e tour

Une analyse de
PIERRE O'NEILL

La décision du ministre du Commerce extérieur, Bernard Landry, d'abandonner la lutte pour la succession de René Lévesque, suscite plus d'interrogations qu'elle ne contribue à la limpidité du dénouement. Il est néanmoins permis de croire qu'il s'en suivra un réalignement des stratégies, du débat et du style de campagne, trois éléments d'influence sur le comportement électoral des militants qui se donneront un nouveau chef, le 29 septembre.

La première conséquence qui apparaît inévitable, c'est que la course au leadership y perdra de son dynamisme. M. Landry est un communicateur expérimenté et il avait la capacité de susciter et d'animer un débat de fond. D'entre les plus sérieux candidats, M. Landry semblait le plus profondément croyant et promoteur de l'idéal souverainiste du PQ, et quand M. Bourassa tente de faire croire que son désistement est un indice du peu d'intérêt des péquistes pour les questions économiques, il ne traduit évidemment pas l'état d'esprit qui habite le PQ.

D'ailleurs, M. Landry reconnaît lui-même dans le texte qu'il a transmis aux médias, vendredi soir, que les militants n'ont pas voulu le suivre dans la croisade qu'il avait entreprise en faveur de la souveraineté. Aussi, il se pourrait bien qu'à compter de maintenant, Jean Garon et Pauline Marois décident de mettre la sourdine sur le thème de la souveraineté pour axer leur campagne exclusivement sur l'économie et le social. Considérant que déjà M. Johnson ne traite de constitution qu'avec prudence et parcimonie, un changement radical du discours de ses deux principaux adversaires, Pauline Marois et Jean Garon, en faveur de préoccupations socio-économiques, aura sans doute pour effet de modifier le ton général de la campagne. Déjà, l'ex-ministre de la Condition féminine, Mme Francine Lalonde, ne parle à peu près jamais de souveraineté et fait campagne essentiellement pour une politique du plein emploi.

Seul M. Guy Bertrand, qui n'a rien à perdre, continuera à parler de souveraineté avec autant de vigueur. Mais la férocité de ses attaques contre ses collègues-candidats et son parti risquent de miner sérieusement sa crédibilité auprès des militants et de la presse. Soupçonné de faire le jeu des libéraux, ses tonitruantes sorties font moins de vagues qu'en début de campagne. Quant au programme écologique mis de l'avant par le candidat Luc Gagnon, c'est une noble cause sans audience dans ce contexte et qui ne promet pas de déstabiliser la tranquille assurance de M. Johnson.

Quel effet aura donc le désistement de M. Landry
Voir page 8: Landry

PEU DE PROPOSITIONS CONCRÈTES À L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE RIMOUSKI Garon lance un vibrant appel à l'unité

MARIE-AGNÈS THELLIER

RIMOUSKI — Devant plus de 900 personnes qui assistaient, au cégep de Rimouski, à la première assemblée publique des aspirants à la succession de René Lévesque, M. Jean Garon a lancé hier un vibrant appel à l'unité de tous les nationalistes.

M. Garon a demandé aux « orthodoxes » du Rassemblement démocratique pour l'indépendance (RDI) de réintégrer les rangs du Parti québécois, à l'exemple du député indépendant de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher. Ce dernier n'a cependant pas encore repris de carte du PQ, même s'il tra-

vaillait à faire élire M. Garon par les péquistes de son comté.

Militant depuis 25 ans, le ministre de l'Agriculture estime que tous les souverainistes et les nationalistes doivent rester unis dans un seul mouvement. « Quand on est membre d'un parti, on ne peut pas gagner tous ses votes, sinon il y aurait autant de partis que de personnes », a lancé M. Garon. Il a souligné que les candidats à la présidence sont « concurrents temporairement, mais néanmoins amis ».

Les candidats qui semblent jusqu'ici les mieux placés dans la course à la présidence, M. Pierre-Marc Johnson et Mme Pauline Marois, n'avaient pas la tâche facile lors de

l'assemblée publique, qui a duré deux heures. M. Johnson reconnaît volontiers que MM. Garon et Bertrand sont meilleurs tribuns que lui, ce qui s'est confirmé hier. Quant à Mme Marois, elle semblait envahie par le trac lorsqu'elle est montée la première sur la scène du collège de Rimouski: son ton était grave et son débit très lent.

Lors de la première assemblée régionale, en importance numérique, les partisans de M. Pierre-Marc Johnson semblaient les plus nombreux, mais ils étaient suivis de très près par les partisans de M. Jean Garon, les plus bruyants, et par ceux de Mme Marois, brandissant des banderoles. On remarquait aussi, moins nombreux, des partisans de M.

Guy Bertrand. M. Luc Gagnon et Mme Francine Lalonde étaient entourés par quelques-uns de leurs supporters.

Mais ce sont pourtant ces deux derniers candidats qui ont fait aux militants des propositions concrètes et ils ont été très chaleureusement applaudis.

Mme Lalonde a proposé que la Caisse de dépôt du Québec investisse dans les petites entreprises de chaque région par le biais de fonds régionaux: ce fond serait par exemple de \$ 100 millions pour l'Est du Québec. « Rien ne sert de pleurer sur le Référendum. Mais il faut bâtir un pays où le peuple pourra faire fi des menaces dans le choix de ses interdits ».

Voir page 8: Assemblée



S'ils semblaient les plus nombreux, les partisans de Pierre-Marc Johnson étaient numériquement suivis de près par ceux du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, lors de l'assemblée régionale d'hier à Rimouski.

La compagnie maintiendra tous ses vols Première grève des 3,211 agents de bord d'Air Canada

LYNDA BARIL

Les 3,211 agents de bord d'Air Canada s'approprièrent hier à déclencher, à 23h59, la première grève de leur histoire. Les deux parties soutenaient en fin de soirée qu'ils n'avaient « aucune nouvelle offre à faire ».

« Même si nos employés débrayent, tous nos vols vont partir comme à l'habitude et nos horaires ne subiront aucun changement », a assuré le directeur régional des affaires publiques, M. Pierre Jérôme. « Seule la variété des repas en souffrira un peu », a-t-il précisé.

La direction d'Air Canada entend donc, en dépit de la grève, assurer les mêmes services. Le personnel cadre et non syndiqué de la compagnie ainsi que des étudiants universitaires

ont été spécialement formés pour remplacer les grévistes. « En ce qui concerne la sécurité, leur formation est exactement la même que celle donnée à nos employés et Transport Canada en a assuré la supervision. Il n'y a donc aucun problème de ce côté-là », a soutenu M. Jérôme.

La partie syndicale n'est pas du même avis: « Ce ne sera pas sécuritaire », affirme M. Mike Prokop, délégué syndical de la section montréalaise de l'APENAC, l'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes. « Ces gens là n'ont pas eu le temps d'avoir un entraînement approprié. Normalement, les employés réguliers reçoivent une formation de cinq semaines alors qu'eux n'en ont eu une de six à huit jours. »

Les membres de l'APENAC sont
Voir page 8: Air Canada

LA CAMPAGNE DES MINISTRES CANDIDATS À LA DIRECTION DU PQ Les libéraux entendent faire la lumière sur l'utilisation des fonds publics dès le 29 août

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Le Parti libéral entend faire la lumière, le 29 août prochain, sur l'utilisation des fonds publics pendant la campagne au leadership du Parti québécois.

La députée libérale de Jonquière, Mme Aline Saint-Amant, en a fait la demande formelle au président de la commission parlementaire des Institutions, le député péquiste Marcel Gagnon, afin qu'il convoque les députés pour débattre du sujet.

Cette commission doit justement se réunir le jeudi 29 août en séance de travail pour établir le calendrier de ses activités, a in-

diqué hier le chef libéral, M. Robert Bourassa. C'est alors que les députés libéraux soulèveront la question.

Selon M. Bourassa, les ministres qui sont candidats au leadership ne doivent pas utiliser des fonds publics en vue de « réaliser leurs ambitions personnelles » à l'occasion de la course au leadership.

M. Bourassa n'a pas porté hier d'accusations précises: il s'est borné à affirmer qu'il « faut faire la lumière sur les circonstances » qui ont entouré la course au leadership. « La population veut être au courant de la morale politique qui guide ces gens », a-t-il dit. « Si le gouvernement s'esquive, il de-

vra en assumer la responsabilité politique ».

M. Bourassa est très prudent cependant lorsque vient le temps de déterminer ce qu'il est permis de faire et ce qui ne devrait pas l'être pour un ministre.

Ainsi, un ministre peut, selon lui, utiliser la limousine que l'État met à sa disposition pour se rendre à une activité partisane. « On n'a pas protesté contre cela », a dit le chef libéral, qui s'est justement rendu en fin de semaine à une réunion partisane de jeunes libéraux à bord de la limousine que Québec met également à la disposition du chef de l'opposition. Limousine est d'ailleurs un bien

Voir page 8: Les libéraux



Robert Bourassa

LE SABOTAGE DU BATEAU DE GREENPEACE

Le ministre français de la Défense pourrait démissionner



Le président François Mitterrand recevra dans quelques jours le rapport de l'enquête que mène Bernard Tricot, l'ancien secrétaire général de l'Élysée, sur l'affaire Greenpeace.

PARIS (Reuter, AFP) — Le ministre français de la Défense, M. Charles Hernu, pourrait être contraint de démissionner cette semaine si l'enquête sur le sabotage du navire écologiste « Rainbow Warrior » démontre une implication des services secrets français dans cette affaire, affirme-t-on de source politique à Paris.

M. Bernard Tricot, ancien secrétaire général de l'Élysée du temps du général de Gaulle, doit remettre dans quelques jours son rapport d'enquête qui devrait déterminer si la décision de détruire le « Rainbow Warrior » a été prise à Paris, et par qui.

Pour la presse française, il est probable que la direction générale à la sécurité extérieure — DGSE, services secrets dépendant du ministère de la Défense — est à l'origine de l'attentat qui a coulé le bâtiment écologiste le 10 juillet dans le port d'Auc-

kland et provoqué la mort d'un membre de l'organisation.

Le président François Mitterrand a condamné cet « acte criminel que rien ne peut justifier ».

Selon les experts français de la défense, une telle opération, si coûteuse et difficile, ne pouvait être lancée sans un accord venu de très haut. Un officier de la DGSE, qui a requis l'anonymat, a déclaré au quotidien *Le Monde* qu'aucun agent des services secrets n'aurait accepté une telle mission sans un ordre écrit de ses chefs.

La DGSE est dirigée par l'amiral Pierre Lacoste, ancien chef de l'escadre de la Méditerranée. Il est secondé par le général Roger Émin, qui fut attaché militaire à l'ambassade de France à Rome.

Pour Jean Rochet, ancien chef de la direction de la sécurité du territoire (DST, service de contre-espion-

nage dépendant du ministère de l'Intérieur), il ne fait aucun doute que si l'affaire a bien été menée par la DGSE, M. Hernu devait en être informé. C'est également l'avis de M. Roger Wybot, un ancien patron des services secrets.

Le quotidien *Libération* (gauche), parlant de « terrorisme d'État », estime que dans la plupart des pays civilisés et face à un tel scandale, le ministre de la Défense aurait déjà présenté sa démission.

M. Hernu, âgé de 62 ans, est un proche collaborateur du président Mitterrand depuis le début des années 60.

Depuis quatre ans qu'il détient le portefeuille de la Défense, il a su faire apprécier de la plupart de ses subordonnés. L'opposition de droite a également, en plusieurs occasions, salué son action.

Il n'en reste pas moins que le chef

de l'État pourrait être conduit à se séparer de son ministre si nécessaire, pour éviter que l'affaire ne prenne la tournure d'un Watergate à la française.

Par ailleurs, le président Mitterrand a ordonné hier aux forces armées d'interdire à tout navire ou avion de s'approcher du Centre d'essais nucléaires français du Pacifique.

Dans une directive qu'il a demandé au premier ministre Laurent Fabius de transmettre au ministre de la Défense, M. Hernu, le chef de l'État fait savoir:

« Je réitère l'ordre donné aux armées d'interdire, au besoin par la force, toute entrée non autorisée dans les eaux territoriales françaises et l'espace aérien français des atolls polynésiens du secteur de Mururoa et Fangataufa. »

Voir page 8: Greenpeace

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'ÉCHEC DES CONTRATS À TERME

Une activité normale devrait mettre quotidiennement en jeu une cinquantaine de contrats à terme sur le bois de sciage. La Bourse de Montréal n'en compte actuellement que 17.
PAGE 9

LA MINE LAMAQUE RENAÎT

La société d'exploration minière A-Pri-Or veut donner un second souffle à l'une des plus anciennes mines d'or du Québec, la mine Lamaque dans le camp aurifère de Val d'Or.
PAGE 9

LE WEEK-END SPORTIF

McENROE CONSERVE SON TITRE

John McEnroe s'est imposé devant Ivan Lendl en finale des Internationaux du Canada, hier après-midi, au stade de tennis Jarry de Montréal. McEnroe a triomphé 7-5, 6-3, conservant ainsi son titre acquis l'année dernière à Toronto. **PAGE 16**

DEUX VICTOIRES POUR LES EXPOS

Après avoir perdu un premier match à St. Louis, Les Expos ont battu samedi le lanceur le plus « hot » de la ligue en John Tudor et ils sont venus à bout hier de leur bête noire, Joaquín Andujar, qu'ils ont empêché de savourer une 20e victoire.
PAGE 16

RÉNOVATIONS L'ACADIE VOUS PROPOSE SA VASTE GAMME DE **CUISINES**

- CHÊNE
- PIN
- ÉRABLE
- MERISIER
- MELAMINE
- STRATIFIÉ

23 ANS D'EXPÉRIENCE...

NOS SPÉCIALITÉS

- SALLE DE BAINS
- SALLE DE JEUX
- RAJOUTS
- TOUT GENRE DE RÉNOVATIONS

RÉNOVATIONS L'ACADIE VISITEZ NOTRE VASTE SALLE DE MONTRÉAL

9725 BOUL. L'ACADIE

ESTIMATION GRATUITE 337-0702

HEURES D'OUVERTURE
SAMEDI ET DIMANCHE 10h à 17h
LUNDI À MERCREDI 9h à 18h
JEUDI ET VENDREDI 9h à 20h

Par un vote serré

Les jeunes libéraux adoptent leur résolution sur les référendums

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Les jeunes libéraux estiment que le gouvernement du Québec devrait être obligé de consulter régulièrement la population par voie de référendum. Quelque 700 libéraux de moins de 25 ans, réunis en congrès annuel à l'université Laval de Québec, ont adopté une résolution en ce sens samedi.

BOURASSA À QUÉBEC

La victoire du PLQ sera celle de la jeunesse

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — La victoire du Parti libéral aux prochaines élections générales sera la victoire de la jeunesse du Québec, a affirmé dimanche le chef du parti, M. Robert Bourassa. Prenant la parole au troisième congrès de la Commission Jeunesse libérale, M. Bourassa a soutenu qu'avec un éventuel gouvernement libéral, «jamais personne n'aura été aussi conscient des problèmes des jeunes».

Le chef libéral s'est adressé à quelque 1.500 jeunes qui lui ont réservé un accueil délirant au Pavillon des sports de l'université Laval, à Québec.

«C'est le plus grand rassemblement politique de la jeunesse dans l'histoire du Québec, a dit M. Bourassa. C'est la contribution du Parti libéral à l'Année internationale de la jeunesse».

Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale a signalé l'importance que revêtent les jeunes au sein de la formation politique, notamment dans l'élaboration du programme électoral.

Plusieurs des mesures mises de l'avant par les jeunes sont devenues des éléments du programme libéral, a rappelé le chef du parti: gel des frais de scolarité à l'université, parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans.

Parmi les mesures adoptées par les jeunes libéraux en fin de semaine, au moins l'une d'entre elles constituera une priorité pour le PLQ, a promis M. Bourassa: celle concernant l'environnement.

Les jeunes libéraux ont adopté une motion exigeant des politiques de tri des déchets à la source pour favoriser la récupération et le recyclage,

Ces jeunes proposent que, lors du prochain congrès général du Parti libéral en 1987, les militants du PLQ analysent la possibilité d'instaurer l'obligation pour un gouvernement du Québec de tenir de tels référendums.

La proposition a été adoptée par un vote serré de 319 voix contre 292 à la suite d'un débat animé.

La proposition explique que la population pourrait, par le biais de ces consultations populaires, «approuver

ou rejeter des orientations ou mesures mises de l'avant par le gouvernement, l'opposition ou les regroupements de citoyens».

Un gouvernement serait lié par le résultat d'un tel référendum.

La proposition vise à «améliorer la vie démocratique québécoise par une participation directe plus grande des citoyens dans l'orientation des actions gouvernementales».

Un tel système de consultation populaire existe déjà dans certaines démocraties occidentales, notamment en Suisse, aux États-Unis et en Italie.

La proposition a cependant recueilli une forte opposition de plusieurs jeunes, notamment de députés libéraux qui assistaient au congrès et qui ne cachaient pas leur opinion devant les jeunes.

La position des adversaires de la proposition a été résumée comme suit: consulter à tout moment la population serait nier le rôle des parlementaires qu'on a justement élus pour représenter la population.

Les jeunes libéraux ont par ailleurs adopté en priorité deux résolutions sur des questions d'environnement.

La première vise à promouvoir la récupération et le tri à la source comme solution pour réduire les problèmes engendrés par la gestion des déchets.

La seconde incite les industries forestières à reboiser en plantant un nombre équivalent d'arbres à ceux qui auront été abattus.

Les jeunes libéraux pronent également la création d'un Conseil permanent de la jeunesse, doté d'un statut consultatif et dont le rôle serait de donner une voix aux jeunes auprès du gouvernement.

Le président de la Commission Jeunesse du Parti libéral, Pietro Perrino, a rappelé que plusieurs propositions émanant de congrès antérieurs se sont finalement retrouvées dans le programme officiel du Parti libéral. C'est le cas notamment de la résolution réclamant le gel des frais de scolarité.

LE DEVOIR VOUS OFFRE

LA QUALITÉ

POUR INSÉRER

UNE ANNONCE SOUS

LA RUBRIQUE

CARRIÈRES ET

PROFESSIONS

844-3361

Partir en vacances avec « mes » enfants et « tes » enfants

RENÉE ROWAN

Les familles se défont et se refont. Ce qui était autrefois l'exception est devenue une pratique courante avec laquelle il faut apprendre à vivre. Cela suppose souvent une nouvelle façon de faire les choses, différentes formules à expérimenter avant de trouver la bonne.

Ainsi, partir en vacances pour la première fois avec « mes » enfants et « tes » enfants n'est pas sans écueil. Si l'aventure est périlleuse, il n'est pas dit qu'elle ne peut être une réussite.

«S'il y avait une re-

FEMININ PLURIEL

cette miracle, je te la donnerais », m'assure mon amie Mathilde, 39 ans, journaliste. Il y a, bien sûr, quelques règles évidentes à observer, mais pour le reste, il faut composer avec le quotidien, les humeurs et les habitudes de chacun, faire preuve de compréhension, de respect des autres.

Mathilde est séparée depuis deux ans. Ses deux filles, 15 et 17 ans, vivent avec leur père, mais voient fréquemment leur mère. Jean, son ami, est graphiste. Divorcé depuis plus longtemps, ses deux fils de 16 et 18 ans, vivent avec leur mère tout en entretenant une excellente relation avec leur père.

Tous les six sont partis pour la première fois ensemble cette année passer dix jours au bord

de la mer dans une maison que Jean loue depuis plusieurs années. «Bien sûr, j'avais certaines appréhensions puis-que qu'en fait nos deux familles se connaissent assez peu, raconte Mathilde. Mes inquiétudes, toutefois, cernaient plus ma fille ainée. Nos relations de- puis quelque temps étaient plutôt tendues. Nous avons eu une rencontre quelques jours avant le départ pour clarifier nos frustrations mutuelles... Je n'avais pas envie que cela se fasse sur la plage».

Le groupe est parti dans une joyeuse atmosphère de vacances et est revenu dans le même état d'esprit. Tout s'est déroulé sans aucun accrochage. «Le fait que les parents s'entendent bien entre eux a vite transpiré sur les enfants. Cela a provoqué une espèce de sérénité, d'apaisement », note Mathilde.

Il n'y a eu aucune dispute ni entre les parents, ni entre les parents et les enfants, ni entre les jeunes eux-mêmes. Chacun a voulu se montrer sous son meilleur jour et

a fait en sorte que tout soit le plus harmonieux possible. Même les filles qui traversent actuellement une période difficile entre elles n'ont jamais haussé le ton. «Elles n'ont pas eu envie de s'afficher comme deux chicaniers devant les autres », remarque en riant Mathilde, visiblement fort heureuse de la tournure de ces vacances à six.

Des vacances d'adultes, «les meilleures que j'aie passées avec mes filles depuis longtemps », confie-t-elle, convaincue que l'influence de «l'autre» famille y a été pour quelque chose.

«Je ne suis pas tellement surpris du résultat, ajoute Jean. Je m'attendais à ce que ça fonctionne bien. Dans cette maison, on n'a toujours vécu que des choses heureuses. L'environnement contribue aussi à ce bien-être. Vivre tous ensemble dix jours au bord de la mer est tout autre chose que la cohabitation quotidienne à la ville où les risques de frottements sont plus grands.

Depuis quelques générations, dans la famille de Jean, ça n'a toujours été que des gars. «Pour mes enfants et moi, vivre quelques jours avec des filles a été une expérience bénéfique. Il y a eu beaucoup d'échanges entre les uns et les autres, note-t-il. Les enfants ont été souvent mis à contribution à l'occasion des tâches inévitables dans

une maison. «Elles se sont proposées beaucoup plus spontanément que les miens».

Une expérience à reprendre? Oui, répondent chacun de leur côté Mathilde et Jean qui poursuivent actuellement leurs vacances en tête-à-tête.

Célibataire, Carmen, 31 ans, est aussi une professionnelle de l'information. Elle habite depuis six mois à peine avec Fabien qui a un fils de neuf ans.

Au début de leur vie de couple, l'enfant se joignait à l'étranger. Rentré au Québec récemment, Émile vit avec sa mère. Il visite son père un week-end sur deux.

Carmen envisageait les vacances à trois avec une certaine appréhension. Elle n'avait rencontré Émile qu'à quelques reprises et cette première expérience de vie quotidienne avec un «flô» lui faisait un peu peur.

«Je ne savais pas ce que c'est qu'un enfant, les contraintes que cela suppose, une vie beaucoup plus programmée... il faut qu'il mange ses trois repas par jour, on doit le tenir occupé».

Les deux premières semaines au bord de la mer ont aidé à rompre la glace. Fabien n'aime pas la plage. «Émile passait ses journées avec moi au soleil. Il était mon homme de compagnie. Nous avons beaucoup parlé. On s'est apprivoisé l'un l'autre et on en est vite venu à lier

un rapport qui n'existait pas auparavant. J'ai trouvé ça agréable».

Carmen confie que cela a même été bon pour son ego. Timide avec les enfants, elle avait le sentiment d'être «nulle» avec eux. Au début des vacances, il n'existait aucun lien affectif avec Émile, rappelle-t-elle: «Quand je voulais lui donner un bec, il s'éloignait. C'est devenu plus affectueux. On peut maintenant s'approcher, se toucher».

Elle a aussi découvert que vivre avec un enfant, «c'est une espèce d'enfermement», une présence exigeante. Comme Émile ne parle pas anglais, il ne s'est pas fait d'amis, ni à la mer, ni au cours des deux semaines suivantes passées dans un chalet au Québec.

Tout en admettant qu'elle n'a jamais eu à assumer un rôle de mère, Émile était là et il fallait s'en occuper. Cela voulait dire aller à la piscine avec lui, prévoir des activités, l'inclure dans tout.

«Nous n'avons jamais pu sortir seuls un soir Fabien et moi, soupire Carmen. Notre intimité a été brisée». Par mo-

ment, la jeune femme s'est même sentie exclue de la relation entre Fabien et son fils. «Comme mon «chum» n'a pas la garde de l'enfant et qu'il l'aurait souhaitée, tout converge vers lui quand il est là».

Carmen en veut pas à Émile: «Peut-être que parfois j'en ai voulu à son père de me l'avoir imposé. Je savais dans quoi je m'embarquais, mais entre l'imaginer et le vivre, c'est autre chose. Je suis habituée à faire ce que je veux, quand je veux. Ce rapport exclusif entre Fabien et moi n'était plus», constate la jeune femme pour qui ces vacances ont été un changement de vie radical. «Si je n'ai pas eu d'enfant jusqu'à maintenant, c'est que je ne me sentais pas prête à vivre toutes ces contraintes», contraintes ressenties encore plus fortement quand c'est l'enfant d'un autre.

La formule envisagée pour l'an prochain? La réponse fuse sans hésitation: «Deux semaines à la mer à trois, puis deux semaines ailleurs seule avec Fabien. Il est aussi important d'avoir des vacances à deux».

Le NPD-Québec se fixe un objectif: faire élire 20 députés

MARIE TISON

(PC) — Le NPD-Québec s'est donné comme objectif d'aller chercher 20 pour cent du vote des Québécois lors des prochaines élections provinciales, ou de faire élire 20 députés.

Le chef intérimaire du Nouveau Parti démocratique du Québec, M. John-Paul Harney, a lancé ce défi samedi à Montréal lors de la réunion du Conseil national provisoire, qui prépare notamment le congrès national des 7 et 8 septembre 1985.

Ce congrès permettra aux délégués de se choisir un chef et de se doter d'un programme politique.

M. Harney a rappelé les résultats d'un sondage Gallup paru jeudi dernier, indiquant que le NPD-Canada aurait recueilli 17,6% des intentions de vote des Québécois en juillet, soit le double des intentions exprimées dans le sondage Gallup du mois précédent.

«C'est le résultat d'un travail moins discret qu'il n'en a l'air», a-t-

il déclaré, en exhortant son parti à être ferme dans ses intentions en renforçant son travail de financement et de recrutement.

Le Conseil national provisoire, formé des présidents d'associations de comté provinciales et fédérales, a passé une grande partie de la journée de samedi à débattre de la structure du NPD-Québec.

Il hésitait entre la formation d'un parti québécois distinct et la fusion des instances supérieures de l'aile québécoise du NPD-Canada à celles du NPD-Québec, pour finalement opter pour cette dernière.

«Je suis content que vous ayez suivi cette tendance de profiter des statuts du NPD-Canada», a déclaré M. Harney à l'issue du débat. Il est dit dans ces statuts que chaque parti provincial est autonome».

Le chef intérimaire a affirmé que le NPD-Canada est une fédération de partis provinciaux. Chaque parti provincial élit des représentants pour siéger au conseil du NPD-Canada et est le seul respon-

sable de la présentation de candidats aux niveaux fédéral et provincial.

Le parti gardera cependant des comptes séparés pour les finances provinciales et fédérales, ainsi que l'exige la loi électorale du Québec, et des associations de comté distinctes.

Le chef intérimaire a de plus affirmé qu'il existe une véritable relation confédérale entre le NPD-Canada et le NPD-Québec.

Citant certains statuts du parti national, il a expliqué que le président du NPD-Québec est automatiquement nommé président associé du NPD-Canada, et que seul le parti québécois a le droit de siéger auprès du parti national à l'Internationale socialiste.

«C'est plus qu'un statut particulier», a-t-il déclaré, faisant une analogie avec la place du Québec au sein de la fédération canadienne.

«C'est comme ça que nous souhaitons voir le Canada», a-t-il ajouté plus tard.

Le leadership d'Hatfield ne fait pas l'unanimité chez les Acadiens

CARAQUET, Nouveau-Brunswick (PC) — Le leadership de Richard Hatfield comme premier ministre du Nouveau-Brunswick et chef du Parti conservateur provincial est loin de faire l'unanimité, conclut un sondage de l'Acadie Nouvelle, qui révèle que 51 pour cent des répondants veulent qu'il demeure en place, contre 49 pour cent qui préfèrent qu'il démissionne.

Le sondage, effectué dans la bastion acadien dans le nord-est du Nouveau-Brunswick entre le 2 et le 16 août révèle que les Acadiens sont divisés sur le leadership de celui qui dirige la province depuis 1970.

Quelque 35% de ceux qui veulent qu'il demeure en place estiment que le premier ministre a beaucoup accompli pour les Acadiens de la province. Même chez ceux qui préfèrent qu'il démissionne, 20% reconnaissent que ses politiques ont été favorables aux Acadiens.

Trente pour cent de ceux qui l'appuient toujours croient qu'il demeure l'homme le plus compétent pour diriger le Nouveau-Brunswick, alors que 10% des participants jugent qu'il revient aux électeurs de décider s'il doit demeurer à la tête du parti et du gouvernement.

Par contre, 18% de ceux qui ont répondu non à la question «Richard Hatfield devra-t-il démissionner du poste de premier ministre et de la direction du Parti conservateur», con-

sidèrent que le Parti libéral aura plus de chance de remporter les prochaines élections provinciales si les conservateurs sont dirigés par Richard Hatfield.

Par ailleurs, 10% des participants disent ne rien croire à l'histoire de drogue dans laquelle le premier ministre a été mêlé l'automne dernier, lors de la visite de la reine Elizabeth au Nouveau-Brunswick, lorsqu'un sachet de marijuana a été retrouvé dans une pochette extérieure de sa valise. M. Hatfield a été acquitté d'une accusation de possession de marijuana.

Ceux qui ne croient pas à cette histoire de drogue estiment que l'incident a été un coup monté par la GRC ou les médias contre le premier ministre.

De l'autre côté de la médaille, plusieurs participants au sondage disent

avoir un manque de confiance à l'endroit du premier ministre depuis cette histoire de drogue. Ainsi, 24% de ceux qui veulent qu'il démissionne sont convaincus que l'affaire de drogue a nui considérablement au parti et fait en sorte que leur confiance vis-à-vis M. Hatfield est sérieusement ébranlée.

La crédibilité politique du premier ministre a également été citée par un bon nombre de répondants, qui disent que M. Hatfield a perdu la confiance et le respect de la population et de son caucus. Dix pour cent préfèrent qu'il démissionne le plus tôt possible, afin de permettre au parti conservateur d'élire un nouveau chef au plus tard le printemps prochain, avant l'ouverture de la prochaine session de l'assemblée législative, et des élections provinciales prévues à l'automne.

Résultats



Prochain gros lot
1 800 000,00
approx.

4 21 32 38 43 45 no complé- 41
mentaire

	GAGNANTS	LOTS
6/6	2	1 063 434,50\$
5/6 +	5	160 696,70\$
5/6	255	2 409,50\$
4/6	14 434	81,80\$
3/6	246 456	10,00\$
Ventes totales: 15 979 857,00\$		

Provincial

	NUMÉROS	LOTS
Tirage du 16-08-85	3270327	500 000\$
	270327	50 000\$
	70327	1 000\$
	0327	100\$
	327	25\$
	27	10\$

Mini

	NUMÉROS	LOTS
Tirage du 16-08-85	325146	50 000\$
	25146	5 000\$
	5146	250\$
	146	50\$
	46	5\$

INTER

	NUMÉROS	LOTS
Tirage du 16-08-85	787916	250 000\$
	87916	2 500\$
	7916	250\$
	916	50\$
	16	10\$

Numéros non-décomposables:	358613	25 000\$
	826435	25 000\$
	320709	25 000\$

Numéros mobiles:	32815	2 500\$
	9243	250\$
	607	50\$

636

	GAGNANTS	LOTS
Tirage du 16-08-85	3	260 102,60\$
	4	17 545,20\$
	221	396,90\$
	7 182	45,20\$
Ventes totales: 1 931 791,00\$		

Mise-46t 7 18 20 33
357 GAGNANTS LOT 140,00\$

La Quotidienne

	3	4
LUNDI	756	5667
MARDI	158	6270
MERCREDI	436	9278
JEUDI	744	6723
VENDREDI	006	9368
SAMEDI	062	0178

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Maintenant disponible
GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

1re secondaire
Approuvé par le M.E.Q.
Auteurs:
Rosaire Hamelin/Ghislain Martel

Manuel de l'élève — 19,95\$

ISBN-2-7601-1601-8 (438 pages)

Guide du maître — 32,95\$

ISBN-2-7601-1070-2 (285 pages)

En vente dans toutes les librairies

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

1 fois par semaine Automne 85

Cours de base de Fine Cuisine Familiale

par Henri Bernard

Institut Culinaire Henri Bernard

DÉPLIANT 843-6481

3942, rue St-Denis, Mt

Permis d'enseignement de culture personnelle: 743640

DEMANDEZ VOTRE CATALOGUE GRATUIT

849-2407

Vive l'indépendance grâce au mobile

L'un des scooters motorisés les plus évolués sur le marché actuel.

IDÉAL POUR TOUTS VOS DÉPLACEMENTS

• DÉMONTAGE FACILE • PORTATIF • LÉGER • PUISSANCE

• STABILITÉ • FREINAGE AUTOMATIQUE

• CONTRÔLE DE VITESSE • BATTERIES SANS ENTRETIEN

EQUIPEMENT MÉDICAL • RÉPARATION PÉGES • VENTE ET LOCATION

4338 St-Denis, Mt. 849-2407

Régent St-Pierre

C. MARTIN JR.

EN BREF...

■ Requête en disqualification

(PC) — Le maire de Valleyfield, Martinez Moojiekind, devra faire face à une requête en disqualification en Cour supérieure en vertu de la Loi sur les cités et villes. Cette requête, déposée par cinq citoyens de Valleyfield, sera entendue le 29 août ou le 5 septembre au palais de justice de l'endroit. Moojiekind n'aurait pas payé ses taxes foncières de 1984 et 1985 pour des immeubles dont il est propriétaire dans la ville qu'il dirige depuis 1983, ce qui représenterait des arriérés de \$13.000. Depuis la mise à jour de cette information, vendredi, les rumeurs de démission du maire vont bon train.

■ La « tournée de l'indépendance »

(PC) — Le Rassemblement démocratique pour l'indépendance (RDI) entreprendra une « tournée de l'indépendance », notamment dans les écoles secondaires, cégeps et universités, lors de la rentrée. Le bureau national du Rassemblement démocratique pour l'indépendance s'est réuni samedi pour mettre sur pied un plan d'action, qu'il soumettra à ses responsables régionaux, a indiqué un communiqué émis hier. Dans le cadre de la Décade des jeunes, le RDI proposera aux jeunes un débat le 2 septembre à Montréal, sous le thème « Qu'en est-il de ton indépendance ». La seconde phase de la campagne de financement et de recrutement du RDI suivra ces activités. Le Rassemblement démocratique pour l'indépendance a profité de l'occasion pour réaffirmer qu'il n'appuie aucune candidature à la course à la présidence du Parti québécois, considérant que l'objectif de l'indépendance n'intéresse plus ce parti.

■ Réunion internationale des députés d'arrière-ban

OTTAWA (PC) — Plus de 900 députés d'arrière-ban, membres d'assemblées législatives du monde entier, se réuniront le mois prochain à Ottawa pour six jours d'entretiens sur la jeunesse, la drogue et l'apartheid. Les femmes parlementaires se rencontreront aussi pour discuter des sujets soulevés lors de la récente conférence internationale des femmes de Nairobi. Ces députés sont membres de l'Union interparlementaire, une organisation établie à Genève qui tient de telles réunions deux fois par année, dans le but de discuter de sujets d'intérêt international. Selon les organisateurs, la conférence d'Ottawa, qui se tiendra du 2 au 7 septembre, sera la plus importante du genre jamais tenue au Canada. Près de 100 pays seront représentés. Le Canada célébrera l'événement avec faste, émettant un timbre commémoratif et présentant un concert au Centre national des arts qui sera diffusé sur la chaîne CBC. Le gouverneur général, Mme Jeanne Sauvée, inaugurera la cérémonie. L'Union interparlementaire, fondée en 1889, est apparemment le plus ancien organisme politique international. Les délégués doivent en principe inciter leur gouvernement à suivre les recommandations émises lors des assemblées, mais il est rare que celles-ci donnent réellement naissance à de nouvelles lois.

■ Raid chez les Mercenaires

(PC) — La Sureté du Québec a procédé au cours du week-end à une arrestation lors d'une descente chez les « Mercenaires », un groupe de molards de Lac Mégantic, qui seraient alliés des Hell's Angels. De plus, des stupéfiants et une somme de \$3.000 à \$4.000 ont été saisis. Cette descente, qui s'inscrit dans le cadre de l'opération Haro, avait pour but d'obtenir des informations ou d'arrêter des individus reliés à l'exécution de six membres des Hell's. Un porte-parole policier a reconnu que dans ce dernier cas, le raid de hier matin est un échec.

■ Un agriculteur face à un huissier

(PC) — Un agriculteur de Saint-Théodore intentera une poursuite contre un huissier qui a vidé sa demeure de tous ses biens en vertu d'un bref de possession dont il conteste la validité. L'agriculteur, M. Etienne Girardin, en collaboration avec le Mouvement pour la survie des agriculteurs, consultera cette semaine des conseillers juridiques afin d'intenter une poursuite contre le huissier. Selon M. Jean-Claude Boucher, président du Mouvement pour la survie des agriculteurs, le bref de possession, vieux de plus d'un mois, aurait dû être ré-authentifié par un notaire, M. Girardin ayant logé une requête en appel entre la date du jugement, le 14 juin dernier, et la date de la saisie, jeudi dernier. M. Boucher a ajouté que le présumé mandat du huissier était d'enlever les biens de la famille Girardin de la propriété, alors qu'en réalité, il n'a fait que les sortir de la maison et les laisser sur le terrain des Girardin, à la pluie battante. « Le huissier a littéralement été vandalisé les Girardin », a soutenu M. Boucher, au cours d'une entrevue téléphonique. M. Girardin est en conflit depuis presque un an avec la Société du crédit agricole, à la suite d'un emprunt. Après une grève de la faim, il a été entendu par une commission parlementaire sur l'agriculture en octobre 84, qui a référé l'affaire au procureur général du Québec. La Société du crédit agricole a pendant ce temps obtenu un jugement favorable le 14 juin dernier, qui ordonnait à la famille Girardin de remettre leurs immeubles à la société.

■ Une statue « miraculeuse »

BALLINSPIITTE (AP) — Des dizaines de milliers de pèlerins se sont rendus au petit village irlandais de Ballinspittle ces dernières semaines pour voir une statue de la Vierge Marie qui, selon une pléthore de fidèles, a bougé. Bien que le clergé local ait recommandé la prudence, les fidèles ont transformé ce village qui n'a que trois pubs et quelques boutiques en l'une des principales attractions touristiques du pays. Des dizaines de vendeurs s'y sont rendus pour profiter de l'affluence. La statue en granite de la Vierge Marie a été érigée il y a 30 ans dans une grotte, à 1,5 km du village situé à 50 km au sud de Cork. Jusqu'au mois de juillet, ce village n'avait pas d'attrait particulier. Puis plusieurs habitants ont déclaré avoir vu la statue bouger. La rumeur s'est répandue et les visiteurs se sont fait de plus en plus nombreux.

Rectificatif

Une malencontreuse erreur technique s'est glissée, dans notre édition de samedi, dans le titre coiffant le texte sur l'hôpital Rivière-des-Prairies. Il aurait

fallu lire: Rien ne permet de croire qu'il y a un réseau de drogues à l'hôpital Rivière-des-Prairies. Nos excuses aux personnes concernées.

Le Forum international des jeunes amorcera la communication entre les jeunes du Québec

LYNDA BARIL

En provenance de plus de 40 pays, quelques 200 représentants de groupes jeunesse participeront au Forum international des jeunes. L'événement aura lieu à compter d'aujourd'hui jusqu'au 24 août à Québec et du 24 au 28 à Montréal.

« L'originalité de ce forum résidera surtout dans le fait qu'il aura des suites concrètes », soutient sa présidente, Mme Julie Morency. « Pas question de s'en tenir aux grandes déclarations. Notre but ultime est d'initier un réseau de communication qui mettra en contact permanent les jeunes du Québec avec ceux du monde entier ».

Selon Mme Morency, ce réseau pourrait éventuellement prendre la forme d'un magazine international ou de la mise en branle de stages semblables à ceux de l'Office franco-québécois.

Les jeunes qui se réuniront au Forum viennent de la Chine, du Cameroun, du Danemark, du Nicaragua, du Gabon, de la Yougoslavie. Certains représentent des groupes non partisans, d'autres des organismes étudiants, religieux ou politiques.

Ils se pencheront pendant 10 jours sur des thèmes comme le développement scientifique et technologique, l'action politique, l'implication des jeunes à la vie internationale, l'environnement et le droit au travail.

Le ministre du Commerce extérieur du Québec, M. Bernard Landry, ainsi que Joe Kennedy, le fils de Robert, seront présents lors de l'ouverture officielle du Forum à l'Université Laval. M. Kennedy est invité à titre d'initiateur d'un organisme à but non lucratif qui, semble-t-il, achète du pétrole et redistribue le profit des ventes aux plus démunis des États-Unis et aux pauvres des pays sous-développés.

Mme Monique Vézina, la ministre des relations extérieures du Canada sera, quant à elle, présente lors de la cérémonie de fermeture à Montréal. Parmi les invités d'honneur figure également Mgr Helder Camara, le « Martin Luther King brésilien ».

Le Forum est organisé conjointement par cinq organismes de jeunes québécois dont le RAEU, le Rassemblement des associations étudiantes universitaires du Québec et IMAJ 85, Initiative d'un mouvement d'animation jeunesse.



Près de 500 jeunes de toutes les régions du Québec ont défilé hier dans les rues de Montréal, après le Grand rassemblement des représentants des Maisons des jeunes du Québec qui s'est déroulé à Saint-Hyppolite, dans les Laurentides. Les participants au défilé d'hier brandissaient des banderoles identifiant leur appartenance à une Maison bien distincte, pour affirmer leur solidarité au-delà de toute disparité sociale.

Mgr Grégoire confère des distinctions honorifiques à des prêtres et des laïcs

(LE DEVOIR) — L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire a conféré hier à la basilique Notre-Dame des distinctions honorifiques à six prêtres et onze laïcs au cours de la célébration solennelle de la fête de l'Assomption de Marie.

Il a transmis d'abord « la dignité pontificale de prélat d'honneur » aux abbés Jean Desorcy, curé de la paroisse Saint-Barthélemy, Norbert Lacoste, directeur de l'Oeuvre des vocations et commissaire à la CECM, Jacques Laramée, curé de Saint-Joseph-du-Mont-Royal, Gerald McGlynn, curé de Saint-Thomas-More et Robert Riendeau, assistant du cardinal Léger pour ses œuvres. Ces prêtres pourront dorénavant porter le titre de

« monseigneur » et revêtir dans les festivités religieuses des soutanes à boutons rouges et un ceinturon de même couleur.

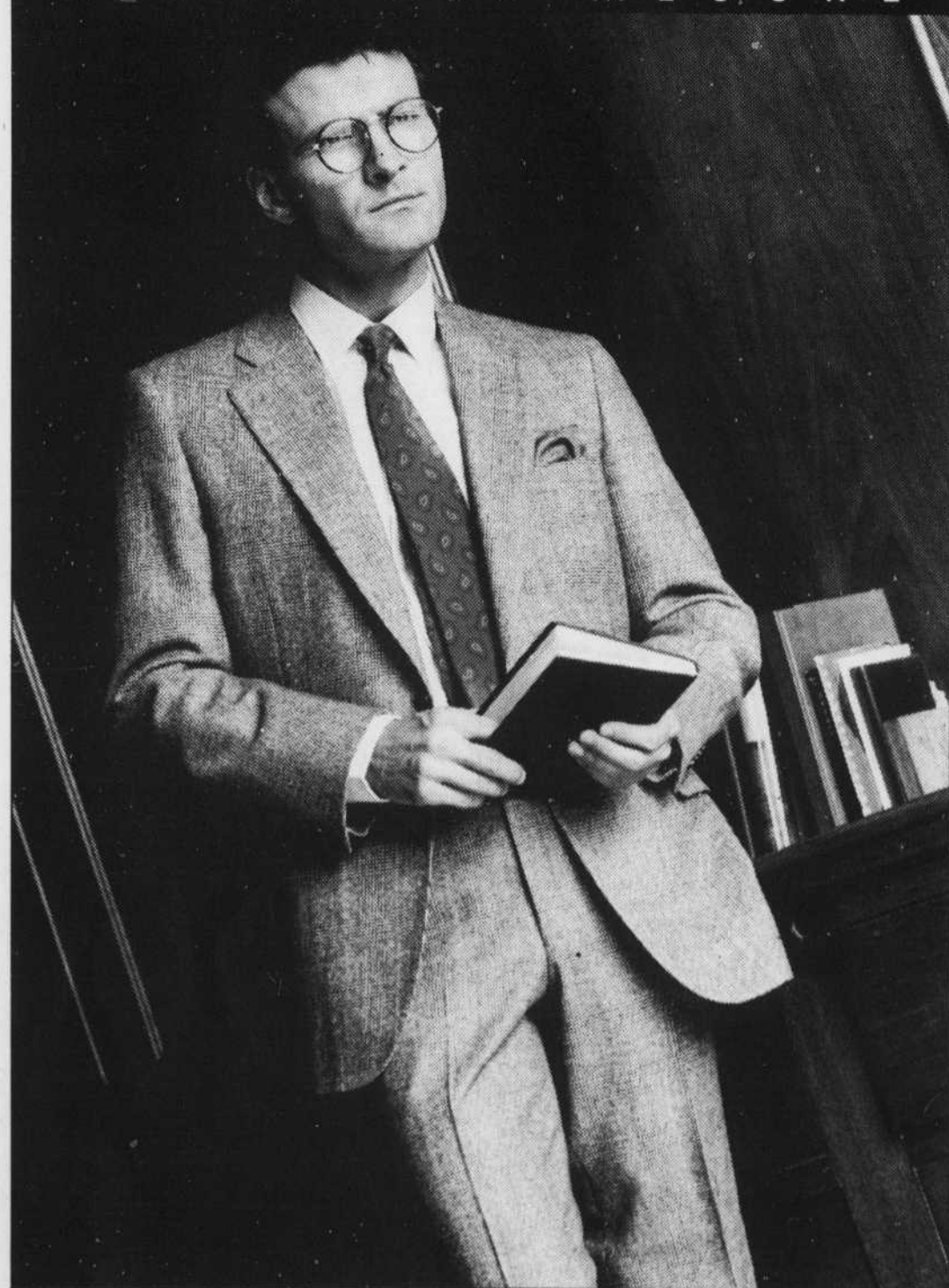
Mgr Grégoire a aussi transmis au père André Legault, c.s.c., curé de la paroisse Saint-Germain-d'Outremont, la « dignité pontificale de la Croix Pro Ecclesia et Pontifice ».

Par ailleurs, M. Jean-Noël Doméy, a été fait « chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre ». Vice-président aux finances chez Culinar, il participe activement aux œuvres de l'archevêque de Montréal.

M. Antonio Mancini, un laïc engagé de la paroisse Saint-Jean-Bosco a été pour sa part honoré de la « dignité pontificale de Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ».

Ont été par ailleurs honorés du Mérite diocésain Ignace-Bourget, Mme Thérèse Baron, fonctionnaire à la retraite et maintenant responsable de la revue de l'Oratoire Saint-Joseph, mademoiselle Camille Dagenais, femme engagée auprès des missionnaires et des pauvres, mademoiselle Marie-Reine Meloche, engagée auprès des jeunes en milieu paroissial, le frère Clément Morier, c.s.c., collaborateur à l'oeuvre de la Maison du Père, Mme Alanna et M. Patrick Rourke, couple engagé dans la communauté anglo-catholique, soeur Dolorès Riopel, s.b.c., religieuse engagée dans la pastorale sociale et enfin M. et Mme Guy Tapin, couple engagé en pastorale missionnaire.

FAITS SUR MESURE



COMPLETS SOLDÉS À 389 \$

Une élégance à votre mesure! Notre fameux soldé de complets faits sur mesure bat son plein. Composez une garde-robe d'automne impeccable à des prix irrésistibles. Vous aimez le classique? Vous préférez le flair continental? Nos tissus importés exclusifs vous couvriront de charnel Complet 389 \$. Deuxième pantalon 109 \$. Gilet 79 \$. Frais additionnels pour tailles 47 et plus.

Fairview Pointe-Claire... vers de nouveaux horizons! Venez découvrir notre nouvel univers rempli de merveilles. Il ne faut pas manquer ça! Deux étages vous offrent des créations fabuleuses.

Sherbrooke et de la Montagne • Rockland • Fairview • Place Ville Marie
rue Sherbrooke ouvert, les jeudis et vendredis, jusqu'à 21 h.

HOLT RENFREW

Trêve dans un conflit linguistique au Manitoba

SAINT-PIERRE-JOLYS, Manitoba (PC) — Une trêve a été déclarée dans le conflit actuel entre deux groupes de citoyens de Saint-Pierre-Jolys au sujet de la part d'enseignement qui devrait se donner en français.

Les parents des deux parties, dans cette ville située à 50 kilomètres au sud de Winnipeg, prendront le temps pour déterminer s'ils peuvent en venir à une solution.

« Nous devons être très prudents sur ce sujet, nous prenons donc notre temps avant d'entreprendre quoi que ce soit », a déclaré Mme Marie Hébert, porte-parole du groupe des parents qui veulent davan-

tage d'enseignement en anglais pour leurs enfants.

Mme Evelyn Beaudoin, porte-parole des parents qui veulent maintenir la prépondérance du français dans les écoles, a déclaré que son groupe avait accepté de travailler avec le groupe représenté par Mme Hébert pour tenter d'en venir à une solution à l'amiable. La commission scolaire de la région a demandé aux deux groupes de nommer cinq personnes pour former un comité spécial chargé d'étudier l'affaire.

La controverse a éclaté en mai dernier lorsque 85 parents francophones se sont présentés à une assemblée de

la commission scolaire pour demander qu'il y ait plus de cours donnés en anglais. Actuellement, 75 pour cent des cours se donnent en français, ce qui, selon Mme Hébert, ne fournit pas aux enfants les outils adéquats pour faire face à un monde dominé par la langue anglaise.

La partie adverse défend l'opinion que le programme d'enseignement actuel rend les jeunes parfaitement bilingues.

Mme Beaudoin a indiqué que le comité déposerait son premier rapport à la fin d'octobre, « mais que la décision finale dépendait encore de la commission scolaire ».

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'avenir du dialogue américano-palestinien semble compromis

La mission Murphy n'a fait aucun progrès

AMMAN (AFP) — La deuxième visite à Amman de M. Richard Murphy, secrétaire d'État adjoint pour le Proche-Orient, s'est achevée hier sans qu'aucun progrès visible n'ait été enregistré en vue de l'ouverture d'un dialogue jordanien-palestinien-américain, relèvent les observateurs.

Avant de rentrer à Washington, M. Murphy a indiqué que l'objectif des États-Unis demeurerait toujours de « définir un programme d'action réalisable et prompt, visant à mettre en place un processus global de paix dans la région ».

Alors qu'un certain optimisme avait marqué le premier séjour mardi et mercredi de M. Murphy à Amman, la déception était évidente hier, à la fin de sa deuxième visite, tant du côté jordanien que palestinien. Des responsables palestiniens n'hésitaient pas à parler d'échec de la mission Murphy, selon eux, aux pressions israéliennes sur les États-Unis.

Même l'arrivée à Amman de deux personnalités palestiniennes des territoires occupés, MM. Hanna Simora et Fayez Abou Rahme, semble avoir été inutile. Ils n'y ont pas rencontré M. Murphy alors que ce dernier s'e-

tait récemment entretenu avec eux à Jérusalem, mais à titre personnel, avant même qu'ils n'aient été présentés pour faire partie de la délégation palestino-jordanienne.

Face à ce blocage, la Jordanie a choisi de se préparer à l'échec de la tournée de M. Murphy dès samedi soir, avant le retour de ce dernier.

Le premier ministre jordanien, M. Zeid Rifai déclarait samedi avant le retour de M. Murphy, que ce dernier ne rencontrerait pas la délégation commune jordanio-palestinienne.

Selon les observateurs, les diri-

geants jordaniens cherchent ainsi à dégager leur responsabilité de tout échec du dialogue jordanio-américain qu'ils imputent à Israël.

M. Murphy a affirmé, avant son départ d'Amman, que l'objectif des États-Unis restait toujours de définir un programme d'action réalisable et prompt pour un processus global.

Dans une déclaration distribuée à la presse, M. Murphy indique que « les États-Unis restent décidés à tenir une réunion avec une délégation jordanio-palestinienne si cela contribue à nous lancer dans une telle

voie ».

M. Murphy a affirmé enfin avoir eu des échanges de vue francs et détaillés avec les responsables en Jordanie, en Israël et en Égypte.

Il a conclu en affirmant qu'il rentrerait à Washington pour faire un rapport au président Reagan et au secrétaire d'État, M. George Shultz, sur son voyage afin qu'ils prennent en considération « ce que nous pouvons raisonnablement faire pour soutenir toute démarche que pourraient entreprendre dans les prochaines semaines les parties dans la région ».

Un ancien ministre critique Pinochet

ROME (Reuters) — Mme Monica Madariaga, nièce du président chilien Augusto Pinochet et ministre de la Justice puis de l'Éducation de 1977 à 1982, estime dans une interview publiée hier que l'intransigeance de son oncle ne fait que servir les intérêts du communisme en Amérique latine.

Dans une déclaration au quotidien italien *Corriere Della Sera*, elle précise que depuis septembre 1973, date de la chute du président Salvador Al-

lende, « la radicalisation du pays a posé les bases de l'expansion du communisme ».

Mme Madariaga, nommée il y a trois ans ambassadrice du Chili à l'Organisation des États américains (OEA), a démissionné de ce poste en janvier dernier pour protester contre l'imposition de l'état de siège dans son pays.

Dans son interview, elle compare la situation actuelle au Chili à celle

qui régnait au Nicaragua du temps d'Anastasio Somoza, renversé en 1979 par les sandinistes.

« Managua est une leçon que nous ne devons pas oublier », déclare-t-elle. « L'obstination et l'égoïsme du général Somoza ont conduit le Nicaragua au bord du gouffre ».

« Un gouvernement digne de ce nom, précise-t-elle, doit concilier les intérêts divergents de la population et non diviser la nation. »

Voiture piégée à Beyrouth L'attentat a fait 54 morts

BEYROUTH (Reuters) — Les duels d'artillerie opposant miliciens chrétiens et musulmans se sont poursuivis hier à Beyrouth et dans les montagnes voisines, tandis qu'un nouveau bilan de l'attentat à la voiture piégée de la veille dans le secteur chrétien faisait état de 54 morts et 120 blessés.

Selon la radio chrétienne, trois personnes ont été tuées et trois autres blessées par des roquettes qui sont tombées sur Beyrouth-Est et dans les villages chrétiens de la montagne. La radio a précisé que l'armée avait riposté à des tirs d'artillerie provenant de positions druzes au sud de Beyrouth.

De son côté, la « Voix de la montagne », radio druze, a accusé l'armée et les

miliciens chrétiens de pilonner sans discrimination des zones résidentielles dans la montagne. Plus de 40 personnes ont été tuées en neuf jours de combats dans la région.

La radio chrétienne a par ailleurs accusé les druzes d'être responsables de l'attentat de samedi dans un supermarché des faubourgs chrétiens de la capitale.

Par ailleurs, le photographe Alfred Yaghobzadeh, libéré vendredi dernier, a déclaré qu'il avait passé ses 50 jours de détention à Beyrouth aux mains de musulmans, avant de prendre l'avion pour Paris hier.

M. Yaghobzadeh, reporter photographe iranien de l'agence SIPA-Press, a confié à un petit groupe de

journalistes qu'il avait été bien traité et nourri trois fois par jour. Il s'est montré très avare de détails, « pour la sécurité des autres otages » — dont il a affirmé ignorer le sort —, a-t-il dit.

« Je ne sais rien des quatre otages français encore détenus », a-t-il ajouté en réponse aux questions d'un journaliste. Ces otages sont MM. Marcel Fontaine et Marcel Carton, deux diplomates, le chercheur Michel Seurat et le journaliste Jean-Paul Kauffmann.



Inde: l'Akali Dal dénonce les élections au Pendjab

NEW DELHI (Reuters, AFP) — L'Akali Dal, principal parti politique sikh, a estimé hier que la décision du premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, d'organiser des élections au Pendjab le mois prochain constituait une menace pour la paix.

Plusieurs partis d'opposition se sont associés aux critiques de l'Akali Dal, pour qui l'initiative de M. Gandhi est hâtive et irréfléchie.

Le gouvernement indien avait annoncé samedi que l'élection des 117 membres de l'Assemblée locale de l'État du Pendjab et des 13 députés au Parlement fédéral aurait lieu le 22 septembre prochain. Ces élections mettront ainsi fin à deux années d'administration directe du Pendjab par le gouvernement central.

La date fixée pour cette consultation ne donne que 13 jours aux différents partis pour déposer les noms de leurs candidats mais permet à M. Gandhi d'éviter une modification de la Constitution en cas de poursuite de l'administration directe au-delà du 5 octobre prochain.

Ces élections seront aussi les premières au Pendjab depuis 1980, année où le Parti du Congrès I de M. Gandhi avait remporté 63 sièges au Parlement local, l'Akali Dal 37, les sièges restant ayant été attribués aux divers partis politiques nationaux. Au Parlement fédéral le Congrès I avait gagné 12 sièges pendjabis et l'A-

kali Dal un.

Le président de l'Akali Dal, M. Singh Longowal, qui avait signé un accord de paix avec M. Gandhi le mois dernier, souhaitait que ces élections se tiennent en février ou en mars afin de calmer les esprits et mettre fin à la campagne des extrémistes sikhs pour plus d'autonomie.

L'agence PTI a indiqué hier que M. Longowal a convoqué pour aujourd'hui une réunion d'urgence de son parti qui décidera s'il y a lieu de participer à la consultation.

À Amritsar, la ville sainte des sikhs, le leader local de l'Akali Dal, M. Harbajan Singh Shandhu, a déclaré que la décision du gouvernement était précipitée. Quant aux autres partis d'opposition, ils ont estimé qu'elle incitera les extrémistes sikhs à la violence et provoquera de nouvelles tensions entre la majorité sikh et la minorité hindoue.

« Le Congrès I n'est guidé que par des considérations partisans. La décision fait fi de l'avis de l'opposition », a déclaré M. Lal Krishna Advani, secrétaire général du Parti Janata (droite).

« La plupart des autres partis politiques voulaient des élections mais quatre ou cinq mois après la signature de l'accord de paix, ceci afin de consolider la paix », a souligné Avtar Singh Malhotra, chef de la section pendjabie du Parti communiste indien pro-soviétique.

Swared Dahad ira aux États-Unis

LE CAIRE (Reuters) — Le numéro un soudanais, le général Abdul Rahman Swared Dahab, se rendra en septembre aux États-Unis pour s'entretenir avec le président Reagan, a annoncé l'agence égyptienne Mena.

Selon le quotidien gouvernemental *Al-Ayam*, cité par l'agence, le général Swared Dahab rencontrerait aussi M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, et prononcerait un discours à l'Assemblée générale au cours de son séjour qui débutera à la deuxième semaine de septembre.

Ce sera la première visite du général aux États-Unis depuis qu'il a pris le pouvoir en avril en renversant le président pro-occidental Gaafar Nimeiri. Ce dernier avait été très dépendant de l'aide américaine sur les plans militaires et financiers.

Le premier ministre soudanais, M. Al Gazouli Dafaa-Ali, pour sa part, effectuera une tournée en Europe de l'Ouest en septembre, visitant l'Italie, la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas pour expliquer la politique étrangère de Khartoum.

Une délégation militaire de haut rang se rendra à Moscou au

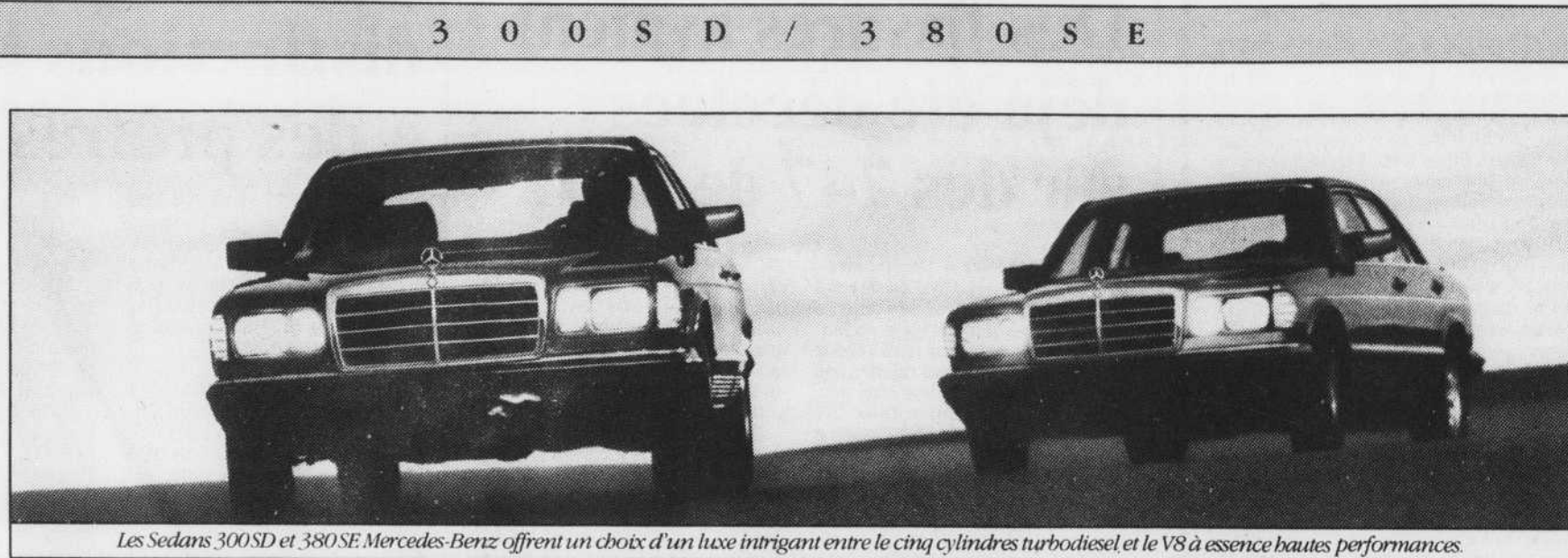
même moment pour étudier une éventuelle coopération militaire.

Le général Swared Dahab a affirmé qu'il adopterait une politique étrangère de non-alignement et qu'il ne permettrait pas que le Soudan soit entraîné dans un conflit entre grandes puissances.

Par ailleurs, l'Iran a annoncé qu'elle avait invité le premier ministre soudanais et le ministre des Affaires étrangères Ibrahim Taha Ayoub à Téhéran en promettant d'apporter une aide économique au Soudan éprouvé par la sécheresse. L'offre a été « chaleureusement acceptée ».

Les deux pays ont annoncé qu'ils renouaient leurs relations diplomatiques après une visite du ministre adjoint des Affaires étrangères iranien, M. Hussein Sheikhholeslam, à Khartoum au début de la semaine.

Téhéran a aussi indiqué que l'Iran avait promis de fournir une aide financière au Soudan pour qu'il puisse acheter du pétrole iranien.



Les Sedans 300SD et 380SE Mercedes-Benz offrent un choix d'un luxe intrigant entre le cinq cylindres turbodiesel et le V8 à essence hautes performances.

Les Mercedes-Benz 300 SD et 380 SE 1985: comment deux sedans aussi différents peuvent-ils se ressembler autant?

UNE DES VOITURES qui, dans l'illustration ci-dessus, semble foncer vers vous est mue par un moteur descendant en ligne directe d'un turbodiesel hautes performances qui a battu bien des records.

L'autre est propulsée par un V8 à essence à bloc d'aluminium ultra-léger qui joint à la détente d'un félin la souplesse d'une turbine.

Si l'on met à part la différence éclatante de leur tempérament, de leur personnalité, ces deux sedans sont si semblables à l'œil que seul un expert pourrait les différencier. Le choix entre la 300SD et la 380SE est donc d'une exquise difficulté.

LE MOTEUR QUI A CHANGÉ L'HISTOIRE DU DIESEL

Le Sedan 300SD turbodiesel, à 52 380 \$*, peut être considéré comme régnant sur le monde du diesel.

Son cinq cylindres à turbochargeur est la copie conforme du moteur qui a lancé la Mercedes C-111/3 à 314,5 km/h, battant le même jour neuf records du monde de vitesse, et bouleversant les idées reçues à propos des performances du diesel. La 300SD a libéré le diesel, mais l'a aussi affirmé: sa puissance brute est canalisée en une force tranquille et une sérénité acoustique dignes d'une voiture à essence.

On y trouve pourtant toutes les solides qualités du diesel. Pas de bougies, ni de pièces électriques, à régler ou à remplacer. Une efficacité qui permet, au ralenti, de brûler quatre fois moins de carburant qu'un moteur à essence équivalent. Et une constitution de fer.

LE RENOUVEAU DES PERFORMANCES

À 59 755 \$*, le Sedan 380SE est à la pointe d'un renouveau de la conduite sportive grâce à un V8 plus notable par sa technologie nouvelle-vogue que par ses dimensions.

Ses arbres à cames en tête permettent au moteur de mieux

respirer. Son système d'injection de carburant à commande mécanique/électronique associe haute précision et grande fiabilité. Son bloc léger en aluminium vaut en tous points un bloc-moteur de fonte. Technique de pointe s'il en est!

Le rédacteur en chef de *Car and Driver* a peut-être pensé à la 380SE et à son V8 de 3,8 litres quand il a écrit: "Il n'y a rien au monde comme une grosse Mercedes équipée d'un V8. Rien."

DES MERCEDES À CENT POUR CENT

La 300SD et la 380SE sont de parfaits exemples de ces impeccables réalisations techniques qui sont devenues l'image même de Mercedes-Benz.

Comme toute Mercedes, elles son conçues pour offrir une stabilité

de suspension tout à fait à l'opposé de la mollesse trop souvent associée à l'idée de la voiture "de luxe". Leur tenue de route est extraordinaire. Leur suspension ferme et leur carrosserie monocoque *nivellent* les routes les plus accidentées.

Et pourtant, le confort et la qualité de l'environnement des 300SD et 380SE sont de tout premier ordre — et les font recommander pour le service des chefs d'entreprise. Moquette en velours le plus fin, boiseries en ronce de noyer, tous les automatismes désirés à portée des doigts. L'intérieur de ces voitures est digne d'un président de compagnie.

Un président qui pourrait bien préférer être son *propre* chauffeur. Une fois au volant, il faudrait vraiment se torturer pour être mal à son aise! Le respect des principes de

l'ergonomie permet de conduire le véhicule sans effort et avec la plus grande économie de mouvement. Le siège qui vous entoure est un système de support biomécanique qui pèse 30,8 kg, profilé et rembourré pour vous permettre de franchir, sans fatigue, des étapes de 500 km. La banquette arrière, large de 1,5 m, reçoit aisément trois passagers.

La 300SD et la 380SE sont par ailleurs de remarquables exemples de construction sécuritaire. L'équipement de sécurité standard est ahurissant. Pour 1985, les deux ceintures avant à trois points sont dotées de rétracteurs de tension d'urgence, dont le rôle est de bloquer instantanément les ceintures en cas de choc frontal violent. De plus, chaque modèle peut être commandé avec le Système de retenue supplémentaire Mercedes-Benz† qui fait entrer en jeu un sac gonflable et d'autres éléments de sécurité pour la protection du conducteur.

LE FACTEUR "REVENTE"

Ceux qui négligent la question de la valeur de revente quand ils achètent une voiture neuve peuvent se réserver une fort désagréable surprise. Dans le cas des Mercedes, vous pouvez être rassuré: au Canada, depuis vingt ans, les Mercedes ont conservé une valeur de revente remarquablement élevée et remarquablement constante.

Ces deux modèles sont protégés par une garantie limitée de 48 mois ou 80 000 km*, par un superbe réseau de pièces et d'entretien, et par l'engagement du concessionnaire dans le cadre du service Signature — un service digne en tous points du nom Mercedes-Benz.



Construites comme aucune autre voiture au monde

VOYEZ UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

*Prix de détail suggéré, livraison au port d'entrée. Certains concessionnaires peuvent afficher des prix moindres. (Supplément de 120 \$ pour livraison à Vancouver.) †En option, avec supplément de prix. ‡Pour plus de détails sur la garantie, voyez le concessionnaire.

ARTS ET SPECTACLES

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JEUNES PUBLICS DU QUÉBEC

Un public appréciateur pour les trois premières montréalaises

DOMINIQUE DEMERS

Le 12^e Festival international de théâtre jeunes publics du Québec se poursuit jusqu'à dimanche au parc Lafontaine, à déborder devant un public enthousiaste avec trois grandes premières montréalaises en ce premier week-end : *Così mi piace* du Teatro dei Piccoli Principi, *La Nez* du théâtre d'Ila Vieille 17 et *La lettre qui tue*, du Théâtre Isocèle.

Così mi piace réinvente le théâtre pour les tout-petits, genre dénié entre tous. Sur une scène plutôt dépouillée avec pour tout décor quelques panneaux colorés encadrés de

métal, Alessandro Libertini, comédien, manipulateur, bruiteur, metteur en scène, auteur et concepteur du spectacle fait apparaître un maigre petit pantin très stylisé et bien articulé. Le spectacle est sans paroles, la scène rétrécie, les personnages miniaturisés. Un pari immense et une formidable réussite.

À première vue, ce spectacle venu d'Italie semble assez exigeant pour les 4 ans et plus. Peu de couleurs, peu d'artifices, ni cirque, ni clowns, ni grands déploiements. Mais le magicien-maître d'œuvre connaît aussi bien son art que son public. Le spectacle est à la fois très intellectuel et profondément enfantin. Il plonge

dans l'imaginaire, renoue avec l'enfance comme peu de productions l'avaient fait jusqu'à présent et découvre de nouvelles avenues.

Sans mot dire, *Così mi piace* explore l'art de communiquer sous toutes ses formes : peinture, musique, gestuelle, sons, mouvements... Véritable condensé, le spectacle s'ouvre sur un univers où rien n'est gratuit et tout doit s'articuler sans faillir. Dans un tel microcosme la moindre erreur devient gigantesque.

L'histoire du pantin est celle de tous les enfants. Une suite de ruptures d'équilibre et de quêtes frénétiques, de découvertes étourdissantes,

effrayantes, éblouissantes, au fil desquelles le petit homme réorganise son décor et s'ouvre au monde. C'est drôle, tendre, émouvant, farfelu et infiniment ingénieux.

Così mi piace joue sur la fascination. Lorsque Alessandro Libertini transforme un bout de chiffon en dragon monstre, ce n'est pas simplement magique : c'est génial. Dans le fond, son spectacle n'est qu'un long jeu d'enfant, un univers hors du temps où se réaffirment les pouvoirs de l'imaginaire. La différence, ici, se résume en des centaines d'heures de travail, beaucoup de talent et une orchestration savante qui font éclater un univers clos permettant ainsi à

une centaine de spectateurs de s'immerger dans un rêve éveillé.

Après l'Italie, la Belgique a su étonner avec *La lettre qui tue*, un théâtre d'horreur et d'humour. Avec forces effets grandiloquents, tonnerres, éclairs et grondements à donner des frissons aux plus flegmatiques, la pièce oscille éperdument entre l'amour et la haine, le comique et le cruel, la vie et la mort.

La mise en scène plutôt traditionnelle sert un peu de faire-valoir à l'audacieux propos. Deux sœurs septuagénaires remâchent leur rivalité fraternelle mettant à nu avec une franchise presque gênante les fantasmes enfantins de vengeance les

plus horribles. De leur complicité retrouvée au réveil d'une rivalité acharnée, les deux personnages demeurent toujours savoureusement excessifs.

Un thème rare, abordé sans superficialité, qui va droit au cœur de la haine pour mieux permettre aux enfants de cuver leur rancœur et d'exorciser des sentiments à vif en même temps que les deux grands-mères. Il faut voir ces deux vieilles folles s'entre-tuer sauvagement à coups de parapluies, mourir cent fois pour mieux ressusciter et se redonner la mort sans pitié.

Le théâtre franco-ontarien sait lui aussi surprendre et charmer. Sans bouleverser, sans révolutionner, en actualisant la comédie musicale, un genre trop souvent délaissé que les enfants savent pourtant apprécier.

Inspiré de la nouvelle de Gogol, *Le Nez* raconte l'histoire d'un nez épris de liberté. Les décors s'ouvrent, se plient et se replient comme un livre d'images duquel émergent des personnages, tous masqués et affublés de beaux grands nez proéminents... sauf un. Celui qui a perdu son nez !

C'est drôle, parfois hilarant, bien enchaîné, rafraîchissant, et bouillonnant d'énergie. Lorsque le pauvre professeur retrouve son appendice en fuite dansant au cabaret en compagnie des sœurs Narines et que le trio de nez se met à chanter l'histoire de l'émancipation de Nanette Narine, les spectateurs ont droit à un numéro dansant qui frise le délire.

Le spectacle est bourré de ces nombreux changements de décors, de personnages et de costumes qui savent toujours épater le jeune public. Mais tout cela est fait avec astuce et intelligence, sans taper à l'oeil, en misant sur l'économie des ressources plutôt que le gigantisme.

Clôture du festival d'été

Julia Migenes-Johnson, la Carmen du film, à Lanaudière

MARIE LAURIER

Les responsables du Festival d'été de Lanaudière feront jeudi le bilan de cette saison qui a connu un franc succès et ils dévoileront vraisemblablement quelques-uns de leurs projets pour l'été prochain. Ils présenteront aussi à la presse la chanteuse Julia Migenes-Johnson, la Carmen du film de Francesco Rosi, qui chantera ce soir-là à Joliette pour clore les concerts du festival.

Acclamée à New York comme « la plus grande chanteuse-actrice depuis Callas », Julia Migenes-Johnson a donné au cours de sa carrière au-delà de 5,000 représentations à travers le monde. Elle a notamment participé aux opéras *Salomé*, *La Bohème*, *I Pagliacci*, *Mahagonny*, *Les Contes d'Hoffmann* et *Lulu*. Les critiques la jugent aussi à l'aise dans le répertoire classique que populaire, en plus d'être comédienne et danseuse.

Née à New York d'un père grec et d'une mère de descendance portoricaine et irlandaise, Julia Migenes-Johnson a fait ses débuts sur scène à trois ans et demi dans l'opéra *Madame Butterfly* et elle donne des spectacles aux côtés de sa sœur et de son frère aînés. Le jeune trio baptisé *The Migenes Children* se produit dans les grands magasins new-yorkais. À six ans, alors qu'elle étudie au Moser Academy, une école artistique pour enfants, Julia décroche un rôle au sein d'une compagnie de tournée qui présente *South Pacific*. Au cours de son adolescence, elle est choisie par Leonard Bernstein pour être soliste dans une production télévisée de Aaron Copland *The Second Hurricane*. Peu après, elle joue sur Broadway dans *West Side Story* et dans *Fiddler on the Roof* et chante dans diverses productions du New York City Opera et du City Center.

Après ses engagements, Julia se rend en Europe dans le but de per-

fectionner sa voix et décide de s'y établir. Elle est acclamée dans plusieurs rôles à Vienne et elle participe à un grand nombre d'émissions de télévision, raflant plusieurs distinctions, notamment le Lion d'or de Luxembourg.

Sa réputation gagnant de l'ampleur, le chorégraphe Maurice Béjart décide d'en faire la vedette de sa production genevoise de l'opéra de Richard Strauss, *Salomé*. Elle y triomphe et cela lui vaut le rôle-titre de l'adaptation cinématographique de l'opéra *Carmen* de Bizet, un film qui tient l'affiche depuis maintenant 22 semaines à Montréal.

Un récital d'hommage à Raymond Daveluy, titulaire de l'orgue Beckerath de l'Oratoire Saint-Joseph depuis 25 ans, aura lieu mercredi soir prochain à l'Oratoire Saint-Joseph. Deux de ses élèves seront les artistes invités au Concert spirituel en l'honneur de leur maître : Jacques Lacombe créera la Sonate pour orgue en fa de Rachel Laurin dédiée à M. Raymond Daveluy.

Née en 1961, Rachel Laurin étudie la composition auprès de Raymond Daveluy depuis 1980. Plusieurs de ses oeuvres ont été exécutées en public, notamment des pièces chorales, sa Sonate pour piano et sa Messe pour les fêtes solennelles qui lui valut le prix Conrad-Letendre. Sa *Première suite liturgique* a été jouée en France par l'organiste Lucien Poirier et l'an dernier, Jacques Lacombe exécutait ses deux *Suites liturgiques* à l'Oratoire.

Jacques Lacombe remporta en 1981 le premier prix au Concours John-Robb du Collège royal canadien des organistes. Premier prix du Conservatoire de Montréal dans la classe de Raymond Daveluy, il mène parallèlement une carrière de chef d'orchestre. Il est présentement directeur musical de la Maîtrise de Notre-Dame-du-Cap.

Corey Hart: l'ascension se poursuit

PAUL CAUCHON

Il est montréalais et l'industrie canadienne du show-bizz est à ses pieds, n'espérant plus un tel coup de pouce. Il a été mis en nomination au prestigieux Grammy Award américain comme nouvel artiste de l'année. Son premier album s'est vendu à un million d'exemplaires des deux côtés de la frontière, son deuxième s'installe dans le Top 20 américain, ses hits montent à l'assaut de tous les bleds perdus des États-Unis. Il y a huit mois il était au Spectrum, samedi soir il remplissait le Forum à pleine capacité d'une foule en délire. Il n'a pas encore 25 ans, il travaille depuis 10 ans (!) à un seul objectif, devenir une star internationale. Il est bien parti.

Je ne suis pas un fan de Corey Hart mais même si j'étais animé de mauvaises intentions j'aurais peu de reproches à lui faire. Au premier abord il fait craquer les jeunes filles avec son air de tendre voyou, avec sa gueule séduisante de jeune idéaliste en mal d'amour. Sa voix est claire, forte et laisse place à l'émotion. Ses chansons, au fort potentiel commercial, ont assimilé à toute vitesse les influences les plus diverses, dont la principale reste *The Police*. Des rythmes variés, des sonorités riches : à défaut d'être vraiment novateur c'est professionnel jusqu'au

bout des ongles.

Ses vidéos sont bien faites et ne prennent pas le public pour des imbéciles. D'ailleurs, pour ceux qui doutent encore de l'impact du vidéo-clip, sachez que c'est le vidéo de *Sunglasses at Night* qui lui a ouvert les portes de l'Amérique. Sachez aussi qu'on présentait en première partie de son show... des vidéos sur grand écran : 17,000 personnes qui hurlent en même temps au même battement de paupière c'est plutôt hallucinant.

En spectacle, on comprend encore mieux l'impact de Corey Hart. Une fougue, une simplicité qui va au cœur de la musique, sans artifices. Le monsieur occupe complètement la grande scène en sautant de tous côtés, en allant chercher l'approbation du public dans chaque racoin, avec un style électrisant d'une redoutable efficacité. C'est un gros party, le party du p'tit gars qui assistait aux shows rock du Forum assis à l'arrière et qui tout à coup se retrouve en avant, devant un public qui lui ressemble.

Corey Hart a réalisé ses rêves les plus fous, sans faux pas. Il a été bien servi par les médias et l'ardeur de sa jeunesse lui est favorable. Il travaille avec acharnement et semble avoir quelque chose à dire. De très gros défis l'attendent : s'installer pour durer, prouver qu'il n'est pas une étoile filante et proposer des images qui demeurent.

Les 50 ans de cinéma de Marcel Carné

CHALUS (AFP) — Le cinéaste français Marcel Carné a fêté samedi son anniversaire et ses 50 ans de cinéma chez l'un de ses amis, dans une petite maison du Limousin, en évoquant avec discrétion et émotion sa carrière et sa collaboration avec le poète Jacques Prévert.

Le réalisateur de *Drôle de drame*, *Quai des Brumes*, *Les visiteurs du soir* et *Les tricheurs*, né le 18 août 1906, est peu disert sur ses souvenirs, retenant surtout « les miracles qui finissaient toujours par arriver au cours d'une carrière en dents de scies et soulignant que l'atmosphère qu'il préfère, c'est le merveilleux, le romantisme, l'onirisme ».

Il évoque avec émotion sa collaboration avec Jacques Prévert, dès son premier long métrage, *Jenie*, au début de l'année 1936. « Pour réaliser ce film, j'ai donné son nom au producteur par hasard. Je venais de voir sa pièce *La bataille de Fontenoy* et une réplique m'avait particulièrement plu : « Soldats de Fontenoy, vous n'êtes pas tombés dans l'oreille d'un sourd ». Ainsi est né l'un des plus prestigieux duos du cinéma français.

Le cinéaste, la répartie toujours vive, reproche au cinéma français actuel « son uniformité » : « Il lui faudrait trois ou quatre bons films par an pour en sortir mais il ne les produit pas ».

Raymond Daveluy touche l'orgue Beckerath de l'Oratoire depuis l'inauguration de cet instrument, il y a un quart de siècle. Le récital aura lieu à 20 h et il sera radiodiffusé à l'automne dans le cadre des émissions Récital d'orgue et Tribune de l'orgue au réseau FM stéréo de Radio-Canada.

★ Concerts en plein air — Le Groupe électro-acoustique de Concordia présentera ses trois derniers concerts gratuits d'été au campus Loyola (7141 ouest Sherbrooke) les 30, 31 août et 1^{er} septembre à 13 h. On peut y pique-niquer.

★ Le Club musical de Québec — Sous le thème *Délitice pour l'oreille*, M. Roch Veilleux, président du Club musical de Québec a dévoilé récemment le programme de la prochaine saison au public de la Vieille capitale et de la région. Les artistes invités sont l'Octuor de l'Academy of St-Martin-in-the-Fields le 20 octobre; Les Petits chanteurs de Vienne le 25 novembre; les pianistes Katia et Marielle Labèque le 5 décembre; le pianiste Louis Lortie le 18 janvier 1986; la soprano Kiri Te Kanawa le 12 avril et enfin le violoniste Gidon Kremer le 24 avril.



Julia Migenes-Johnson

Photo AP

consultez LA REVUE DU CINÉMA OUTREMONT

OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145, 277-2001

7h30 L'ILLUSIONNISTE avec Freek de Jonge
9h30 MARIA'S LOVERS avec Natassja Kinski

L'AUTRE CINÉMA 1 L'AUTRE CINÉMA 2

6430 Papineau 722-1451 7h30 ARTHUR RUBINSTEIN L'AMOUR DE LA VIE
9h30 Francis Ford Coppola COTTON CLUB (v.f.)

6430 Papineau 722-1451 7h15 JACQUES et NOVEMBRE
9h00 LA DÉCHIRURE (en version française)

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE

CINÉMAS UNIS

GRAND PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1985

BIRDY VERSION FRANÇAISE

ÉLYSÉE 1 SEM. 7.00, 9.10
35 MILTON 842-6053

PIANOFORTE

ÉLYSÉE 2 SEM. 7.20, 9.20
35 MILTON 842-6053

L'OPÉRA DE VERDI

Chanté par LA TEBALDI

Le PARISIEN 1 12.40, 2.30, 4.20, 6.10, 8.00, 9.50
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL

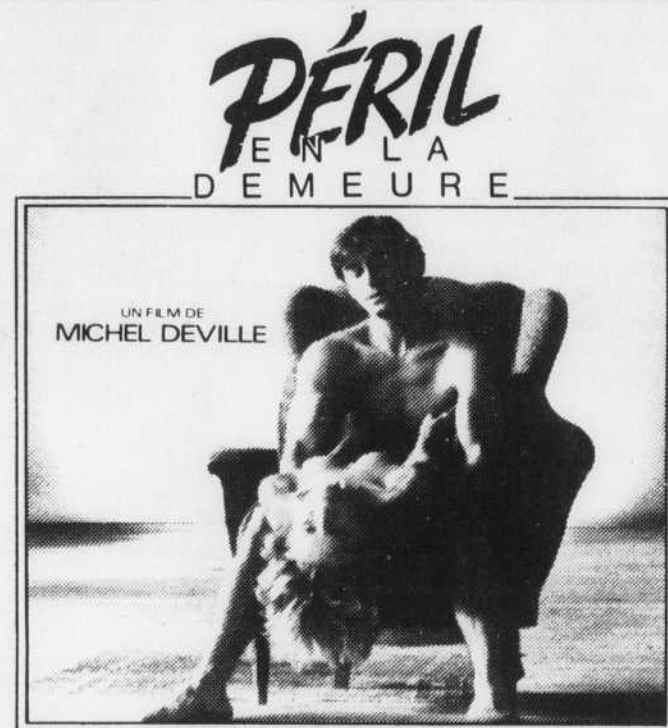
BRUNO CREMER - CATHERINE ALRIC

LA PUCE ET LE PRIVÉ

1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
Le PARISIEN 2 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL

en collaboration avec CBF-FM 100.7 et LE DEVOIR CINÉMAS UNIS

invitent 225 couples à la première du film



ANÉMONE / RICHARD BOHRINGER / NICOLE GARCIA
CHRISTOPHE MALAVOY / MICHEL PICCOLI

JEUDI LE 29 AOÛT 1985 à 19 h 30

au cinéma ÉLYSÉE 35, rue Milton

Remplir et retourner à: Action-Film, 1594 St-Joseph E. Montréal H2J 1M7

Nom:

Adresse:

Ville:

Code postal: Téléphone:

FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE JEUNES PUBLICS DU QUÉBEC

12^e ÉDITION

NOUVELLE APPELLATION DU FESTIVAL QUÉBÉCOIS DE THÉÂTRE POUR ENFANTS

DU 16 AU 25 AOÛT 1985

MONTREAL PARC LAFONTAINE

Prix à l'unité
Enfants: 3,50 \$
Adultes: 4,50 \$
Prix de groupes
Famille: cinquième billet (enfant) gratuit.
Groupes de 20 personnes: 5 billets (enfants) gratuits (réservations nécessaires)
Carte Festival
Pour voir cinq spectacles différents
Enfants: 14,00 \$
Adultes: 18,00 \$

N.B.: Les spectacles sont presque toujours créés en fonction d'un groupe d'âge spécifique. Nous vous prions de respecter les âges qui sont donnés comme indications et le Festival se réserve le droit de limiter l'entrée aux spectacles.

Demandez le programme complet comprenant la description des spectacles présentés en salle.

Le Festival international de théâtre JEUNES PUBLICS du Québec, 12^e édition est organisé par l'Association québécoise du jeune théâtre, 426, rue Sherbrooke est, Montréal H2L 1J6. (514) 288-3722

Information et réservations: (514) 527-2113

L'horaire est sujet à changement sans préavis.

Les billets sont en vente à la billetterie centrale située sur Calixa-Lavallée (entrée par la rue Rachel) près du Jardin des Merveilles. Cependant, les billets seront en vente aux guichets des salles de spectacles une heure avant chaque représentation.

à la billetterie centrale seulement.

LUNDI, 19 AOÛT

10h *Così mi piace* Teatro dei Piccoli Principi (Italie) GELP
13h *La Nez* Théâtre d'Ila Vieille 17 (Canada) APL
13h30 *Così mi piace* Teatro dei Piccoli Principi (Italie) GELP
14h30 *La lettre qui tue* Théâtre Isocèle (Belgique) GPL
16h *Le Soldat et la Mort* Théâtre de l'Oeil (Québec) MCPMR
19h *La lettre qui tue* Théâtre Isocèle (Belgique) GPL
Un vrai roman fleuve Les Productions Grib (Québec) GELP

MARDI, 20 AOÛT

10h *La Marelle* Théâtre le Carrousel (Québec) PCL
11h *Così mi piace* Teatro dei Piccoli Principi (Italie) GELP
13h *La Marelle* Théâtre le Carrousel (Québec) PCL
14h30 *Dis-moi d'ou* Les Évenements artistiques Bêtes-à-cœur (Québec) APL
16h *Un vrai roman fleuve* Les Productions Grib (Québec) GELP
19h *Création '85* Troupe Circus (Québec) GPL
Musica Meccanismo d'altro diavolo (Italie) MCPMR
Dis-moi d'ou Les Évenements artistiques Bêtes-à-cœur (Québec) APL

TROEV OR THE DROWNED FISHERMAN

(Troev ou le pêcheur noyé) Jozef Van den Berg's Theatre (Hollande) GPL



Représentation spéciale Pour adultes En anglais et en français

Samedi 24 août à 20h30 Billets 8 \$ 7 \$ membres de l'AQJT

ANIMATION

Tous les jours, pendant le Festival, en plus des spectacles en salle, des activités gratuites d'animation habillent le parc de surprises, de couleurs et de rebondissements.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis RoyRédactrice en chef:
Lise BissonnetteRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Christian BellavanceDirecteur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints:
Denis Lord, Pierre BeaulieuDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

M. LANDRY SE RETIRE

VENANT assez tôt dans la course à la présidence du Parti québécois, le retrait du candidat Bernard Landry ressemble moins à un constat d'échec qu'à une démonstration de sagesse. M. Landry ne s'est jamais perçu comme un de ces candidats marginaux, qui font la campagne battus d'avance, pour défendre une idée, ou ajouter un jalon dans une carrière, ou se prouver à eux-mêmes qu'ils en sont capables. Il se voulait un candidat crédible, un meneur, une alternative réelle au style de leadership et à la conception du quel que représente le favori dans la course, M. Pierre-Marc Johnson. Aux yeux de tous, avant même que M. René Lévesque abandonne la présidence du PQ, il l'était. On ne parlait que des «deux principaux aspirants à la succession». Mais l'avant-campagne et le début de campagne ont brusquement révélé une distance insurmontable, qui le condamnait non seulement à la défaite mais à la déroute. Figure importante du cabinet Lévesque depuis 1976, porte-parole encore prestigieux du courant souverainiste «modéré» qui est resté fidèle au PQ, sa chute aussi brutale aurait desservi tout ce qu'il défend et représente, et qu'il croit devoir préserver. Il a eu raison.

Son entourage, malgré sa déception, lui saura gré d'avoir stoppé là, comme il l'a écrit vendredi soir, les «dépenses de ressources humaines et matérielles s'apparentant plus à une formalité coûteuse qu'à un espoir de succès réels». S'il est une chose que cette course à la présidence a révélée, c'est qu'il ne suffit pas d'élargir le suffrage à l'ensemble d'un parti, pour mériter beaucoup mieux de la démocratie. Le nerf de la guerre, ici comme dans les vieux partis, reste la capacité de lever des fonds, pour pouvoir se payer tout l'appareil tactique des communications modernes. Bernard Landry n'avait pas réussi à susciter cet appui tangible, et le peu qu'il aurait dépensé dans une campagne modeste serait lui-même devenu un gaspillage évident.

Pourquoi cette candidature, pourtant si vraisemblable, a-t-elle dérapé de façon aussi cruelle? Le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur avait été le premier, bien avant que M. Lévesque donne des signes de fatigue, à prendre place sur les rangs, à publiciser sa «bonne forme» pour une course. On aurait pu croire, dans ces circonstances, qu'il avait eu tout le temps de voir venir, qu'il avait poli sa machine, consolidé ses appuis, recruté des piliers pour son organisation. Or la campagne l'a surpris à peu près totalement démuné. Selon les échos venus des régions, le réseau Landry débordait à peine le centre du Québec, et son organisation se résumait parfois à des mouvements de jeunesse peut-être vigoureux, mais pas très aguerris. Et qui risquaient au surplus de nuire à son image dans un parti qui atteint l'âge adulte avec autant de zèle à se modérer qu'il en mettait autrefois à s'exalter.

Mais une mauvaise organisation n'est jamais que le symptôme d'un problème plus sérieux. «Les causes que je défends, surtout celle de la souveraineté, n'ont pas suscité le niveau de mobilisation que j'espérais», écrit-il encore. Si la cause souverainiste est certes à contre-courant au sein

du PQ, celui qui la porte n'est pas facteur négligeable. Ce parti cherche un chef après avoir eu la chance, pendant dix-sept ans, d'avoir été gouverné par le politicien le plus doué de sa génération. M. Landry a voulu lui-même se situer dans cette filiation, qui lui était d'ailleurs naturelle, puisque ses premiers pas dans la vie publique et politique s'étaient faits dans l'ombre de René Lévesque. Mais la comparaison lui a été plus nuisible qu'utile. Non seulement M. Landry ne dégage-t-il pas le magnétisme de son mentor — ce n'est pas une condition *sine qua non* pour diriger un parti — mais surtout n'est-il pas, comme lui, un rassembleur. Par la persuasion ou le chantage, jusqu'à l'automne dernier, M. Lévesque réussissait à forcer l'unité de ses troupes. Quand le premier ministre a dû lui-même forcer la scission, revoir le programme au prix de l'amputation de son aile indépendantiste, M. Landry a tenté d'incarner le juste milieu; il a gardé des relations avec les deux camps, comme il ne cessait de le répéter, mais paradoxalement l'un et l'autre l'ont par la suite rejeté. Il se disait médiateur, on le disait opportuniste. Il n'a jamais, en tout cas, suscité de ferveur.

On accusera son programme d'un brin d'ambiguïté et on aura raison. La «souveraineté» telle qu'il la défend, comme une sorte d'aboutissement fatal du développement du Québec moderne, relève plus de l'attitude philosophique que de la proposition politique. Quant à ses volets d'action dite «urgente», l'emploi, les jeunes, les femmes, le troisième âge, la qualité de l'éducation, ils n'avaient ni plus ni moins de vertu que les plans des autres candidats. À bien des égards, en fait, ce programme est très proche de celui de Mme Pauline Marois, elle aussi tourmentée par le souverainisme, et elle aussi vouée aux causes social-démocrates classiques. Il faut donc chercher ailleurs le facteur qui a, justement, permis à Mme Marois, relativement nouvelle venue, de dépasser aussi facilement le «pro» qu'est M. Landry, même auprès des milieux d'affaires si l'on en croit un récent coup de sonde du journal *Les Affaires*. La chorale d'analystes et de commentateurs qui réclament des «idées» est bruyante, dans une course au leadership; mais dans l'isolement, pour celui ou celle qui décide vraiment, le cœur parle souvent plus que la raison, et le style du futur chef plus que son programme. C'est à ce raté dans la communication personnelle, bien plus qu'à ses propositions, que tient le peu de popularité du député de Laval-des-Rapides.

Victime de sa propre mauvaise évaluation, Bernard Landry n'en perd pas pour autant ses talents, devenus plus efficaces au ministère des Relations internationales qu'à l'époque où il dessinait de plus loin ses thèses sur le développement économique. Il serait dommage qu'il retraite de la vie publique qui le passionne tant, et il a laissé, dans son message de vendredi, la porte ouverte à la continuité. La lucidité qu'il vient de démontrer pourrait le servir mieux, dans l'avenir, que les feux de rampe du concours des chefs.

— LISE BISSONNETTE

Le pape chez le calife

L'ACTUALITÉ

ANDRÉ PATRY

EN INVITANT Jean-Paul II à venir au Maroc et en se rendant personnellement à sa rencontre, Hassan II a accompli un geste inédit dont la noblesse et le courage n'ont peut-être pas été suffisamment remarqués dans les pays occidentaux.

Le souverain marocain n'est pas le premier chef d'État musulman à accueillir un pape. Paul VI avait été reçu à Amman par le roi de Jordanie et à Istanbul par le président de la Turquie, tout comme son successeur a été lui-même salué à son arrivée à Ankara par le président de la Turquie et à son arrivée à Karachi par le président du Pakistan, alors que ni la reine d'Angleterre ni celle des Pays-Bas ne se sont déplacées lors de la venue du pape en Grande-Bretagne et en Hollande.

Mais l'initiative prise par le roi Hassan II a quelque chose d'absolument nouveau. Ce monarque est calife et commandeur des Croyants, privilège dont ses ancêtres bénéficiaient déjà à l'époque où le Maroc était le seul pays arabe à échapper complètement à l'autorité du sultan et calife de l'empire ottoman. Cette dignité religieuse dont il est revêtu confère aux actes qu'il pose dans certaines circonstances une dimension que les musulmans ne peuvent manquer de saisir et que renforce, du reste, son titre de président de la commission *Al Qods* dont relève dans le monde musulman la question de Jérusalem.

C'est en cette dernière qualité que le roi Hassan II s'était rendu au Vatican en avril 1980 à la tête d'une délégation islamique et qu'il avait exposé au pape Jean-Paul II les objectifs de la communauté musulmane vis-à-vis de la Ville sainte. Quatre années s'écouleront avant que le pape ne se prononce officiellement sur ce problème. Dans sa lettre apostolique du 20 avril 1984 sur «la ville de Jérusalem, patrimoine sacré de tous les croyants», il a rappelé, à l'instar de ses prédécesseurs, que Jérusalem appartient à l'héritage religieux de

tous les monothéistes et non pas seulement à celui des plus anciens d'entre eux. Aujourd'hui, à Casablanca, Jean-Paul II et Hassan II ont de nouveau abordé cette question dont la solution, toutefois, ne peut actuellement venir que d'une entente entre ceux qui détiennent le pouvoir à Jérusalem et ceux que la conjoncture internationale habilite à parler au nom des autres parties intéressées.

C'est sans doute en Europe occidentale que la rencontre entre le pape et le calife chrétien aura été suivie avec le plus grand intérêt. Dans cette partie du vieux continent où vivaient environ 10 millions de musulmans, les mosquées se multiplient — souvent avec la collaboration des évêques — et l'enseignement du Coran se répand. À Rome même, après dix ans de démarches, les musulmans ont fini par obtenir le consentement du Saint-Siège et l'autorisation de la municipalité pour l'érection d'une mosquée dont les travaux de construction ont débuté l'année dernière.

Il faut reconnaître que l'attitude officielle de l'Église catholique à l'égard de l'islam a considérablement évolué depuis la visite au Caire en 1950 du cardinal Eugène Tisserant et surtout depuis le pontificat de Jean XXIII. Non seulement le décret *Nostra Aetate*, promulgué en 1965, rend-il la justice, dans une optique chrétienne, aux croyances et aux prescriptions islamiques, mais une commission spéciale du secrétariat romain pour les non-chrétiens coordonne au Vatican le dialogue entre chrétiens et musulmans. On ne compte plus, depuis une quinzaine d'années, les rencontres entre les adeptes des deux religions. Certaines d'entre elles, notamment celle de Tripoli en 1976, ont donné des résultats équivoques, mais d'autres, principalement celles de Cordoue, semblent avoir réellement facilité une meilleure compréhension entre chrétiens et musulmans. Il est assez naturel, d'ailleurs, que les gestes les plus généreux dans ce sens aient été accomplis en Espagne, ancienne terre musulmane.

La rencontre au Maroc du pape et du roi Hassan II, dont la valeur sym-

bolique saute aux yeux, ne doit pas faire oublier, cependant, que l'ouverture d'esprit des chrétiens à l'égard des musulmans n'a pas toujours provoqué chez ceux-ci la réciprocité attendue, particulièrement dans quelques pays du Moyen-Orient où la notion de *dhimma*, qui confère aux juifs et aux chrétiens le statut de «protégés», maintient les uns et les autres dans un état d'infériorité politique, sociale et culturelle.

Destinée à l'origine à assurer la protection au sein des communautés musulmanes des adeptes des religions révélées, cette notion de *dhimma* a fini par se corrompre et par condamner à la marginalité ceux qui devaient d'abord en retirer des avantages. Par exemple, dans l'Égypte d'aujourd'hui, la situation des coptes semble, par moments, intolérable. Les premiers responsables des vexations subies par ces chrétiens ne sont pas les gens de la haute administration et du gouvernement mais ces théologiens rétrogrades, déphasés, sclérosés, incapables d'une pensée autonome, qui, abusant de la protection que leur accorde trop souvent l'antique et prestigieuse université d'Al Azhar, répandent dans les masses musulmanes des préjugés d'un autre âge, que les intégristes s'efforcent, à leur tour, d'entretenir et d'amplifier.

Le christianisme et l'islam sont appelés à coexister. Le Coran consacre à Jésus, absent des livres saints du judaïsme, et à sa mère des pages d'une grande élévation. Des évêques chrétiens, à commencer par le cardinal Tarancon, archevêque de Madrid, ont insisté, ces dernières années, sur le respect dû au Prophète de l'islam et aux valeurs que le Coran transmet à des centaines de millions de personnes. Du côté des chrétiens, le climat est à la détente et à la compréhension; mais du côté des musulmans, il y a encore trop de théologiens portés à alimenter ce sentiment de méfiance, voire d'hostilité, que la religion suscite fraternellement entre les hommes, pour leur plus grand malheur, mais que le roi du Maroc, par son geste historique, vient heureusement de condamner de façon éclatante.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boi-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680. LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: (418) 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$, 3 mois: 32\$. À l'étranger: 225\$ par année, 6 mois: 115\$. 3 mois: 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Diableries

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

SI LE DIABLE emportait tous ceux qu'on lui expédie, le ciel serait désert.

Je collectionne mes bons souvenirs; un bel avenir leur est réservé.

La plupart des chefs politiques sont des handicapés; ils s'arrangent pour se greffer un homme de confiance qui leur tient lieu de bras droit.

Il y a une limite à vouloir se mettre à la portée de tout le monde; on s'expose à ramper comme lui.

Quand une femme loue l'intelligence d'un homme, il ne la croit pas assez fine pour comprendre qu'il en a bien davantage.

Le temps est immobile; c'est nous qui lui passons sous le nez.

On a parfois du remords d'avoir fait un geste désintéressé, quand il

ne nous attire pas le mérite qu'on en escomptait.

Comme nous saurions être jeune, croit-on, quand on a passé l'âge où nous l'étions!

L'outrecuidance de la jeunesse trouve son aplomb dans l'inconscience téméraire de ses ignorances.

«L'homme est le chef-d'oeuvre de la création.» Qui a dit ça? — L'homme. Dieu qui l'aurait créé serait plutôt d'avis que c'est Son gribouillage d'écolier.

Aimer son prochain comme soi-même, c'est s'aimer peu.

S'il n'y a plus d'enfants, il n'y a pas davantage de parents.

Si l'être humain avait des ailes comme l'oiseau, il volerait bas.

L'ennui avec la modestie, c'est qu'on ne peut en tirer vanité sans l'invalider.

On peut difficilement dire que le coup de foudre en amour, c'est du tonnerre.

Les ennemis que nous choisissons sont plus sûrs que les amis que

le hasard met sur notre chemin.

La santé est une maladie héréditaire mais non contagieuse.

Il existe des gens qui n'ont pas de défauts. Heureusement qu'il se trouve d'autres gens pour leur en trouver, autrement ils seraient invivables.

Les riches ont tout autant besoin d'argent que les pauvres, mais il leur en faut plus.

Le paresseux, ce n'est pas surtout pendant qu'il travaille que ça le fatigue, c'est avant qu'il s'y mette.

Quand le soleil se cache derrière les nuages, il fait la sieste.

Dans le chant des oiseaux, ce que j'aime, c'est qu'il n'y a pas de paroles.

Colette a écrit que «l'amour n'est pas un sentiment honorable». Ajoutons que c'est celui auquel on rend le plus d'honneurs.

En amour, il ne suffit pas de s'entendre pour se comprendre.

Un singe: un homme qui l'a échappé de justesse.

LETTRES AU DEVOIR

■ « Quel cirque ! »

En réponse à la lettre de MM. François Grenier et Joseph Faical.

POURQUOI, messieurs, faudrait-il toujours emprunter la forme déguisée du « langage courtois » pour exprimer ce que suscite comme désir la belle dame? Pourquoi faudrait-il baisser les yeux de honte quand la vue d'un bel être vous fait languir de désir ou d'appréciation sexuelle? Pourquoi, enfin, VLB ne se permettrait-il pas de dire ce qu'il a vu sans que cela vienne entamer sa crédibilité en le déshonorant? Parce que LE DEVOIR serait empreint de sobriété? D'autant plus que VLB le fait — dans le cas des chanteuses dont vous citez les noms — avec une certaine gentillesse. On sent qu'il aime la femme, point. J'ai déjà lu pire. Au moins il ne les dénigre pas. Car si ces chanteuses daignent montrer ces « beaux atouts » ouvertement, je ne vois pas pourquoi l'on devrait le taire.

Victor-Lévy Beaulieu dénonce la « quêtainerie » et la médiocrité, ce que très peu ont le courage de faire. Il le fait dans un style qui lui est propre et qui correspond à son tempérament. Cela ne veut pas dire que je sois toujours d'accord avec le contenu. Et je n'en pense pas moins, avec vous, qu'il « charrie » parfois — vous citez avec raison le cas de Jean-Pierre Ferland.

Par contre, il a probablement assimilé mieux que vous et moi la littérature française et québécoise, et partant de là, il peut se permettre quelques dérogations au code de la langue. Je ne veux pas dire que je prendrais sa « langue » comme modèle de communication internationale, mais de là à la rejeter, c'est une autre histoire. Certaines de ses tournures de phrase, très longues, demandent qu'on fasse une deuxième lecture pour les saisir, c'est vrai! Et après... Les études en linguistique québécoise a sa propre logique (pas dans tous les cas, évidemment), ce qui n'est pas toujours le cas dans le français normatif qui est souvent arbitraire. Il serait peut-être bon, avant de vous insurger contre la syntaxe d'un VLB, d'analyser ses phrases logiquement et non selon la norme si vous ne l'avez déjà fait.

S'il est vrai que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, la pensée a aussi ses mouvements tumultueux. Ce qui semble hétéroclite (« d'un paragraphe à l'autre, VLB change de propos comme de canal », dites-vous), en le regardant de près, le texte pourrait s'avérer aussi clair par sa logique intrinsèque. Ce qui paraît beau est souvent faux, hélas! Et dites-moi, messieurs, si ce qui est difficile d'accès devrait être rejeté.

Notre société a de la difficulté à se détacher des formules toutes prêtes à être servies. On ne prend pas le temps de lire un texte ou un tableau compliqué. Cela est également vrai en musique. Ce qu'on nous apprend à apprécier comme « beau esthétisant » devrait être inaltérable même s'il est statique et qu'il nous pousse à retomber incessamment dans les mêmes « erreurs ». Ce qui ne correspond pas au code établi devient sujet à suspicion, un monstre qu'il faut éliminer. Et l'imaginaire dans tout cela et la liberté créatrice: sont-ce des actions interiorisées toujours compréhensibles, faciles à énoncer clairement? L'intuition langagière d'un VLB, si elle n'est pas articulée selon vos perceptions à vous, peut être aussi valable qu'une autre et pouvant conduire à l'évolution de la langue fran-

çaise puisqu'elle la remet en question.

Heureusement que vous reconnaissez le talent de VLB.

— SOLANGE-ÉLISABETH BOLDUC

Montréal, 9 août.

■ Les maillots d'abord...

DÉBUT JUIN, forts d'une pétition de 150 adultes et de 45 enfants, les parents de la ruelle Hutchison-Durocher, demandaient au conseil de la Ville d'Outremont de fermer cette ruelle à son entrée nord (Van-Horne). La solution était simple et peu coûteuse: installer une barrière pivotante et ouvrable seulement pas les services de protection et utilitaires. L'objectif: protéger la vie et la santé des enfants contre les chauffards empruntant la ruelle comme voie rapide dans le sens nord-sud. Que de tractations, de marchandages officieux, de conversations de couloirs pour finalement aboutir à l'installation tardive de deux affiches insignifiantes interdisant l'accès à la ruelle.

Seulement voilà, les affiches ne convainquent que les convaincus! Qui a déjà vu une affiche arrêter un chauffard (à moins qu'elle ne cache un policier)? Nos enfants sont toujours en danger, quotidiennement. Les autos et camions empruntent régulièrement l'accès nord. Et depuis l'installation des affiches, les auto-patrouilles se sont faites absentes, si bien que ce sont les parents qui doivent jouer le rôle de la police.

Et durant ce temps-là, d'aucuns se font du capital politique avec la désormais célèbre cause des « maillots de bain » d'Outremont. C'est le paradoxe d'une communauté affluente qui tient comme prioritaire, dans ses préoccupations et manifestations, une cause futile et qui néglige la sécurité des enfants... de son quartier populaire (!).

Ras-le-bol!

Signé, pour le Regroupement de la ruelle Hutchison-Durocher:

— CÉLINE ASSELIN
MONIQUE CHAMBERLAND
CLAUDINE VEZINA
ROBERT SÉNÉCAL
NORMAND DÉCARY
MADELEINE
FORTIER-DÉCARY
CAMIL BOUCHARD
TAMARA LEMERISE
LUCIE BEAUDRY
JEAN LEMIEUX

Outremont, 12 août.

■ Les droits: plus qu'un souvenir

LE 31 JUILLET dernier, la Cour suprême du Canada rendait une décision majoritaire (quatre contre trois) consacrant le fait que les policiers peuvent arrêter le conducteur d'un véhicule automobile sans motif raisonnable et probable de croire qu'il a commis ou va commettre une infraction, aux fins de vérifier, à l'aide d'un ivressomètre, si le suspect a ses facultés affaiblies par l'alcool.

Dès janvier 1981, l'Association canadienne des chefs de police n'estimait pas souhaitable, ni nécessaire, que les droits juridiques des citoyens soient inscrits dans la Constitution. En 1983, elle affirmait son désaccord avec l'existence de la charte canadienne des droits incluse dans la Constitution.

En octobre 1981, une centaine de délégués réunis dans le cadre du congrès annuel de l'Association des corps de police du Canada ont observé une minute de silence en signe de deuil. Ce geste ne voulait pas commémorer la mort d'un collègue, mais plutôt dénoncer l'article du projet de charte des droits stipulant que si la police n'a pas réuni les preuves suffisantes, une cause peut être rejetée par un tribunal.

Comme on peut le constater, les policiers n'ont jamais voulu que nos droits juridiques soient

reconnus par une charte. Cette prise de position non équivoque démontre leur refus d'accepter la volonté du législateur de codifier minimalement nos droits.

D'ailleurs, il suffit de se référer aux plus récents rapports sur le comportement des policiers (rapports McDonald et Keable) pour constater que ces agents n'hésitent pas à violer les lois, à commettre des crimes et à nier les droits élémentaires des citoyens pour arriver à leurs fins.

En conséquence, le récent jugement de la Cour suprême fournit aux policiers un prétexte imparable pour arrêter, selon leur bon plaisir, toute personne au volant d'un véhicule.

Pour l'ODD, la lutte contre l'alcoolisme et la conduite en état d'ébriété ne passe pas par le renforcement des pouvoirs (abus) policiers, mais par l'information, la prévention et la responsabilisation des conducteurs.

N'oublions pas que la police a violé pendant plus de quarante ans la confidentialité du courrier avant que cette pratique soit dénoncée et finalement légalisée par l'ancien gouvernement libéral.

Le précédent créé par le jugement de la Cour suprême fait voler en éclats la fragile notion de « motifs raisonnables et probables ». Peu avant, le dénouement de l'affaire Rock-Forest avait déjà fait éclater la notion de « force nécessaire »... Nous avons maintenant tout lieu de croire qu'à plus ou moins brève échéance, les droits qui nous sont octroyés par la charte canadienne des droits ne seront plus qu'un souvenir.

— JEAN-CLAUDE BERNHEIM

coordonnateur,
Office des droits des détenus(e)s.
Montréal, 8 août.

■ Répression = violence

IL EST amèrement frustrant de constater que des puissances telles les États-Unis et la Grande-Bretagne sont menées par des individus qui ont à peu près autant de jugement que des chiens de garde appareillés d'oeillères. Le vœu de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan d'empêcher les terroristes de se servir des médias pour présenter leurs positions est aussi illogique qu'anti-démocratique. Le fait est que tout terroriste l'est devenu justement parce qu'il a été victime de répression telle celle qu'a préconisée Mme Thatcher en obligeant la BBC à annuler la diffusion de l'interview d'un activiste qui — mystère! — a un point de vue contraire au sien.

Mme Thatcher, en agissant de la sorte, ne fait que promouvoir le terrorisme; le terroriste, voyant sa liberté d'expression mutilée, continuera de recourir au seul moyen d'expression qui lui est disponible: la violence. Empêcher n'importe quel être humain de faire valoir ses idées ne fait qu'engendrer un mécanisme par lequel des sentiments refoulés, n'ayant pas eu accès à la sortie qui leur aurait permis de se manifester, se traduiraient par une conduite perverse du sujet au sein duquel ces sentiments sont emprisonnés. La violence des jeunes Britanniques lors des matchs de soccer est un exemple frappant de ce phénomène: une jeunesse asphyxiée par un mystère qui ne porte pas attention à ses valeurs et aspirations.

La position des chefs d'État britanniques et américains, en ce qui a trait à cette question, est d'autant plus ironique qu'elle s'apparente à l'atteinte aux droits fondamentaux de la personne qu'ils se plaisent à dénoncer chez les dirigeants de l'URSS. Mme Thatcher aurait donc intérêt à faire preuve de plus de discernement, sinon la violence en son pays risque de se propager bien au-delà des limites des stades de soccer.

— JEAN-CHARLES MERLEAU
Aylmer, 5 août.

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

La première ronde de la course à la direction du PQ

DANIEL LATOUCHE
politologue

FINALEMENT, ces cinquante premiers jours de course à la direction auront passé très vite. Profitons-en, il n'en reste plus que 45 et qui risquent de passer encore plus vite. Si on ne fait pas attention, la première chose qu'on va savoir, c'est qu'on aura un nouveau premier ministre, quelque chose que nous n'avons connu qu'une seule fois depuis 15 ans.

Le plus étonnant dans toute cette course, c'est qu'elle se déroule si normalement. De voir ainsi trois (disons quatre pour ne pas blesser personne) péquistes annoncer calmement qu'ils se voient très bien remplir le poste de premier ministre, et sans que cela soit accueilli par un éclat de rire général, à quelque chose de réconfortant. Surtout pour un parti où, il n'y a pas longtemps encore, il était de bon ton de nier tout intérêt dans la recherche du pouvoir.

La seule véritable surprise jusqu'ici, c'est Pauline Marois qui nous l'a offerte, et à deux reprises en plus. Son atterrissage dans la course fut une merveille du genre. Rarement avait-on vu une opération si bien me-

née. Tout y était : l'annonce de sa réflexion, la petite valse-hésitation, et puis la décision. Ce fut le seul candidat qui avait l'air sincère au moment de nous annoncer qu'il réfléchissait à l'idée de se lancer dans la course. Il faut dire que le fait d'accoucher au milieu de tout cela donnait une certaine crédibilité à sa période de réflexion.

Cette joyeuse improvisation est devenue catastrophique lorsque Mme Marois a semblé oublier que les « adversaires » étaient les Johnson, Landry et Garon et que « l'ennemi » n'est nul autre que Robert Bourassa. Qu'est-ce qu'il lui a pris de s'en prendre ainsi aussi systématiquement aux bons coups du gouvernement, de son gouvernement, depuis quelques années ? Elle aura beau dire que les journalistes se sont trompés, qu'ils ont exagéré, le mal est fait. On se demande pourquoi elle a voulu ainsi projeter l'image de la « jeune-travailleuse-sociale » fraîchement débarquée dans les problèmes de la pauvreté. En une seule semaine, elle a perdu toute crédibilité.

Sa stratégie initiale était pourtant fort simple : se maintenir à tout prix dans le peloton de tête et faire en sorte que le deuxième tour de scrutin ne dégage pas de majorité. Dans une telle impasse, alors qu'on comptabilisera les deuxième préférences

des voteurs, ses chances de passer étaient excellentes. S'il reste une femme dans la course, c'est elle qui bénéficiera le plus, culpabilité aidant, des deuxième choix d'à peu près tout le monde. Il est possible que l'on passe l'éponge sur cette gaffe magistrale, mais cela signifiera seulement qu'elle n'est plus sérieusement dans la course.

Et puis, il y a les absents. Il faut souligner ici la qualité de l'analyse de Louise Harel et de Yves Duhaime qui ont rapidement compris qu'ils n'avaient pas leur place dans cette galère. Cela fait plaisir de savoir que notre ministre des Finances sait faire de l'arithmétique électorale ; quant à Louise Harel, elle vient de démontrer qu'elle doit au plus vite réintégrer l'équipe ministérielle. Malheureusement, Francine Lalonde n'a pas démontré la même capacité d'analyse. Certes, on comprend que, nouvellement débarquée au PQ, elle veuille à tout prix éviter que son nom passe à l'oubli. Elle risque fort à ce petit jeu car si son nom reste en mémoire, ce sera peut-être pour les mauvaises raisons. Elle s'est d'ailleurs empressée de commettre la seule erreur qu'elle ne devait pas commettre : attendre trop longtemps pour se lancer dans la course. Il lui aurait fallu être la deuxième à annoncer sa candidature, avant Pauline Marois.

Puisqu'il le faut, parlons aussi des deux

autres candidats. Guy Bertrand et Luc Gagnon ont un rôle fort important à jouer dans cette campagne. À chaque instant, ils témoignent de ce que le Parti québécois aurait, malheureusement, pu devenir : dans un cas un parti de capotés nationaux, et dans l'autre un parti à thèse unique. On comprend mieux maintenant combien fut difficile la tâche de M. Lévesque qui, pendant 17 ans, a dû affronter ce genre de situations. Avis à ceux qui voudraient fonder de nouveaux partis.

Passons rapidement sur Jean Garon qui doit résoudre une équation impossible : comment utiliser efficacement son image pour faire oublier cette image. On aurait dû lui dire dès le début qu'en politique, comme dans la vie, il y a de ces missions impossibles dont on ne revient pas. M. Garon doit démontrer qu'il a autant la base économique que M. Landry et qu'il est moins loin du peuple que M. Johnson. C'est très bien sur papier mais il se fait qu'à chaque fois que M. Garon nous rappelle que l'agriculture, c'est aussi de l'économie — ce en quoi il a tout à fait raison —, il accredité le discours et l'image « économiques » de M. Landry. Entre l'économiste Garon et l'économiste Landry, les électeurs choisiront nécessairement celui qui en a fait sa marque de commerce.

C'est la même chose dans le cas de l'image terre-à-terre (sic) que le ministre de

l'Agriculture veut projeter en opposition à Pierre-Marc Johnson, ce jeune blanc-bec d'Outremont. Il ne fait aucun doute que la couleur locale, les bonnes blagues et le rire paysan ne sont pas les points forts de la personnalité de M. Johnson. Mais, à chaque fois qu'il y va de son numéro, Jean Garon rappelle aux membres du PQ qu'ils ne détesteraient pas d'avoir un monsieur bien, du genre bon-chic-bon-genre, pour diriger la province.

Bref, là-dessus au moins, les candidats Landry et Johnson y trouvent leur compte. Si la candidature de Jean Garon n'existait pas, ils auraient fallu qu'ils l'inventent. Peut-être même l'ont-ils fait ?

Tous ces candidats n'ont plus qu'une seule chance, celle de voir M. Johnson s'enfermer lors d'un des 10 débats publics et celle de voir Bernard Landry incapable d'assumer pleinement son rôle d'opposant majeur. Ce n'est pas un mauvais calcul. Il est certain qu'à un moment ou l'autre, ces deux candidats vont décevoir. Avec 10 débats, les jambes sont inévitables, mais le grand nombre de débats constitue la meilleure assurance contre le danger de voir quelque chose d'irréversible se produire.

Mais, en fait, ce n'est pas là que se trouvent les calculs stratégiques des candidats Landry et Johnson.

POUR UN MOUVEMENT DE LA PAIX DYNAMIQUE

« Les mouvements de la paix ont un rôle à jouer pour renforcer les mécanismes de règlement pacifique des conflits. »

LIBRE OPINION

PIERRE LAPLANTE

NOUS COMMÉMORONS cette année le 40^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, de la fondation des Nations unies et de la bombe d'Hiroshima. Pourtant, le monde parle encore d'équilibre de la terreur et même de « guerre des étoiles ». Les gens vivent sous la menace constante d'un holocauste nucléaire ; la guerre et le terrorisme continuent de proliférer au Moyen-Orient, en Amérique centrale et ailleurs ; et la course aux armements s'accélère alors que des millions de gens du tiers monde sont menacés de crever de faim.

Comment les Canadiens réagissent-ils devant cette réalité ? Les sondages confirment que nos concitoyens sont, en général, favorables à la paix et au désarmement — même s'ils ne font guère confiance aux « gros méchants Russes ». De même, ils sont sensibles aux désastres du tiers monde, comme la famine en Éthiopie ou les réfugiés d'Indochine. Ils sont même prêts à faire de temps à autre des gestes symboliques pour soulager leur conscience, sinon la misère des autres.

Depuis quelques années, les organisations pacifistes se sont multipliées chez nous. On en compte environ 1,500 au Canada, dont 150 au Québec. Mais le mouvement est encore mal articulé et a tendance à se limiter à des objectifs négatifs — en manifestant, par exemple, contre les essais de missiles *Cruise*, contre la production d'armements, contre la « guerre des étoiles ».

Il y a quelques mois, le gouvernement du Canada mettait sur pied un Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale, mais celui-ci ne semble pas prêt à jouer un rôle de leadership audacieux dans ce do-

maine. Il est symptomatique que la participation francophone au conseil d'administration de cet Institut se limite à Paul DesMarais de la Power Corporation et au professeur Albert Legault qui encourageait récemment le Canada à participer au projet de M. Reagan sur la « guerre des étoiles » (LE DEVOIR des 9 et 10 mai).

Je crains que le mouvement de la paix au Canada ne puisse pas jouer le rôle dynamique qui s'impose tant qu'il n'arrivera pas à définir des objectifs positifs au-delà d'une simple opposition à la course aux armements.

Il ne fait pas de doute que cette course aux armements devient de plus en plus onéreuse et menaçante à mesure que la technologie se perfectionne. Continuer dans cette direction devient de la folie furieuse. J'ose présumer que nos dirigeants politiques sont les premiers à s'en rendre compte.

Pourtant, des deux côtés du rideau de Fer, on hésite à renverser la vapeur. Pourquoi ? Peut-être parce qu'on n'a pas de solution de rechange à offrir pour remplacer l'intervention armée dans la solution des conflits internationaux. On se dit que même si, par miracle, l'Est et l'Ouest parvenaient à s'entendre pour conclure un accord de désarmement total, cela créerait un vide intolérable car la technologie continuerait de progresser et les politiciens astucieux trouveraient moyen, tôt ou tard, de se réarmer pour modifier les rapports de forces à leur avantage. La logique du système conduit inexorablement de la mitrailleuse au char d'assaut, de la bombe atomique à la « guerre des étoiles », et que sais-je encore.

Sommes-nous donc voués à nous laisser entraîner dans un tourbillon qui nous mènera fatalement à la catastrophe ? Je suis convaincu que non, à condition que nous réalisions que les progrès technologiques nous obligent à devenir de plus en plus so-

lidaires du reste de la planète, et que nous nous engageons à propager graduellement au reste de la planète les règles du jeu que nous acceptons de suivre avec nos concitoyens du Canada et avec nos alliés occidentaux. Ces règles du jeu incluent, comme chacun sait, le règlement pacifique des différends, le respect des droits fondamentaux et un souci de solidarité dans le partage des biens et des chances d'épanouissement de chacun. J'ajouterais — pour ne pas verser dans l'angélisme — une certaine force policière pour contrôler ceux qui seraient tentés d'enfreindre les règles du jeu en question.

Est-ce que je rêve en couleurs ? Je crois, au contraire, que c'est la seule façon civilisée de sortir du cercle vicieux de la course effrénée vers une catastrophe militaire. Il faudra en arriver là tôt ou tard. Et le plus tôt sera le mieux.

Par mouvements de la paix, j'entends une vaste coalition de groupes de citoyens et citoyennes qui s'intéressent au désarmement, aux droits humains, à l'écologie, au féminisme, au syndicalisme, à la coopération Nord-Sud, au dialogue Est-Ouest, aux échanges interculturels et interreligieux, à la promotion de la solidarité internationale et du règlement pacifique des conflits : en un mot, tous les groupes non-alignés qui ont la préoccupation d'amener leurs concitoyens de la planète à appliquer de nouvelles règles du jeu pour remplacer éventuellement les interventions armées dans les conflits internationaux.

Je suis convaincu qu'un tel mouvement, s'il parvient à clarifier ses objectifs dans le sens indiqué plus haut, pourra compter sur la connivence au moins tacite de la grande majorité des citoyens de la planète — à l'Est comme à l'Ouest, au Sud comme au Nord. Il contribuera ainsi à éroder graduellement la base de pouvoir de ceux qui ont actuellement intérêt — à l'Ouest comme à l'Est — à compter sur la force armée pour



Hiroshima en ruines après la bombe.

maintenir leurs privilèges aux dépens de la majorité.

Les mouvements de la paix européens sont sans doute mieux placés que nous pour faciliter un dialogue « officieux » avec leurs concitoyens de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Tchécoslovaquie et même d'URSS où la population devient de moins en moins fervente pour l'idéologie officielle et ne demande pas mieux que de vivre en paix.

Les mouvements de la paix nord-américains (Canada, États-Unis) ont un rôle clé à jouer pour dégonfler les

attitudes belliqueuses encouragées par les marchands de canons et pour promouvoir, au contraire, le renforcement des mécanismes de règlement pacifique des conflits, avec un souci d'équité et de solidarité pour les populations qui en sont victimes.

Les mouvements de la paix occidentaux trouveront des alliés naturels dans les pays du tiers monde parmi ceux qui préconisent des moyens non-violents pour améliorer le sort de leurs semblables.

Que résultera-t-il de cet effort collectif ? Je présume qu'il se créera

éventuellement, un peu partout à travers le monde, des mécanismes plus efficaces de paix et de solidarité pour remplacer la menace des interventions armées. Mais ce qui m'apparaît urgent — et préalable à tout le reste —, c'est de propager parmi nos concitoyens de la planète la conviction que la connivence pacifique est possible et même essentielle comme substitut civilisé aux engins de mort de plus en plus perfectionnés.

C'est ici que les mouvements de paix ont un rôle irremplaçable à jouer.

Lincoln : une fresque à l'américaine

ROBERT MIGNER

★ Gore Vidal, *Lincoln*, Montréal, Libre Expression, 1984, 687 pages.

LE ROMAN historique est un genre littéraire des plus populaires auprès du public lecteur. Il mise sur la nostalgie d'une époque historique révolue. Ses règles sont floues. La reconstitution d'une époque sert de prétexte à une intrigue amoureuse ou à des aventures épiques. Le classique du genre demeure *Les Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas. Il arrive toutefois que des écrivains rédigent des romans historiques sur des personnages ou des événements réels. Ils empiètent alors sur le territoire de l'historien. La principale qualité de ces livres doit alors être la vraisemblance. L'imaginaire de l'auteur se substitue dans ce cas aux documents. C'est alors que le roman historique acquiert ses lettres de noblesse. Le dernier livre de l'écrivain américain Gore Vidal, *Lincoln*, dans ce sens, est une remarquable réussite. Cet auteur a réussi une vaste fresque à grand déploiement qui ressuscite cet immense personnage que fut Abraham Lincoln.

On sent que Gore Vidal a bien étudié la géographie de la capitale américaine de l'époque de la guerre de Sécession. L'auteur nous amène avec grande aisance dans les rues poussiéreuses de la ville. Le livre pulvécrise les remugles du Potomac. Gore Vidal connaît les commerces, les débits de boisson et même les lupanars de la ville. Nous faisons connaissance avec toutes sortes de personnages qui jouent un rôle plus ou moins important dans la vie de la capitale des États-Unis de la seconde moitié du 19^e siècle. La

Maison-Blanche est minutieusement décrite. Elle est, à ce moment, passablement délabrée. L'action du livre se situe presque toujours à Washington. Lincoln ne quitte que rarement la capitale qui sera assiégée deux fois par les armées sudistes durant la terrible guerre de Sécession. Donc, sur le plan du décor, dix sur dix à Gore Vidal.

C'est par petites touches que Vidal nous révèle peu à peu la stature de son personnage. L'auteur est un remarquable dialogiste, et c'est par la parole que Lincoln apparaît peu à peu dans sa véritable stature. Au début du livre, soit lors de l'arrivée du président élu par un train de nuit à Washington, Lincoln semble indécis face à la plus grave crise qui ait jamais frappé les États-Unis d'alors. Lincoln est le premier républicain à être élu président. Et c'est précisément son élection à la présidence qui incitera plusieurs États du Sud à quitter l'Union. L'auteur nous présente un homme qui veut à tout prix sauver les États-Unis de la division. Lincoln n'est pas un abolitionniste. C'est un modéré. Si, au cours de la guerre civile, il proclame l'émancipation des esclaves, c'est par nécessité militaire. Gore Vidal, écrivain aux tendances libérales, atteint la vérité historique. D'ailleurs, il rejoint les thèses de Karl Marx qui était alors correspondant pour des journaux britanniques aux États-Unis. Le journaliste écrivait régulièrement que la guerre civile avait été déclenchée pour sauver l'Union, non pour libérer les esclaves.

Si l'action se situe uniquement durant les années de guerre, Vidal, grâce à la technique du *flash-back*, nous ramène souvent aux années antérieures de la vie d'Abraham Lincoln. Nous apprenons que l'avocat de l'Illinois, né dans une cabane en bois

rond, a subi une crise de folie avant son mariage et qu'il a aussi contracté la syphilis. À la Maison-Blanche, toutefois, Lincoln est en parfaite santé, sauf ses instincts qui fonctionnent mal et de fréquentes crises d'épuisement dues au surmenage. Gore Vidal a certes dû faire d'importantes recherches pour avoir ainsi réussi à nous présenter le Lincoln de tous les jours avec autant de vérité.

Lincoln est entouré d'une brochette de personnages avec lesquels il doit composer. Il y a d'abord son épouse, Mary, que l'auteur présente comme une personne partiellement folle, qui a comme principal défaut de faire d'énormes dettes. Elle emprunte des sommes exorbitantes pour redécorer la Maison-Blanche. Sa famille est sudiste, mais elle est une partisane acharnée de la sauvegarde de l'Union. Mary Lincoln est le principal personnage féminin du livre. Elle perd l'un de ses enfants au cours du conflit et entre dans une longue crise de ce qu'on appelle alors la mélancolie. Lincoln a choisi ses ministres parmi les modérés et les abolitionnistes. Gore Vidal nous présente tous ces ambitieux avec une grande précision. Beaucoup convoient le poste d'Abraham Lincoln. Ce dernier, en se jouant de tous et en utilisant les hommes qui l'entourent, apparaît peu à peu comme un politicien de grand crin.

Les premières années de la guerre sont désastreuses pour le Nord. En effet, tous les bons officiers sont passés du côté du Sud. Le Nord connaît d'importantes défaites. Il faudra attendre la nomination du général Ulysses S. Grant à la tête des armées nordistes pour que l'Union puisse en finir avec la rébellion. Divers complots s'ourdissent du côté des confédérés, soit pour enlever Lincoln, soit pour l'assassiner.

HOMMAGE À M. ROGER DUHAMEL

TÉMOIGNAGE

CLÉMENT RICHARD
ministre des Affaires culturelles

À UNE ÉPOQUE où n'a plus cours la culture classique des intellectuels qui nous ont précédés, culture avant tout française, communiquée par les maîtres de nos institutions religieuses d'enseignement, la mort de Roger Duhamel nous ramène aux valeurs essentielles auxquelles s'attachaient ces hommes de goût, de raison et de grande érudition.

Duhamel fut pleinement et éminemment de cette génération d'hommes qui fréquentaient quotidiennement les grands écrivains français, nourrissant leur esprit aux sources de la grande culture française, en en faisant l'assise de leur vie, de leur comportement et même de leurs jugements.

Mais Roger Duhamel est encore allé plus loin que ses collègues : il a voulu, à travers ses œuvres, faire partager l'amour qu'il portait à ses écrivains de prédilection, cherchant à les faire découvrir à un large public, en l'invitant à l'accompagner simplement dans ses lectures.

N'a-t-il pas écrit dans ses *Lettres à une provinciale* : « Mieux vaut, semble-t-il, en s'adressant à un public profane, souligner dans les œuvres ce qu'elles ont d'éternellement vivant, plutôt que de se limiter à des choses savantes qui convien-

nent mieux à des ouvrages spécialisés. »

Critique littéraire ou premier lecteur de manuscrits, il adoptait une attitude conforme à cette pensée, cherchant chez un jeune écrivain les qualités plus que les faiblesses. En manifestant cette ouverture d'esprit, il s'est assuré de comprendre les générations qui le suivaient, auxquelles il s'est d'ailleurs intéressé jusqu'à la fin, en succédant à 61 ans à un Hubert Aquin à la direction des éditions La Presse.

Sa carrière, très éclectique, l'a conduit à occuper des fonctions étonnamment diverses, depuis celles de journaliste, écrivain, secrétaire d'homme politique, directeur de revues et de journaux, animateur de télévision, candidat à une élection fédérale, professeur d'université, imprimeur de la Reine, ambassadeur, directeur d'une maison d'édition, et combien d'autres postes ? Au point qu'il peut paraître impossible de résumer un tel cheminement. Mais à observer le trajet parcouru, on peut aisément détecter les quelques bornes qui ont toujours balisé la vie de cet homme, qui l'ont guidé et qu'il nous laisse aujourd'hui comme marques de son passage et souvenirs propres à nous inspirer. Au lendemain de la mort de Roger Duhamel, est-il meilleur hommage que de les rappeler ?

D'abord, ne faut-il pas reconnaître l'amour qu'il a toujours porté à la France et à sa civilisation, à

cette culture exceptionnelle qu'il a tenté de partager avec ses concitoyens, bien avant tout accord de coopération entre ce pays et le nôtre.

N'a-t-il pas aussi, et toujours, été un ardent défenseur de la vie française en Amérique, se révélant maintes fois, par ses gestes et certains postes qu'il a acceptés d'occuper, un véritable nationaliste. À cet égard, il ne s'est jamais démenti, et il a pleinement joué son rôle, différemment de nous sans doute, mais en s'insérant profondément dans le contexte et l'esprit de son époque.

Enfin, n'a-t-il pas été avant tout et en toutes choses un humaniste, dont le goût et la raison devaient encore nous guider, dont le style pourrait nous servir d'exemple, dont l'ouverture d'esprit et la générosité devraient parfois tempérer nos comportements.

De Roger Duhamel, nous garderons mémoire d'un homme de lettres et d'un journaliste au style élegant, limpide, classique, d'un homme de grande culture comme on en trouve trop peu de nos jours, où la spécialisation tend à fermer les esprits, d'un homme d'action ayant livré ses luttes, à son tour, pour que se maintienne très haut, sur notre continent anglo-saxon, la lumière d'une vie française authentique, prenant sa source dans la pensée des plus grands, des plus illustres, qui l'ont accompagnée toute sa vie comme de fidèles amis.

Désormais, avec eux, il nous accompagnera...

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

♦ Air Canada

sans contrat de travail depuis le 30 août 1984. Le litige porte principalement sur l'augmentation des heures de travail. Samedi soir derniers les agents de bord ont voté à 87 % contre le projet d'entente présenté par la compagnie. Près de 88 % des syndiqués ont participé au vote. Le projet prévoit que le nombre maximum d'heures de vol passerait de 75 à 80 heures et que la journée de travail compterait 16 heures plutôt que 14.

« C'est inhumain de nous demander d'augmenter des heures de vol déjà trop longues », a souligné M. Prokop. « C'est une question de bon sens. C'est très néfaste pour la santé de demeurer si longtemps à de hautes altitudes, là où l'oxygène est rare et le taux d'humidité dix fois moindre que la normale ».

Les augmentations salariales font également problème. Le projet d'entente promet un montant forfaitaire de \$ 900 à \$ 1,100 pour la période comprise entre septembre 84 et septembre 85, une augmentation de deux pour cent pour la deuxième année du contrat de travail et de quatre pour cent pour la troisième. Ces offres ont été jugées insuffisantes par le syndicat. Celui-ci revendique une augmentation de neuf pour cent étalée sur les trois années de la convention collective. « Nous ne leur offrirons rien de plus, ni aujourd'hui, ni demain », a fait valoir M. Jérôme. « Nos offres sont meilleures que celles récemment acceptées par les employés de CP Air et de Wardair, meilleures même que celles proposées par la médiatrice dans ce dossier », Mme Frances Bairstow.

De leur côté, les leaders syndicaux ont unanimement laissé entendre « que la grève risquait d'être pas mal longue ».

♦ Les libéraux

gros mot pour désigner ces véhicules que l'Assemblée nationale fournit aux ministres et au chef de l'opposition: il s'agit de voitures de grosseur intermédiaire et de marques courantes valant à peu près \$ 15,000 chacune.

M. Bourassa a cependant dénoncé le personnel politique qui entoure un ministre et qui se livre à des activités reliées à la course au leadership au détriment de ce que devraient être ses occupations courantes.

Le chef de l'opposition a rappelé qu'en 1983, lors de la course au leadership qui l'avait élu à la tête du PLQ, cinq personnes payées par les fonds publics et oeuvrant dans l'entourage de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale avaient démissionné pour pouvoir travailler activement avec le candidat de leur choix. M. Bourassa avait nommé trois de ces cinq personnes: Marie Bédard, Sylvie Marier (qui était attaché de presse de l'opposition) et Michel Harvey (un membre du cabinet du député-whip Michel Page).

« En 1983, on a demandé à ceux qui faisaient un travail politique dans l'opposition de démissionner. On réclame aujourd'hui la même chose du parti du gouvernement », a conclu le chef libéral.

♦ Landry

Landry, sur les possibilités d'un deuxième tour de scrutin? Dans l'entourage de Mme Marois, l'on espère que M. Landry n'a pas fait de promesse d'alliance avec M. Johnson avant de quitter le Québec. S'il y a eu entente, M. Landry pourrait hériter du ministère des Finances dans un gouvernement Johnson. Si au contraire, il appuie un autre candidat, il aura, à toutes fins utiles, mis une croix sur son avenir politique. Car, son rêve, ce n'était pas tellement d'être promu au poste de ministre des Finances, mais plutôt de devenir premier ministre. S'il préfère Pauline Marois, il ne sera ni l'un ni l'autre. Il ne faut surtout pas oublier que depuis le début de la campagne, M. Landry n'a pas épargné son collègue de la Justice, lui reprochant notamment de se contenter de planer en surface, de ne pas proposer de nouvelles idées, de renier l'option souverainiste et d'avoir tendance à s'agenouiller devant Ottawa.

Un membre de l'entourage de M. Landry soulignait hier AU DEVOIR, que son patron se sentait d'ailleurs beaucoup plus d'affinités avec Pauline Marois et Jean Garon et, qu'en toute logique, c'est dans cette direction qu'il est susceptible d'orienter ses partisans et organisateurs. De l'avis de ce proche collaborateur, cependant, il faut plutôt s'attendre à ce que M. Landry, au retour de son séjour à l'extérieur du Québec, affiche « la plus impeccable neutralité », et annonce un peu plus tard, son retrait pure et simple de la vie politique.

Alliance ou pas, il n'est pas certain d'ailleurs que les partisans de M. Landry lui obéiraient en bloc et se laisseraient dicter aveuglément la voie à suivre. Même si les invitations à rejoindre le clan Johnson, il est probable que la majorité des appuis qu'il a recueillis depuis le début de sa campagne préféreront poursuivre la lutte sous les bannières de Jean Garon ou de Pauline Marois. Et ils seront sans doute plus nombreux à le faire, si M. Landry leur laisse le libre choix. En début de course, plusieurs ministres et députés ont expliqué à M. Bernard Landry qu'ils l'aimaient bien mais qu'ils avaient décidé d'appuyer Pierre-Marc Johnson, le jeune plus apte à conserver le pouvoir. Il s'agit de savoir si les partisans et organisateurs clan Landry, désœuvrés, abandonnés à eux-mêmes et dans certains cas amers, se

laisseront entraîner à contre-cœur, pour finalement écouter la raison et succomber au goût du pouvoir.

Dans une entrevue au DEVOIR, récemment, l'as-sondeur du PQ, M. Michel Lepage, prédisait un deuxième tour de scrutin. M. Landry ayant abandonné la lutte, cette hypothèse demeure-t-elle vraisemblable? C'est improbable mais toujours possible. Les chances de M. Landry étaient nulles et dans l'optique des anti-Johnson à tous crins, son désistement ne peut que favoriser Pauline Marois et Jean Garon. Il se pourrait en effet que le réalignement des appuis de Bernard Landry déclenche une nouvelle dynamique et propulse Pauline Marois ou Jean Garon dans une remontée spectaculaire. Qui sait?

Il reste à savoir lequel de ces deux aspirants est le plus apte à susciter un ralliement de toutes les tendances et le mieux placé pour bloquer la voie à Pierre-Marc Johnson. Les premiers sondages plaçaient déjà Mme Marois bonne deuxième et son principal atout, l'image, agrémentée d'un contenu respectable, lui permet de combattre Pierre-Marc Johnson sur son propre terrain. Quant à Jean Garon, il est de beaucoup le meilleur orateur des six concurrents et depuis vendredi, le seul économiste sur les rangs. Le rôle qu'il a joué à la tête du ministère de l'Agriculture a fait de Jean Garon l'un des plus populaires ministres du gouvernement auprès des populations des régions rurales. Cette popularité se vérifie également auprès des militants et dans plusieurs coins du Québec, on le dit déjà en avance sur Pierre-Marc Johnson et Pauline Marois.

Chose certaine, la disparition de Bernard Landry de la scène est susceptible d'accroître sensiblement la visibilité de l'un et de l'autre. Avec beaucoup de chance, des performances électrisantes de leur part et, contre toute attente, quelques mauvaises gaffes de M. Johnson, voilà autant d'imprévus qui pourraient se percuter dans les sondages et crédibiliser l'hypothèse d'un deuxième tour de scrutin. Sans ces conditions idéales, les Marois, Garon et autres devront se faire à l'idée d'une victoire décisive de M. Johnson, dès le premier tour.

Enfin, l'on doit s'attendre à ce que le désistement de Bernard Landry affecte non seulement la course au leadership mais encore aient des conséquences sur l'avenir du Parti québécois. Après les départs des Parizeau, Laurin, et autres orthodoxes, il a pris le prétexte de cette campagne à la présidence pour porter le flambeau des grands courants idéologiques qui assurent le dynamisme du PQ depuis sa fondation. Le désistement de Bernard Landry de la course et son éventuel départ du parti contribueraient sans doute à la démobiliation des social-démocrates et des souverainistes, laissant la voie libre à M. Pierre-Marc Johnson pour faire du Parti québécois une Union nationale nouvelle vague.

♦ Assemblée

pendances », a précisé Mme Lalonde au terme d'un plaidoyer pour le plein emploi.

M. Gagnon a proposé une formule de partage du temps de travail, par laquelle la baisse de salaire ne serait qu'environ 10 % pour une diminution de 20 % du temps de travail: quatre travailleurs réduiraient d'une journée leur semaine de travail mais ils se partageraient l'allocation-chômage que l'État versait à un chômeur, devenu le cinquième travailleur.

C'est par ailleurs le candidat « vert » qui a critiqué le plus durement le chef du Parti libéral du Québec. « Robert Bourassa veut faire du Québec une République de bananes », a-t-il dit au terme d'une charge contre la « deuxième Baie-James ». Venu prouver aux autres péquistes qu'écologie ne rime pas avec austerité, M. Gagnon propose de rénover et d'isoler les 15 millions de maisons construites avant 1970, ce qui économiserait de l'énergie et ce qui créerait des emplois dans toutes les régions.

À Rimouski, chacun des candidats y est allé de son thème favori: « partager les responsabilités » pour Mme Pauline Marois, « se mobiliser pour le plein emploi » pour Mme Francine Lalonde, « rassembler le Québec qui agit » pour M. Pierre-Marc Johnson, « devenir les meilleurs » pour M. Jean Garon, « s'associer économiquement aux États-Unis » pour M. Guy Bertrand, et enfin « mieux gérer nos ressources » pour M. Luc Gagnon.

Alors que les autres candidats ont utilisé leur court temps de parole (18 minutes) pour aborder un ou plusieurs thèmes de leur campagne, seuls MM. Garon et Bertrand ont donné un ton très personnel à leur discours. Entouré par une cinquantaine de partisans, le ministre de l'Agriculture a même poursuivi sa harangue sur la pelouse, une fois l'assemblée terminée.

M. Garon a été presque le seul à rendre publiquement hommage à M. Bernard Landry, dont le forfait a surpris tous les autres candidats vendredi soir. « Les Québécois n'ont pas les moyens de perdre les énergies de Bernard Landry », a dit M. Garon, qui « espère continuer à travailler avec lui dans les prochaines années ».

Quant à M. Bertrand, il a poursuivi ses attaques contre les trois candidats-ministres, qui appuient la position constitutionnelle du gouvernement Lévêque, rendue publique en mai dernier. Ses attaques ont même pris un tour personnel quand il a assimilé ces ministres à des libéraux. « Sans vouloir être méchant, Pierre-Marc, quelle différence au fond y a-t-il entre Daniel Johnson et Pierre-Marc Johnson? Quelle différence y a-t-il entre Mme Thérèse Lavoie-Roux et Mme Pauline Marois au niveau des opinions? Je n'en vois pas... », a dit M. Bertrand. Il n'a pas poursuivi son exemple et on ne sait donc pas à quel député libéral lui fait penser Jean Garon...

Interrogé par les journalistes à la sortie, M. Johnson n'a pas voulu commenter l'opinion de Me Bertrand selon laquelle la signature de l'Acte constitutionnel empêcherait en pratique le Québec d'accéder à l'indépendance.

M. Johnson n'a pas parlé de la souveraineté hier à Rimouski. « J'ai fait un discours à Baie-Comeau, il y a deux jours, qui a duré une demie-heure sur la question constitutionnelle. Quant aux propositions constitutionnelles du gouvernement, elles présupposent que le peuple du Québec existe. C'est une position très correcte qui correspond à ce moment-ci à ce qui peut faire l'objet d'un consensus », a précisé M. Johnson.

« Si les Québécois veulent faire l'indépendance, c'est eux qui la feront. Ce n'est pas des textes de papier... », a ajouté le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Dans son discours d'hier, comme dans ses rencontres récentes avec des militants, M. Johnson a fait un acte de foi dans le Québec qui a changé, qui agit au lieu de parler. « L'affirmation politique se fait par des réalisations concrètes », précise-t-il.

Pour sa part, Mme Marois, qui a reçu hier l'appui du président du comté de Rimouski, M. Jacques Dionne, a cherché une nouvelle fois à effacer l'effet désastreux de ses critiques contre son propre gouvernement. « Je suis fière de mon gouvernement qui a fait à lui le Québec à atteint une maturité économique », a-t-elle redit. Mais, comme Mme Lalonde, elle a longuement plaidé pour le plein emploi.

« Le plein emploi exige une implication politique. Je suis prête à revoir les politiques fiscales, les politiques de subventions, le système d'éducation, les programmes de main d'oeuvre, s'il le faut », a précisé la ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité d'emploi.

Par ailleurs, l'ambiance était à son maximum vers 14h30 lorsque les candidats sont entrés tour à tour dans la salle, suivis par des militants. Les noms de « Garon », « Johnson » et « Marois » étaient scandés, voire hurlés, tandis que les supporters brandissaient des pancartes. Seul des trois ministres, M. Johnson n'a pas d'affiche avec son portrait en couleurs. Quant à Mme Marois, elle est la seule à ne pas utiliser les couleurs du PQ, préférant le vert au bleu.

♦ Greenpeace

« Toute personne qui pénétrera illégalement sur ces territoires de la République devra être immédiatement arrêtée et déferée à la justice. »

Le président Mitterrand indique également que la France poursuivra ses essais nucléaires, contestés par plusieurs pays de la région et l'organisation écologiste Greenpeace.

« Je rappelle que les essais nucléaires dans le Pacifique continueront tant qu'il sera jugé nécessaire pour la défense du pays, par les autorités françaises et elles seules », dit le texte de la directive.

La France procède depuis 19 ans à des essais nucléaires à Mururoa, et occasionnellement à Fangataufa, en dépit des protestations émises par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays du Pacifique.

Enfin, M. David McTaggart, le président de Greenpeace, a affirmé que des agents du contre-espionnage français l'informent régulièrement des dessous de l'affaire du Rainbow Warrior.

Dans une interview à l'AFP au moment du départ hier d'Amsterdam, du Greenpeace vers Mururoa (Pacifique sud), M. McTaggart a confié que des membres de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), lui transmettent de manière indirecte, des informations sur l'attentat.

« Nous recevons des informations de la DGSE indirectement », s'est contenté de déclarer sans plus le militant anti-nucléaire.

« Ces informations, a-t-il dit, sont utilisées dans le cadre de l'enquête que Greenpeace mène par elle-même pour percer l'énigme de l'attentat. »

Les résultats de cette enquête, qui seront connus la semaine prochaine, sont éloges mais ils ne seront pas révélés si la France, de son côté, publie les conclusions des investigations officielles ordonnées par Paris à la suite de la mise en cause de services français dans l'organisation de l'attentat, a ajouté M. McTaggart.

Pour ce dernier, « si le gouvernement français dit: oui, nous en sommes responsables, cela évitera nombre d'ennuis... ».

Cette enquête de Greenpeace est menée en collaboration avec des Néo-Zélandais, des Britanniques et des Français, a dit M. McTaggart sans plus de détail.

Aux yeux du responsable de Greenpeace, « il y aura des réactions très importantes dans les populations des pays de la région du Pacifique, Nouvelle-Zélande, Australie notamment, si la France ne fait rien maintenant pour stopper ses expériences nucléaires ».

Exprimant sa déception de n'avoir pas été reçu par le président Mitterrand à Paris, il a dénoncé « l'acte de guerre délibéré que fut l'attentat contre le Rainbow Warrior, navire britannique détruit dans le port d'un pays ami de la France ».

Arborant un badge marqué de « vous ne pouvez couler un arc-en-ciel », M. McTaggart a conclu qu'il poursuivrait sa mission anti-nucléaire envers et contre tout, avec sa flotte de quatre bateaux et 35 membres d'équipage.

M. Landry, premier à annoncer sa candidature au début de juillet, a annoncé son retrait de la course tard vendredi soir.

« M. Landry s'était présenté comme le candidat de l'économie, mais il se retire car il a eu peu d'appuis. Ceci révèle que l'intérêt du PQ pour les questions économiques est assez relatif », a ironisé le chef libéral.

M. Bourassa ne croit pas toutefois que ce retrait pourrait avoir des in-

TUTU QUALIFIE LA POSITION AMÉRICAINE DE «DÉSASTRE» Washington poursuivra sa politique « d'engagement constructif »

NEW YORK (AFP, Reuter) — Le gouvernement américain n'a pas l'intention de renoncer à la politique « d'engagement constructif » menée envers l'Afrique du Sud, a déclaré hier M. Robert McFarlane, le conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale.

M. McFarlane, qui était interviewé par la chaîne de télévision ABC, a souligné que la position diplomatique adoptée par les États-Unis ne constitue pas « un soutien aveugle » de la politique menée par Pretoria mais qu'elle sert à influencer dans la direction d'un assouplissement les dirigeants du régime sud-africain.

Le conseiller du président a reconnu au cours de cet entretien que « l'étendue des possibilités (de réformes) examinées était de toute évidence plus large » lors des discussions qu'il avait eues à Vienne avec le ministre sud-africain des Affaires étrangères Roelof « Pik » Botha que « ce qui a été annoncé » par le président Pieter Botha dans son discours de Durban.

« Mais nous traitons des deux côtés avec des gens très têtus », a ajouté M. McFarlane qui a souhaité que les leaders Noirs reconsidèrent leur position et acceptent de négocier avec le pouvoir de Pretoria. Toute autre solution ne pourrait mener, a-t-il dit, qu'à un « abîme de violence massive ».

Interrogé d'autre part par la chaine CBS, l'évêque et prix Nobel de la paix, Desmond Tutu, a qualifié la politique américaine de « désastre sans mélange, aussi maléfique, immorale et anti-chrétienne que le régime d'apartheid » lui-même, ajoutant à l'intention de Washington: « Nous nous rappellerons de ceux qui nous ont aidé ».

Qualifiant l'injustice de ce régime et les insurrections armées qu'il provoque de « maux terribles », le prix Nobel a cependant estimé que vient

un temps où le renversement par la violence d'un régime comme celui qui est en vigueur en Afrique du Sud est justifiable, même pour un chrétien.

M. Desmond Tutu a estimé que l'Afrique du Sud se trouve « au bord de la catastrophe » et s'est déclaré « terrifié à l'idée du bain de sang » qui risque de se produire dans ce pays.

Le ministre des Affaires étrangères Pik Botha interviewé par la même chaîne, a de son côté regretté les réactions négatives au discours du président Botha qui, a-t-il dit, a appelé les leaders noirs à des discussions sur l'avenir du pays. Il s'agit, selon le ministre, d'un changement important de la politique de Pretoria.

Le secrétaire d'État adjoint américain pour les affaires africaines, M. Chester Crocker a pour sa part répété, lors de la même émission, que le souhait des États-Unis est de voir disparaître le régime d'apartheid. Il a toutefois souligné que les sanctions que le Congrès américain souhaite voir adoptées ne feraient qu'aggraver la situation de la communauté noire de ce pays.

M. Crocker s'est en substance déclaré insatisfait des modifications minimales effectuées par Pretoria, estimant cependant qu'elles constituent un premier pas vers des réformes de plus grande envergure. « Nous ne pouvons pas tourner le dos à l'Afrique du Sud », a-t-il conclu.

Par ailleurs, les mineurs noirs sud-africains se sont réunis hier pour arrêter leur stratégie à l'approche de la grève prévue pour le 25 août dans les mines d'or et de charbon du pays.

Le secrétaire général du Syndicat national des mineurs (NUM), M. Cyril Ramaphosa, rencontrait des responsables syndicaux à Kimberley, dans la province du Cap. Mais les détails de ces entretiens ne seront connus qu'aujourd'hui, a dit à Reuter un

membre du NUM.

La grève a été décidée le 4 en raison du conflit salarial opposant les compagnies propriétaires au syndicat.

Les menaces d'agitation sociale se précisent alors que les violences raciales se poursuivent, et ont fait un mort dans la nuit de samedi à hier: une noire a été écrasée par un bus dont le conducteur tentait d'échapper à des émeutiers, dans la province du Cap.

Les désordres ont fait plus de 620 morts en 19 mois. Depuis l'imposition le 21 juillet de l'état d'urgence, 1,968 personnes ont été arrêtées, sur lesquelles 1,022 ont été relâchées.

Avec une production l'année dernière de 680 tonnes, l'Afrique du Sud fournit deux tiers environ de la production mondiale d'or d'origine non-communiste.

Les observateurs craignent que la grève, étant donné le climat général actuel, ne dégénère en violences. Le NUM a accusé certaines compagnies d'accumuler des véhicules blindés de transport de troupes et des pistolets en prévision de la grève.

Le NUM, une émanation des réformes de 1979 autorisant la création de syndicats noirs à part entière, réclame une augmentation des salaires de 22 %. Les compagnies ont offert des hausses étagées de 14,1 à 19,6 % le 1er juillet.

Selon les experts, une grève coûterait \$200 millions US par semaine, mais personne ne s'attend à ce que l'action dure longtemps.

Sur le front politique, l'archevêque anglican Philip Russell devait consulter ses collaborateurs sur la composition d'une délégation devant être reçue aujourd'hui par le président Pieter Botha à Pretoria, pour parler des troubles actuels.

De source religieuse, on dit que la présence de l'évêque Desmond Tutu n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

Jean-Paul II célèbre une messe devant 500,000 fidèles à Nairobi

NAIROBI (AFP) — Plusieurs centaines de milliers de fidèles, peut-être 500,000 personnes, ont assisté hier matin à Nairobi à la dernière messe célébrée en Afrique noire par le pape Jean-Paul II.

Devant la foule rassemblée au parc Uhuru, sans aucun doute la plus grande qu'il ait rencontrée en Afrique, le pape a également invité les chrétiens au partage des richesses et à la tolérance. L'amour du Christ, a-t-il dit, doit être partagé « avec le voisin qui est pauvre ou sans abri, avec le voisin qui est malade ou en prison, avec le voisin qui appartient à une tribu ou à une race différente ou qui ne croit pas au Christ ».

Cette messe « statio orbis » (assemblée universelle) clôt le 43e Congrès eucharistique, qui a réuni 6,000 participants venus d'une cinquantaine de pays. C'est la première fois que Jean-Paul II participe au Congrès eucharistique qui se tient tous les quatre ou cinq ans.

Le pape a aussi renouvelé les vœux de mariage de plusieurs couples, suivant une coutume en usage notamment au Kenya, semblable à la célébration des noces d'argent ou d'or.

Dès les premières heures de la matinée, les familles venues souvent de loin, sont arrivées en masse au parc Uhuru pour la messe à laquelle le président kenyan, Daniel Arap Moi, a assisté au premier rang, dans la loge officielle. Des torrents humains continuaient à affluer après le début de la messe vers les lieux du rassemblement, situé près du mausolée de Jomo Kenyatta, le père fondateur du pays.

Tout s'est déroulé dans l'ordre. Les fidèles y étaient, il est vrai, fortement invités par la police qui pratique contrôles et fouilles dans toute la capitale, jusqu'aux portes des grands hôtels où des portiques de détection magnétiques ont été installés.

Rien ne laissait présager une telle ferveur, les quatre millions de catholiques kenyans n'ayant pas semblé jusqu'ici particulièrement mobilisés par cette deuxième visite papale. Pourtant, selon de nombreux fidèles, la foule égalait sinon dépassait les 500,000 à 800,000 personnes présentes à la messe célébrée par Jean-Paul II en 1980 dans ce même parc.

Sous une paillette au toit de chaume, le pape a souligné dans son homélie, prononcée en anglais, que « l'amour conjugal » impliquait « l'union exclusive et indissoluble » entre un homme et une femme. Cet amour, a-t-il ajouté, doit aussi être marqué par « l'accueil généreux des enfants et par les soins et l'assistance apportés au clan familial, à la communauté locale et à la société toute entière ».

Aujourd'hui le pape arrive à Casablanca, au Maroc, où il effectuera l'invitation du roi Hassan II l'ultime étape du voyage qu'il a entrepris en Afrique depuis le 8 août.

En dépit de sa brièveté — le pape ne restera pas plus de cinq heures à Casablanca — cette étape marquera néanmoins un important jalon dans les relations entre l'Église catholique et l'islam.

C'est en effet la première fois qu'un chef de l'Église catholique effectue une visite dans un pays d'islam à l'invitation d'un dirigeant musulman.

La presse marocaine fait largement état de la rencontre entre le pape et le souverain du Maroc, qu'elle considère comme « le second sommet islamico-chrétien », le premier ayant eu lieu, selon elle, lors de la visite effectuée au Vatican par le roi Hassan II en 1980.

Les journaux soulignent à cet égard que le roi du Maroc avait alors exposé au souverain pontife les résolutions de la conférence islamique de Fès (1979) créant notamment le

comité Al-Qods (Jérusalem) dont il assure la présidence. Ce comité a pour principal objectif la libération de Jérusalem qui doit, selon la conférence islamique, redevenir la capitale de l'État palestinien dans le respect de la cohabitation des trois religions monothéistes.

C'est vraisemblablement sur le statut de Jérusalem que portera en priorité l'entretien entre les deux chefs spirituels. Le roi Hassan II est en effet considéré, en sa qualité de président du comité Al-Qods, comme le porte-parole de près d'un milliard de musulmans et de leur aspiration à voir la ville sainte recouvrer sa vocation de « terre de rencontre et de coexistence pour toutes les religions révélées ».

Concernant la présence de l'Église catholique au Maroc, le pape, estime-t-on, ne pourra que se féliciter du statut extrêmement libéral qui lui est conféré, dans les faits « depuis des temps immémoriaux », et dans la forme depuis 1983 par une lettre du roi Hassan II au pape « ayant valeur de disposition législative ».

Enfin, autre thème qui pourrait être abordé en filigrane, celui de la défense des droits de l'homme, chère au pape. Neuf marocains, condamnés à des peines de 4 à 15 ans de prison après les émeutes de janvier 1984 entameront en effet le 19 août leur 58e jour de grève de la faim entamée pour obtenir le statut de prisonniers politiques.

Le programme précis de la visite du Pape n'a pas encore été rendu public. Toutefois, indique-t-on à Casablanca, après sa réception à l'aéroport par le roi Hassan II, le souverain pontife doit célébrer une messe au collège Charles Foucauld de Casablanca. Il s'entretiendra ensuite avec le souverain marocain au palais royal avant de se rendre au stade de Casablanca où il s'adressera à plusieurs milliers de jeunes musulmans.

« Le retrait de Landry démontre le peu d'intérêt du PQ pour les questions économiques »

— Robert Bourassa

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Le retrait du ministre Bernard Landry de la course au leadership péquiste démontre le peu d'intérêt du Parti québécois pour les questions économiques, estime le chef libéral Robert Bourassa.

M. Bourassa commentait la décision du ministre du Commerce extérieur, alors qu'il participait samedi au troisième congrès-jeunesse du Parti libéral du Québec à l'université Laval.

M. Landry, premier à annoncer sa candidature au début de juillet, a annoncé son retrait de la course tard vendredi soir.

« M. Landry s'était présenté comme le candidat de l'économie, mais il se retire car il a eu peu d'appuis. Ceci révèle que l'intérêt du PQ pour les questions économiques est assez relatif », a ironisé le chef libéral.

M. Bourassa ne croit pas toutefois que ce retrait pourrait avoir des in-

cidences sur les chances des libéraux de reprendre le pouvoir aux prochaines élections générales.

« Notre objectif de prendre le pouvoir est basé non pas sur les faiblesses de l'adversaire mais sur les forces du Parti libéral, notamment notre programme, notre équipe et les appuis que nous avons dans toutes les couches de la population », a-t-il déclaré.

Le président de la Commission Jeunesse du PLQ, M. Pietro Perrino, s'est aussi moqué de la course au leadership péquiste.

Les jeunes libéraux « ont des idées, ce qui contraste avec le vide des discours des aspirants chefs du Parti québécois », a dit M. Perrino.

Par ailleurs, M. Bourassa s'est réjoui de la participation des jeunes au congrès libéral de fin de semaine.

« C'est un exploit de réunir ici 2,000 jeunes en plein milieu de l'été », a dit le chef libéral.

« C'est un signe intéressant pour le Parti libéral et pour tout le Québec. M. Bourassa a souligné qu'il s'agissait « du plus grand rassemblement

politique de la jeunesse à n'avoir jamais été tenu ».

« C'est stimulant pour le parti et pour le chef du parti. C'est la preuve qu'il y a de l'espoir du côté de la jeunesse », a poursuivi le député de Bertrand.

Selon M. Bourassa, on fait ainsi la preuve que la désaffection des jeunes face à la chose politique n'est pas vraie.

Ces centaines de jeunes libéraux sont réunis depuis vendredi soir sur le campus universitaire de Sainte-Foy pour débattre différentes propositions qu'ils veulent retrouver dans le programme officiel de leur parti.

Plusieurs députés du parti à l'Assemblée nationale sont également sur place.

Ils en débattent pendant toute la fin de semaine lors d'un congrès qui laisse beaucoup de place à la détente et aux activités sportives de toute nature.

Le congrès s'est déroulé sous le thème: « Pour être taxé... d'audace ».



MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

■ Les placements étrangers au Canada augmentent de \$ 200 millions

L'investissement étranger dans des valeurs mobilières canadiennes a résulté en une entrée nette de capital de \$ 529 millions en juin, en hausse de \$ 200 millions par rapport au mois de mai, révèlent les données de Statistiques Canada.

Les ventes nettes d'obligations canadiennes à des non-résidents ont doublé à \$ 401 millions, reflétant largement un accroissement des investissements provenant des transactions brutes avec des non-résidents portant sur des obligations américaines, lesquelles ont atteint le niveau record de \$ 3,8 milliards en juin.

Les ventes nettes d'actions canadiennes à des étrangers sont demeurées presque inchangées à \$ 128 millions. Les Canadiens ont, d'autre part, réduit leurs portefeuilles d'actions étrangères de \$ 70 millions en juin, mais ont augmenté leurs investissements dans des obligations étrangères de \$ 136 millions au cours du même mois.

■ Augmentation du déficit fédéral à \$ 2.07 milliards

Le déficit du gouvernement fédéral canadien augmentait en mai dernier à \$ 2.07 milliards en comparaison de \$ 1.93 milliard un an auparavant, dévoilait récemment le ministère des Finances.

Les revenus budgétaires étaient à la hausse à \$ 5.7 milliards en mai, le deuxième mois de l'année financière du gouvernement, comparativement au montant de \$ 5.11 milliards de l'an dernier. Les dépenses budgétaires se sont aussi accrues de \$ 7.04 milliards à \$ 7.77 milliards pour les mêmes périodes de comparaison.

Le ministère des Finances précisait cependant que les données de mai et avril ne constituent pas une base adéquate d'estimation des résultats de l'exercice financier de 1986 car elles comportent des fluctuations importantes en raison des échéances des remboursements d'impôt, des versements de subventions et des dépenses en immobilisations.

Sur les transactions non budgétaires incluant, par exemple, les prêts, investissements et avances, le gouvernement s'en tirait en mai avec un déficit de \$ 354 millions en comparaison de \$ 536 millions pour l'année antérieure.

■ Les ventes au détail totalisent \$ 10.62 milliards en juin

Les ventes au détail canadiennes ont totalisé \$ 10.62 milliards au mois de juin, sur une base désaisonnalisée, ce qui marque une hausse de 0.6 % des ventes de \$ 10.55 milliards enregistrées en mai.

Les chiffres de Statistique Canada indiquent aussi que pour les six premiers mois de 1985, elles ont totalisé \$ 60.08 milliards, en hausse de 9.4 % par rapport à la même période de l'an dernier. En juillet, les secteurs enregistrant les plus fortes hausses ont été les fleuristeries avec 8.5 %, les bijouteries avec 6 % et les librairies avec une hausse de 4.7 %. Les régressions les plus notables ont été observées pour les magasins d'articles de sport, en baisse de 5.1 %, les garages avec 4.9 % et les magasins d'appareils ménagers avec 3.5 %.

■ Les ventes des magasins à rayons baissent de 1.4 %

Les ventes des magasins à rayons canadiens se sont élevées à \$ 928.2 millions en juin, ce qui marquait une régression de 1.4 % par rapport à l'an dernier, révèlent les chiffres de Statistique Canada.

Pour les six premiers mois de l'année, ces mêmes ventes s'élevaient à \$ 5.01 milliards, en hausse de 3.7 % par rapport aux chiffres de l'année précédente.

Un spécialiste des contrats à terme explique l'échec de la Bourse de Montréal

Les piètres résultats des marchés à terme sont attribuables au manque de liquidité

PAUL DURIVAGE

« Les entreprises forestières sont prêtes à se prêter au jeu des marchés à terme afin de régulariser leur exploitation, le problème est que le marché de Montréal manque de liquidité. »

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR M. Bertrand Gagné, spécialiste des contrats à terme sur les produits forestiers chez le courtier Montréalais Midland Doherty, en réponse à un récent article paru dans ces pages et faisant part de l'échec du contrat à terme sur le bois de sciage, un an après son introduction, à la Bourse de Montréal.

Il ne s'est transigé en effet que 17 contrats le mois de juin dernier, pour une valeur totale d'un peu moins d'un demi-million de dollars. Pour sa part, la Bourse de Chicago est le lieu d'échange de plus de 2,000 contrats par jour sur le bois de sciage. De l'aveu même de M. Sam Luft, directeur de la division Mercantile de la Bourse de Montréal, un volume normal à ce moment-ci serait d'au moins cinquante contrats par jour.

« Les entreprises sont encore inconfortables avec les marchés à terme », expliquait-il au DEVOIR. À son avis, pas plus de 5 % des entreprises concernées sont intervenues sur le marché à terme depuis un an.

M. Gagné, un des rares experts au Québec dans ce domaine spécialisé, affirme au contraire que l'arrivée de ce nouvel outil financier à Montréal a soulevé beaucoup d'intérêt dans l'industrie du bois. Même qu'au moins une vingtaine de producteurs de plus s'y sont intéressés.

« Le problème est qu'il manque de mainteneurs de marché avec suffisamment de capacité financière à Montréal pour assurer qu'il y ait toujours quelqu'un de prêt à faire la contrepartie. »

« En fait, les producteurs ont fait leur première expérience à la Bourse de Montréal, mais ils ont ensuite dirigé leurs ordres vers la Bourse de Chicago, qui offre un meilleur marché. La moitié d'entre eux y sont d'ailleurs aujourd'hui encore fort actifs », a poursuivi M. Gagné. Ce fut le cas notamment de Gé-



rard Crête & Fils de la région de Trois-Rivières, la cinquième plus importante compagnie de bois au Québec. Celle-ci a en outre participé au comité d'élaboration du nouveau contrat de Montréal.

« Les démarches faites par la Bourse de Montréal nous ont décidé à devenir actifs sur le marché à terme. Nous n'avons cependant pu y réaliser que le dixième de notre volume, faute d'y trouver un nombre

suffisant d'acheteurs.

« Je ne crains pas de dire que nous avons dégagé un bénéfice de près d'un demi-million de dollars, simplement sur les écarts de prix obtenus en vendant notre production sur le marché à terme plutôt qu'au comptant », a déclaré au DEVOIR le vice-président au marketing, M. Pierre Beauregard.

Ces observations viennent au moment où la Bourse de Montréal s'ap-

prête à ajouter de nouveaux contrats à terme à son tableau électronique, comme celui sur l'or qui sera inscrit le 27 septembre prochain, ou sur la pâte, en novembre prochain.

« Ce sera la même situation avec le contrat sur la pâte si la Bourse de Montréal ne s'assure pas d'avoir un nombre suffisant de mainteneurs de marché pour que le marché soit liquide », a ajouté M. Gagné.

M. Gagné a par ailleurs fait remarquer que le nouveau contrat, qui constitue une première internationale, soulevait déjà beaucoup d'intérêt dans l'industrie, autant du côté des producteurs que du côté des acheteurs.

À son avis, si la Bourse de Chicago n'a pas déjà développé pareil marché c'est simplement parce que les prix n'étaient pas suffisamment volatiles jusqu'à récemment, un groupe restreint d'importants intervenants faisant eux-mêmes le marché. L'in-

Voir page 12 : Marchés à terme

Reçus de dépôt, et actions admissibles au RÉA

A-Pri-Or se lance dans l'exploration de mines dormantes à potentiel supérieur

JOCELIN DUMAS

La société d'exploration minière A-Pri-Or veut donner un second souffle à l'une des plus anciennes mines d'or du Québec, la mine Lamaque située dans le camp aurifère de Val d'Or, en y investissant près de \$ 2 millions en travaux de forage.

C'est ainsi que M. Natan Behar, président d'A-Pri-Or et médecin de profession, nous a indiqué que la stratégie de développement de son entreprise repose sur l'exploration de « mines dormantes », car il croit que « les anciennes mines délaissées au temps où l'or ne valait que \$ US 30 l'once recèlent un potentiel de découverte supérieur ».

Le principal objectif de l'entreprise est d'acquérir, par l'entremise de travaux d'exploration minière,

des intérêts indivis sur des propriétés minières appartenant à d'autres sociétés d'exploration. Présentement, la société n'est propriétaire d'aucune mine en production et ne détient aucun intérêt dans une mine actuellement en production.

Après avoir procédé à un financement privé à l'automne 1984, A-Pri-Or a fait exécuter, en projet conjoint avec Golden Pond Resources (dont les titres sont transigés à la Bourse de Vancouver), un programme de forage au diamant sur des terrains situés dans le canton Vauquelin au coût de \$ 1,652,898.

Selon le montant des travaux d'exploration qu'elle défraiera, la société a obtenu cette année, suivant certaines conventions intervenues avec Golden Pond Resources, l'option d'acquérir des intérêts dans des pro-

priétés s'étendant sur une superficie totale approximative de 6,240 hectares.

Constituant son principal projet, la société a obtenu des options dans la propriété Lamaque qui comprend une partie de la mine Lamaque dans le canton Bourlamaque en vertu d'une entente avec Teck Corporation et Golden Pond. Aux termes de cette entente, la société peut gagner 25 % des droits et intérêts détenus par Teck à la condition de forer d'ici le 31 décembre 1985 les premiers 60,000 pieds.

Un trou de forage a permis de découvrir récemment une nouvelle zone de cisaillement sur la propriété. Elle s'étend sur une zone de forage de 47 pieds. On y trouve aussi une section de 49 pieds dont l'analyse ré-

Voir page 12 : A-Pri-Or

LES TITRES RÉA

COMPAGNIES AYANT DISTRIBUÉ DES VALEURS ADMISSIBLES AU R.É.A.Q.

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 12-08-85	Prix au marché 16-08-85	Var.
24-04-84	* Allgro	150 %	3.5 \$	5 \$	11 1/2	11 1/2	— %
16-12-83	* Amusecor Inc.	150 %	2.4 \$	200	90	90	—
06-10-83	* Banque d'Épargne	100 %	22.2 \$	18 1/2	22 1/2	22 1/2	— 1/4
22-06-84	* Bercley pr. conv.	150 %	4.0 \$	4 \$	415	400	— 15
27-11-84	* Biotech Electronics	150 %	7.0 \$	5 \$	440	450	+ 10
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9.5 \$	9 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1%
08-12-84	* Cancom	150 %	20.0 \$	5 \$	6 1/2	6 1/2	— 1/2
27-09-84	* Cascades	100 %	11.3 \$	9 1/2	18 1/2	19 \$	+ 1/4
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27.0 \$	12 1/2(3)	21 \$	20 1/2	— 1/4
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24.0 \$	12 1/2	8 \$	8 \$	—
18-10-84	* Climent St-Laurent A	75 %	10.0 \$	12 1/2(1)	22 \$	20 1/2	— 1 1/2
03-10-84	* Circo Craft Inc.	150 %	23.1 \$	8 1/2	8 \$	8 \$	—
16-06-83	* Circuits Helix Inc.	100 %	7.1 \$	425(3)	8 1/2	8 1/2	—
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44.0 \$	13 1/2	14 1/2	14 1/2	—
08-12-83	* Comterm Inc.	150 %	28.5 \$	8 1/2	170	175	+ 5
23-04-85	* Consolidated Bathurst	50 %	100.	16 1/2	18 1/2	18 1/2	— 1/2
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27.4 \$	27 1/2	27 1/2	27 1/2	—
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3.0 \$	3 \$	330	340	+ 10
26-06-85	* Datamark	150 %	2.0 \$	2 \$	325	310	+ 15
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25.0 \$	9 1/2	10 1/2	10 1/2	—
06-06-85	* Domtar	50 %	56.2 \$	23 1/2(1)	20 1/2	20 1/2	+ 1/2
14-09-83	* Donohue Inc.	100 %	42.5 \$	10 1/2(1)	16 1/2	17 1/2	+ 1/4
22-03-83	* Dufresnoy Inc.	100 %	0.7 \$	60	30	45	+ 15
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7.0 \$	7 \$	440	440	—
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12.5 \$	18 \$	18 1/2	18 1/2	— 1/2
24-11-83	* Gaz Métropolitain Inc.	100 %	16.3 \$	7 1/2	11 1/2	11 1/2	— 1/4
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5.0 \$	5 \$	440	430	— 10
29-10-84	* Groupe Trans. GTC.	150 %	10.0 \$	8 1/2	14 \$	13 1/2	— 1/4
07-06-85	* Guardcor Invest.	150 %	10.0 \$	9 1/2(3)	8 1/2	8 1/2	—
16-03-83	* Guardian Trustco Inc.	100 %	1.3 \$	6 1/2	6 1/2	6 1/2	—
22-12-83	* Guardian T.pr.conv.b	150 %	5.0 \$	10 \$	8 1/2	8 1/2	—
05-10-84	* Industries Charan Inc.	150 %	3.5 \$	35(3)	8 1/2	8 1/2	—
21-11-83	* Le Groupe Forex Inc.	100 %	5.0 \$	5 \$	85	99	+ 14
08-12-83	* Magasin Château	150 %	10.4 \$	11 1/2	22 1/2	21 1/2	— 1 1/4
27-07-83	* Mines d'Or Kléna Ltée	100 %	25.0 \$	25 \$	24 1/2	25 1/2	+ 1/4
08-11-83	* Louvem Inc.	150 %	5.0 \$	450(3)	135	155	+ 20
25-03-84	* Louvem Inc. pr. conv.	150 %	8.0 \$	5 \$	225	260	— 35
09-04-84	* McNeil, Mantha Inc.	150 %	3.0 \$	300	5 1/2	5 \$	— 1/2
30-12-84	* Mines D'Or Val	150 %	2.2 \$	150	143	155	+ 12
20-06-83	* Mines Dumagami Inc.	100 %	10.7 \$	7 1/2(3)	5 1/2	5 1/2	+ 1/2
20-02-85	* Mines J.A.G. Ltée	100 %	0.5 \$	160	35	37	+ 2

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 12-08-85	Prix au marché 16-08-85	Var.
22-03-84	* Montreal Trustco	75 %	27.5 \$	12 1/2	15 1/2	15 1/2	+ 1/4
27-03-84	* Morgan Trustco	100 %	6.0 \$	6 \$	390	450	+ 60
08-12-83	* Muscocho pr. conv.	150 %	4.0 \$	8 \$	16 \$	16 1/2	+ 1/4
22-11-84	* Perkins	150 %	7.2 \$	5 1/2	500	495	— 5
15-11-84	* Petro-Sun pr. conv. sr1	150 %	4.0 \$	3 1/2(3)	270	280	+ 10
14-09-83	* Pro-Optic	150 %	2.0 \$	200	180	185	+ 5
16-06-83	* Quebecor	100 %	13.0 \$	4.33(2)	12 1/2	12 1/2	— 1/4
12-07-85	* Ressources Algubelle	100 %	9.0 \$	5 \$	5 1/2	5 1/2	+ 1/4
20-06-85	* Ressources AuNore	150 %	12.0 \$	250 (3)	225	—	—
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2.2 \$	70	64	70	+ 6
06-07-83	* Sensormatic Canada	150 %	2.5 \$	8 1/2	265	255	— 10
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10.0 \$	5 \$	480	480	—
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2.6 \$	4 \$	360	380	+ 20
21-12-84	* Télé-Capitale	100 %	23.0 \$	5 \$	9 1/2	10 1/2	— 1/4
12-12-83	* Tembec Inc.	100 %	10.0 \$	5 1/2(3)	325	350	+ 25
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8.0 \$	17 1/2	23 1/2	23 1/2	—
27-12-84	* Unigesco pr. conv. 1	100 %	8.0 \$	6 \$	8 1/2	8 1/2	+ 1/4

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982) 2106 2119 + 13

ÉMISSIONS EN COURS DE VALEURS ADMISSIBLES AU R.É.A.Q.

Prospectus	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 12-08-85	Prix au marché 16-08-85	Var.
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28.6 \$	13 \$	—	—	—
06-08-85	* Radiomutuel	150 %	12.0 \$	5 \$	—	—	—
10-07-85	* Multidev Immobilia Inc	150 %	2.5 \$	3 \$	—	—	—
19-07-85	* Gaz métropolitain	100 %	80.0 \$	—	—	—	—

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D' ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au 12-08-85	Prix au 16-08-85	Var.
15-12-85	* Alcan	50 %	2 000\$	1.56 \$	36 1/2 \$	36 1/2 \$	— 1/4
22-08-85	* Banque de Montréal	50 %	20 000\$(4)	1.96 \$	30 \$	29 1/2 \$	— 1/4
23-08-85	* Banque Royale	50 %	7 500\$	2.00 \$	30 1/2 \$	31 \$	+ 1/4
20-08-85	* Dominion Textile	100 %	4 000\$	0.48 \$	11 1/2 \$	11 1/2 \$	— 1/4
13-12-85	* Domtar	50 %	4 000 \$	1.40 \$	20 1/2 \$	20 1/2 \$	+ 1/4
15-08-85	* Ent. Bell Canada	50 %	20 000\$(4)	2.28 \$	42 1/2 \$	42 1/2 \$	— 1/4

* : Première distribution publique pour la compagnie, avec inscription simultanée à la cote de la bourse.

- (1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
- (2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.
- (3) Bon de souscription exclus.
- (4) Par exercice.

Compilation par LE DEVOIR.



NOUS VENDONS COMME DES FOUS

SUPER SPÉCIAL

SUR VAN WAGON ET PICK-UP
TOYOTA 4x2 "1985" NEUFS

TANT QU'IL Y EN AURA — Hâtez-VOUS!

TOYOTA PIE-IX INC.
3955 FLEURY EST, MTL-NORD, QUÉ.

323-9780



LA NOUVELLE LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Priorité à votre sécurité

La nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles entre en vigueur le 19 août 1985.

Cette loi améliore considérablement le régime de protection des victimes d'accidents du travail. C'est la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la CSST, qui est chargée de l'administrer.

LE REVENU DU TRAVAILLEUR EST PROTÉGÉ

- pour la journée de l'accident, l'employeur doit payer au travailleur le salaire auquel il aurait eu droit normalement
- si l'absence se prolonge au-delà de la journée de l'accident, le travailleur a droit, pendant les 14 premiers jours, à 90 % de son salaire net, payés par l'employeur et remboursés par la CSST
- si l'absence dure plus de 14 jours, la CSST versera au travailleur 90 % de son revenu net retenu tenant compte notamment de sa situation familiale
- le travailleur, qui ne peut exercer son emploi à cause d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, a droit à des indemnités de remplacement de revenu tant qu'il a besoin de soins médicaux ou de services de réadaptation

- si le travailleur a subi des dommages corporels permanents, il a droit, en plus, à un montant forfaitaire, établi en fonction du pourcentage de son atteinte permanente et de son âge

LES RESPONSABILITÉS DU TRAVAILLEUR

- le travailleur doit maintenant prendre certaines responsabilités pour obtenir les indemnités auxquelles il a droit
- pour obtenir ses indemnités des 14 premiers jours, le travailleur doit présenter à son employeur l'attestation médicale requise, qu'il aura fait remplir par son médecin
- si l'absence dure plus de 14 jours, le travailleur doit lui-même faire sa réclamation à la CSST

PRIORITÉ AU MÉDECIN DU TRAVAILLEUR

- le médecin choisi par le travailleur pose le diagnostic et détermine les soins et traitements requis, ainsi que la période nécessaire à la guérison du travailleur ou à la stabilisation de son état de santé
- c'est également le médecin du travailleur qui évalue, s'il y a lieu, le pourcentage d'atteinte permanente subie par le travailleur et les limitations fonctionnelles qu'entraîne son accident ou sa maladie

- si l'employeur conteste les conclusions du médecin du travailleur, il doit d'abord obtenir un rapport d'un autre médecin qui, après avoir examiné le travailleur, arrive à des conclusions différentes; c'est un médecin arbitre, indépendant de la CSST, qui tranchera le litige

- le travailleur, comme l'employeur, peut en appeler de l'avis du médecin arbitre directement à la Commission d'appel

PRIORITÉ AU RETOUR AU TRAVAIL

- le droit au retour au travail et le droit à la réadaptation sont liés; en rendant le travailleur autonome, tant sur les plans physique que social et professionnel, la réadaptation lui permet d'exercer son droit au retour au travail
- le travailleur a le droit de reprendre son emploi ou un emploi équivalent, dès qu'il en est capable; s'il en est incapable, son employeur doit lui offrir le premier emploi convenable qui devient disponible dans un de ses établissements
- le droit au retour au travail doit s'exercer dans certains délais: en dedans de deux ans, si l'entreprise du travailleur comptait plus de 20 employés au moment de l'accident et sinon, en dedans d'un an

- si le retour au travail est compromis par une atteinte permanente à son intégrité physique, le travailleur bénéficie d'un plan de réadaptation individualisé auquel il doit collaborer

RÉVISION ET APPEL

- toutes les décisions de la CSST peuvent faire l'objet d'une demande de révision ou d'appel
- toute décision d'ordre médical, qui a été soumise à un arbitre médical, peut également être portée en appel
- l'organisme qui juge les appels de façon finale est la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, un organisme créé par la loi et tout à fait indépendant de la CSST

La nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ne s'applique qu'aux accidents, aggravations, rechutes et récurrences, survenus À PARTIR DU 19 AOÛT, et aux maladies professionnelles déclarées à partir de cette date. Dans tous les autres cas, c'est l'ancienne loi qui continue de s'appliquer et les travailleurs conservent tous leurs droits acquis. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à vous adresser au bureau de la CSST le plus près de chez vous.



CSST

Commission de la
santé et de la sécurité
du travail du Québec



Gouvernement
du Québec

ABITIBI — TÉMISCAMINGUE
33, rue Gamble Ouest
ROUYN (Québec)
J9X 2R3 (819) 762-4391
900, 5^e Avenue
VAL-D'OR (Québec)
J9P 1B9 (819) 824-2724
BAS-SAINT-LAURENT —
GASPÉSIE
180, rue des Gouverneurs
RIMOUSKI (Québec)
G5L 8G1 (418) 722-3717

205, boulevard York
1^{er} étage
C.P. 2488
GASPÉ-HARBOR (Québec)
G0C 1S0 (418) 368-5510
200, boulevard Perron Ouest
NEW-RICHMOND (Québec)
G0C 2B0 (418) 392-5091

CÔTE-NORD
Au Grand Passage
Rez-de-chaussée, bureau 20
690, boulevard Laure
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 4N8 (418) 962-7031
595, boulevard Latéche
Secteur Mingan
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C4 (418) 589-6921

ESTRIE
1335, rue King Ouest
SHERBROOKE (Québec)
J1J 2B8 (819) 821-5000
ÎLE-DE-MONTREAL
2, complexe Desjardins
Tour de l'Est, 27^e étage
C.P. 3, succursale Desjardins
MONTREAL (Québec)
H5B 1H1 (514) 873-3990

LANAUDIÈRE
432, rue de Lanaudière
JOLIETTE (Québec)
J6E 7X1 (514) 759-8080
LAURENTIDES
1000, rue Labelle
SAINT-JEROME (Québec)
J7Z 5N6 (514) 431-4000
LAVAL
1700, boulevard Laval
LAVAL (Québec)
H7S 2G6 (514) 668-7400

MAURICIE — BOIS-FRANCS
1055, boulevard des Forges
2^e étage, bureau 200
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G8Z 4J9 (819) 372-3400
MONTÉRIE
25, boulevard Lafayette
LONGUEUIL (Québec)
J4K 5B7 (514) 679-8390
78, rue Court
GRANBY (Québec)
J2G 4Y5 (514) 378-7971

26, place de l'Entraide
SOREL (Québec)
J3P 7E3 (514) 743-2727
7, rue Baie
VALLEYFIELD (Québec)
J6S 1X3 (514) 371-8911
NOUVEAU-QUEBEC
Case postale 690
RADISSON (Québec)
J0Y 2X0 (0) 638-8978

OUTAOUAIS
15, boulevard Gamelin
HULL (Québec)
J8Y 6N5 (819) 778-8600
QUEBEC
1, parc Samuel-Holland
QUEBEC (Québec)
G1S 4R7 (418) 643-5860
122, rue Notre-Dame Nord
THETFORD-MINES (Québec)
G6G 2J8 (418) 338-0181

SAGUENAY —
LAG-SAINT-JEAN
Place du Fjord
901, boulevard Talbot
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 6P8 (418) 696-5200
913, boulevard Sacré-Coeur
C.P. 1016
SAINT-FELICIEN (Québec)
G0W 2N0 (418) 679-5463

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Nouvelle machine à papier journal Donohue investira \$ 160 millions à Clermont

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

Donohue compte investir \$ 160 millions dans une nouvelle machine à papier journal à son usine de Clermont près de Québec.

Le projet sera entrepris par sa filiale Donohue Malbaie, dont 35 % des actions appartiennent à New York Times, et devrait créer de 300 à 350 emplois permanents et autant durant la construction qui prendra deux ans.

La décision de principe a été prise vendredi matin par le conseil d'administration et l'approbation finale viendra après qu'une aide financière gouvernementale, représentant environ 20 % des immobilisations, aura été accordée.

La nouvelle machine à déroulement rapide aura une capacité annuelle de 180.000 tonnes métriques et fabriquera du papier journal de haute qualité.

En revanche, Donohue Malbaie mettra en cocon sa petite machine no 3 de 40.000 tonnes métriques.

Ainsi, la nouvelle capacité de production de papier journal de Donohue passera de 410.000 à 550.000 tonnes métriques, si l'on inclut les 160.000 tonnes de Donohue-Normick à Amos.

L'usine d'Amos, qui fut terminée en mars 1982, représentait la plus récente expansion d'importance au Québec dans le secteur du papier journal. 58,1 % des actions appartiennent à Donohue et le reste à Normick-Perron (ce que cette dernière conteste devant les tribunaux).

M. Gérard Drouin, vice-président administration et planification de Donohue, a déclaré à la Presse canadienne que les modes

de financement du nouveau projet d'expansion n'étaient pas encore arrêtés. Il y aura certainement des emprunts, mais il n'a pu affirmer s'il y aurait également une émission d'actions dans le public. De même, il n'a pu préciser si la participation du New York Times serait maintenue à 35 %.

Il a aussi affirmé que le rodage de la nouvelle usine de pâte thermomécanique se déroulait bien. Cette usine, que l'on vient de compléter à Clermont au coût de \$ 120 millions, dispose d'une capacité de 720 tonnes par jour, ce qui sera suffisant pour alimenter la nouvelle machine à papier journal.

Donohue est également en association avec un autre important consommateur dans Donohue Charlevoix, une filiale où la chaîne de journaux Gannett possède un intérêt de 44,6 %. Cette filiale exploite une machine de 115.000 tonnes.

Donohue possède aussi 55 % de Donohue-St-Félicien, le reste appartenant à B.C. Forest, une filiale active dans le bois d'œuvre et la pâte commerciale.

Les actions de Donohue sont détenues à 30 % par Dofor, une filiale de la SGF qui vient de compléter un premier financement public; la Caisse de dépôt ne détient plus que 1,86 %.

Au cours du dernier semestre, Donohue a réalisé un bénéfice de \$ 10,4 millions sur des ventes de \$ 216 millions, comparativement à un bénéfice de \$ 14,9 millions sur des ventes de \$ 223 millions lors de la période correspondante de 1984. Ce recul est expliqué par des prix de vente plus faibles dans la pâte. Hier le titre de Donohue a clôturé à \$ 17,50, en hausse de 50 cents.



La nouvelle machine à déroulement rapide de Donohue aura une capacité annuelle de 180.000 tonnes métriques.

Les États-Unis veulent limiter les ventes d'acier étranger

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis s'approprient à négocier avec un certain nombre de pays, dont le Canada, de nouveaux accords visant à limiter leurs ventes d'acier sur le marché américain, a-t-on appris samedi de source parlementaire.

Cette indication, ajoute-t-on, est contenue dans une lettre que le représentant américain pour les négociations commerciales, M. Claton Yeutter, vient de faire parvenir au sénateur républicain de Pennsylvanie, M. John Heinz.

Ce dernier s'était inquiété du

maintien à un niveau élevé des importations américaines d'acier malgré les accords déjà conclus.

L'an dernier, rappelle-t-on, le président Reagan avait décidé que les importations américaines d'acier devaient être limitées à 18,5 % de la consommation intérieure.

En application de cette directive, son gouvernement avait négocié des accords avec les principaux pays exportateurs d'acier vers les États-Unis prévoyant une limitation de leurs ventes sur le marché américain.

Recherches sur des méthodes d'aménagement intensif

En l'an 2000, les forêts de la France produiront deux fois plus que celles du Québec actuellement

CLAUDE TURCOTTE

Après 30 d'efforts qui ne furent pas nécessairement toujours appréciés à leur juste valeur, le Fonds de recherches et de développement forestier (FRDF) constate enfin que « la foresterie au Québec s'engage dans un grand tournant ».

M. André Lafond, ingénieur forestier, ex-doyen de la faculté de géodésie et de foresterie de l'Université Laval et président actuel de cet organisme à but non lucratif ou de cette Fondation, dont il fut l'un des membres fondateurs en 1954, parle de l'avenir de la forêt québécoise avec l'enthousiasme des explorateurs de nouvelles frontières.

M. Lafond, qui a parcouru la plupart des grandes forêts de la planète, constate que les Québécois ont « un vrai beau problème » avec leur forêt, qui est « une des grandes forêts du monde et qui va demeurer un grand territoire forestier ».

Pour donner une idée de sa dimension, M. Lafond mentionne que la forêt québécoise actuelle pourrait s'étendre sur une bande de un kilomètre de largeur, de la terre à la lune, plus la moitié du trajet de retour.

Toutefois, jusqu'à maintenant cette forêt a, la plupart du temps, été laissée à elle-même, mais le temps arrive de hausser le niveau des connaissances, de développer des méthodes de renouvellement, de protection et d'aménagement intensif plus efficaces. C'est ça le point tournant. Le FRDF, dont « l'objectif principal depuis sa fondation consiste à combler le vide entre la théorie et la pratique forestière », a acquis une vaste expérience en ces domaines depuis 1954.

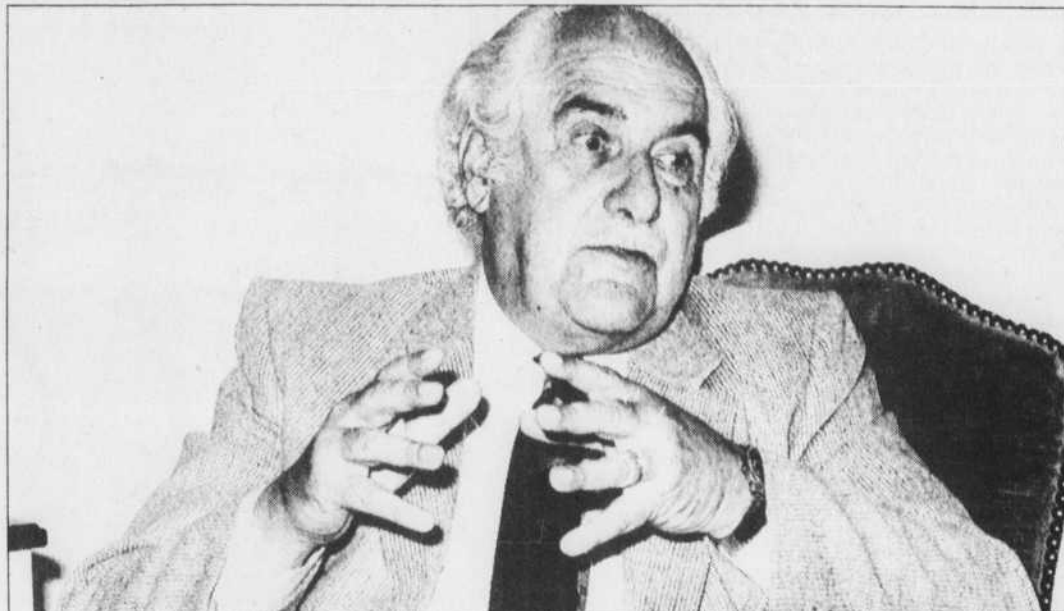
Dans un document préparé pour souligner son trentième anniversaire, le FRDF soutient que « le passage à l'aménagement intensif dépendra du transfert efficace des connaissances à tous ceux qui auront à oeuvrer à la reconstruction des forêts », c'est-à-dire les propriétaires, les ouvriers, les contracteurs et les manipulateurs d'équipements lourds.

Ce langage peut sembler nouveau, mais la preuve qu'il peut donner des résultats se trouve ailleurs, notamment en France, qui en 1950 décidait de réinvestir dans sa forêt. Aussi invraisemblable que celui puisse paraître à des Québécois, la France, grâce à l'aménagement intensif, produira en l'an 2000 le double de la production actuelle du Québec en matières ligneuses, souligne M. Lafond.

Il y a donc des technologies d'aménagement intensif qui réussissent ailleurs. Il s'agit pour le Québec d'effectuer des transferts de technologie et de trouver des méthodes d'aménagement scientifiques de très grandes étendues et de développer des territoires boréaux, c'est-à-dire nordiques. Cela fait partie du « beau problème » qui se pose au Québec. M. Lafond y voit d'ailleurs de très beaux défis à relever pour les jeunes et ce sera en même temps un apport important au savoir universel.

L'industrie forestière est généralement perçue comme étant très conservatrice dans ses méthodes d'exploitation, par rapport à l'évolution qui a marqué d'autres industries du secteur manufacturier. À ce propos, M. Lafond rappelle que l'industrie forestière a quitté « la phase manuelle », celle des bûcherons, vers les années 50. Ce fut ensuite l'ère de la machine, plus particulièrement de la scie mécanique. « On en est encore là », dit-il.

Il faudra poursuivre l'évolution, atteindre l'automatisation, l'informatisation et même la roboti-



Selon M. André Lafond, membre fondateur du Fonds de recherches et de développement forestier et président de cet organisme, le Québec a « un vrai beau problème » d'aménagement avec ses forêts.

sation des activités d'exploitation en forêt. M. Lafond constate avec regret que l'industrie de la forêt figure parmi celles qui ont le moins investi dans la recherche. Un plus grand effort sur ce plan fait sans doute partie du grand tournant entrevu par le FRDF.

C'est d'ailleurs à cause de lacunes criantes dans la recherche forestière que la FRDF a vu le jour en 1954, sous forme de Fondation, avec un capital initial de \$ 100.000 donné alors par le président de CIP, par l'intermédiaire de Maurice Duplessis afin d'éviter « l'ingérence » d'une compagnie dans le système d'éducation. Après 45 ans d'existence, l'école de foresterie de l'Université Laval n'avait toujours pas d'activités de recherche et même pas une forêt expérimentale.

Des ingénieurs forestiers, venant de l'université et des compagnies forestières, ont alors fondé le FRDF, un organisme tout à fait indépendant, une institution unique ici, mais semblable à des centaines d'autres qui existent aux États-Unis. Toutefois, les compagnies n'ont pas suivi l'exemple de CIP et n'ont pas ajouté au capital de la Fondation, qui par la force des choses a dû aller chercher des contrats pour survivre.

Le FRDF a toujours évité « les travaux de routine » et s'est intéressé aux technologies nouvelles, aux transferts de technologie et à la dimension sociale, à savoir la formation des gens oeuvrant en forêt. Ses travaux de recherche ne sont jamais seulement théoriques, mais toujours intégrés à une démarche d'application pratique sur le terrain.

Au fil des années, le FRDF a obtenu une cinquantaine de contrats de la part de compagnies forestières et des gouvernements pour apporter des réponses à toutes sortes de questions, y compris celles concernant la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la lutte chimique contre cet insecte.

Au fil des ans, le FRDF, par l'intermédiaire de ses collaborateurs, a publié plusieurs études qui fu-

rent distribuées dans plus de 700 institutions forestières à travers le monde.

Cet organisme, qui n'est pas subventionné, est composé de 35 à 40 membres, qui ne sont pas actionnaires et qui sont invités à participer au conseil pour leur compétence dans les sciences de la forêt.

Au cours des trois dernières années le FRDF a atteint un chiffre d'affaires annuel de plus de \$ 1 million. Il reçoit entre cinq et dix contrats par année, ce qui fournit du travail habituellement à un groupe de personnes pouvant varier de 20 à 100. Il lui est cependant arrivé d'avoir jusqu'à 1.500 employés.

Le personnel nécessaire à la poursuite d'un contrat est embauché pour remplir un mandat spécifique. Il n'y a pas d'employés permanents, à l'exception du personnel de secrétariat et, depuis peu, d'un directeur des recherches, qui est actuellement M. Pierre Lafond, ingénieur forestier, ex-professeur, ayant étudié en France et à Yale aux États-Unis. Il est aussi le fils du président actuel, M. André Lafond, un Montréalais de naissance, qui fut entraîné dans la nature et la forêt par nul autre que l'écologiste Pierre Dansereau.

À l'heure présente, la FRDF a un actif dépassant \$ 1 million, une belle forêt expérimentale d'un mille carré à Saint-Jean-Chrysostome, qui a près de 30 ans et qui fut plantée sur les débris d'une terre en bien mauvais état.

Parmi les questions importantes auxquelles le FRDF veut trouver des réponses dans un avenir prochain, il y a notamment celle de « l'économie de l'investissement en aménagement ». D'ici à cinq ans, le FRDF compte apporter les éléments qui permettront de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'utilisation des phytocides comme outil d'aménagement, dont l'épandage par voie aérienne fut interdit par le gouvernement récemment.

Importations de fromages français

Le quotidien Le Monde accuse le Canada de protectionnisme

PARIS (PC) — Le quotidien *Le Monde* a accusé le Canada, dimanche, d'avoir une politique protectionniste qui limite injustement les importations de fromages français.

L'article, rédigé de Montréal, critique la loi canadienne sur les importations de fromage, en vertu de laquelle tout fromage fait de lait non pasteurisé (donc tous les fromages français les plus fins) doit être mis en quarantaine pendant 60 jours à une température de deux degrés avant d'être vendu au Canada. Or, les deux tiers de ces fromages ne supportent pas ce traitement, soutient le journal.

Aux dires du correspondant montréalais du *Monde*, cette loi a pour fin honorable, selon les législateurs, « de protéger la fragile santé des Canadiens... Le but caché de la loi est de protéger l'industrie domestique du fromage ».

Le journaliste décrit les fromages canadiens en termes peu flatteurs : « Un cheddar super-stérilisé, une vulgaire pâte pressée dont il ne reste rien de la ferme et qui laisse les papilles gustatives totalement indifférentes. Ce sont peut-être là les raisons de son succès en Amérique du Nord, où tout ce qui émet une odeur inhabituelle doit être immédiatement stérilisé. » Il parle aussi de « copies honteuses de notre Brie national... et de piètres imitations de notre Saint-Paulin ».

Selon *Le Monde*, les importations canadiennes de fromages européens sont limitées à 12.000 tonnes par année, en dépit de la demande croissante pour de meilleurs fromages, les Canadiens vivant actuellement un éveil gastronomique.

L'article ajoute que les grandes sociétés canadiennes offrent des séminaires à leurs dirigeants appelés à les représenter en Europe « afin qu'ils cessent de faire très mauvaise impression aux dîners importants en mangeant, par exemple, la cire rouge qui entoure les fromages *Babybel* ».

Le quotidien rapporte que la plupart des bons fromages français qui parviennent à franchir le sévère processus de sélection canadien entrent au pays par l'Ontario, où les vérificateurs du ministère de l'Agriculture, écrit le journaliste, ont le nez et le palais moins fins et peuvent être trompés plus facilement sur l'origine d'un fromage.

Accord de libre-échange Israël—USA

JÉRUSALEM (AFP) — L'accord de libre échange entre Israël et les États-Unis a été approuvé dimanche par le gouvernement israélien et entrera en vigueur dès le 1er septembre, a annoncé le secrétaire général du gouvernement.

Israël est le seul pays au monde avec lequel les États-Unis aient signé un tel accord, note-t-on.

Interrogé par la radio israélienne, le directeur général du ministère israélien du Commerce et de l'Industrie, Yeoshua Faur, a qualifié « d'inimaginables » les possibilités qui sont désormais offertes aux exportations israéliennes, à condition toutefois, « que les industriels israéliens sachent repérer les bons créneaux » du marché américain.

Conformément à cet accord, les taxes douanières sur les échanges entre les deux pays diminueront régulièrement pour aboutir à leur totale disparition en 1995. « Dès septembre 1985, Israël abolira les taxes sur des produits américains importés pour une valeur totale d'environ \$ 600 millions », a déclaré M. Faur.

En 1984, Israël a importé des États-Unis (matériel militaire non compris) pour environ \$ 1,75 milliard et y a exporté pour environ \$ 1,3 milliard, selon l'annuaire israélien des statistiques.

CLINIQUE DE
GREFFE DE CHEVEUX
DU QUÉBEC
Dr SAMUEL HERLICH
OMNIPRATICIEN
TRANSPLANTATION DE CHEVEUX



770, avenue Outremont
(coin Van Horne)
Montréal (514) 277-1063

multi
Terme
Le
DEPOT à
TERME le plus
flexible qui soit

NOUVEAU intérêt payé
mensuellement, semi-annuellement
ou annuellement.

9 1/4%
DÉPÔTS À TERME
180-364 JOURS

8 1/2% 30-59 JOURS **8 1/2%** 60-89 JOURS **9%** 90-179 JOURS

"MULTITERME". Notre réponse aux personnes qui recherchent plus de flexibilité d'un dépôt à terme.

- Choix d'options variées de paiement des intérêts (options: mensuel, semi-annuel ou annuel).
- Taux variables selon l'option de paiement choisie.
- Terme offrant une grande flexibilité; soit pour un nombre de jours, de mois, d'années.
- Taux U.S. disponible.
- Taux avantageux sur tout montant de 25.000\$ ou plus.
- Dépôt minimum de 5.000\$.
- Disponible pour les personnes qui détiennent un REER autogéré.
- Analysez tous les avantages de notre "MULTITERME", le dépôt le plus polyvalent qui soit et venez nous rendre visite ou encore, appelez-nous.
- Taux sujets à changements.

Banque
Commerciale
du Canada

Bureau 1400,
1981 Ave. McGill College
Montréal H3A 2Y1, 284-2311

Membre de la Société d'Assurance-Dépôt du Canada

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ 32\$ (13 semaines) ☐ 62\$ (26 semaines) ☐ 120\$ (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre cheque
ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne
au DEVOIR

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: (418) 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE / L'AUTOMOBILE

Futurs débouchés pour la production de charbon

GM et Ford veulent faire admettre le méthane dans les normes officielles de consommation

DANIEL HÉRAUD
collaboration spéciale

L'incapacité de GM et de Ford à se conformer aux prescriptions de la Corporate Average Fuel Economy (CAFE), qui sont des normes de consommation moyenne par marque, aura peut-être une action bénéfique sur le futur des véhicules mus au méthane aux États-Unis.

Bien que les deux constructeurs reconnaissent que la production d'automobiles fonctionnant au méthane ne se fera pas avant quelques années, ils encouragent les législateurs qui se présentent ce mois-ci devant le Comité sénatorial pour le commerce de Washington, à faire admettre ce type de véhicule dans les futures normes de la CAFE.

Les sénateurs et les représentants des États producteurs de charbon sont particulièrement intéressés par les véhicules fonctionnant au méthane, parce que ce carburant peut être obtenu facilement à partir du charbon et du gaz naturel. Autres avantages, le méthane brûle de manière plus propre que l'essence actuelle, il possède un indice d'octane élevé et il est compatible avec la technologie des moteurs modernes.

Des projets de loi ont été présentés, tant à la Chambre qu'au Sénat, pour amender les normes CAFE afin de permettre aux constructeurs d'inclure dans le calcul de la consommation moyenne par marque, des modèles dont le carburant comprendra au moins 85 % de méthane.

Mme Helen O. Petrasukas, vice-présidente de Ford pour les questions d'environnement et de sécurité, a déclaré au Comité que les efforts de sa compagnie, pour adapter « un nouveau type de carburant pleinement fonctionnel » à une gamme de modèles particuliers, ne se feront pas avant au moins quatre ans.

M. Richard L. Klimish, docteur, directeur des Activités sur l'environnement de General Motors, a révélé que sa firme ne croit pas que la production d'automobiles utilisant le méthane comme carburant soit économiquement viable avant les années 1990.

Le raisonnement de GM est basé sur le fait que les prix de l'essence devront excéder \$ US 1.50 le gallon pour « une période de temps suffisante afin de donner suffisamment confiance aux investisseurs qui financeront les moyens de production du méthane ».

Tandis que la position de General Motors demeurerait inchangée, afin de donner au Congrès le temps d'avancer en la matière, Ford profita des audiences pour exhiber une *Escort* mue par un moteur qui accepte aussi bien du méthane que de l'essence, ou un mélange des deux. Le principal avantage de la formule, c'est que le véhicule peut fonctionner à l'essence en attendant que le méthane soit offert.

Mme Helen Petrasukas déclara en outre que Ford a encore quelques difficultés techniques à résoudre, telles que le démarrage et la conduite par grands froids.



C'est une Ford *Escort* équipée d'un moteur fonctionnant au méthane aussi bien qu'à essence, ou même à un mélange des deux, qui a été présentée aux législateurs américains. Ceux-ci devront décider si ce type de carburant pourra figurer dans les normes officielles de consommation.

Ce véhicule utilise, entre autres, une sorte de sonde optique qui détecte avec précision la composition exacte du carburant et rajuste automatiquement la carburation et l'allumage en conséquence.

Elle affirma encore que le résultat des essais était encourageant, mais qu'ils devaient encore faire la preuve que cette option pouvait fonctionner dans les différentes conditions de climat et d'altitude du continent nord-américain.

M. Klimish de chez GM souligna qu'il n'y avait pas de barrières techniques insurmontables devant la mise au point d'une telle technologie, seul le démarrage par temps froids demeurant le principal problème. General Motors a concentré ses recherches sur l'application du méthane aux transports de masse par le biais de la division Detroit Diesel Allison, qui a déjà converti des moteurs diesel pour les faire fonctionner avec 100 % de méthane.

D'autre part, les services de recherche et d'ingénierie de la fabrication sont actuellement en train de tester une flotte de voitures à traction avant avec moteurs de 2.5 l, qui ont été convertis au méthane. M. Clarence Dittlow III, directeur du centre de la sécurité automobile, a déclaré au Comité que son groupe était en faveur de la poursuite des recherches sur ce carburant de remplacement, mais que les constructeurs ne seront autorisés à inclure dans un premier temps, pour le calcul des consommations selon les normes CAFE, que les véhicules fonctionnant à 100 % au méthane, avant ceux qui permettront une utilisation mixte.

M. Dittlow a aussi demandé que les mélanges à faible pourcentage de méthane

ne soient pas mis sur le marché parce qu'ils peuvent endommager les systèmes de carburation des véhicules et annuler la garantie des constructeurs. Il souligna que certains États ont déjà voté des plafonds de mélange essence-méthane et prévu les modes d'identification des pompes qui distribueront ce nouveau produit.

Actuellement, AMC et Chrysler sont les seules à se conformer aux normes CAFE. Comme M. Lee A. Iaccoca le déclarait au DEVOIR le 18 juillet dernier, « il est injuste que l'on change les règles établies, simplement parce que GM et Ford ne sont pas capables de s'y conformer alors Chrysler a dépensé des millions de dollars pour y parvenir... »

Auparavant, Ford, mais surtout GM, comptait sur les moteurs diesel pour rajuster la moyenne de consommation par marque. Ainsi, chez *Cadillac*, qui ne possède que des gros moteurs, chacun d'entre eux était doublé d'une version diesel qui ramenait la cote à un niveau légal. Comme le prix de l'essence a suffisamment baissé aux États-Unis pour dissuader les consommateurs d'acheter des voitures à moteur diesel, les constructeurs n'ont pu maintenir la fabrication de telles unités, uniquement pour se conformer aux normes de la CAFE, car le coût en était prohibitif.

L'année dernière, le nombre de voitures diesel vendues par les constructeurs américains ne représentait plus que 1 % du marché. C'est la raison pour laquelle en 1986 la plupart de ces moteurs optionnels ont été retirés des catalogues.

Si Chrysler interdit l'usage de tout mélange de méthane dans ses voitures, GM et Ford l'autorisent jusqu'à un taux de 5 %.

NOUVELLES BRÈVES

Ford fait \$ US 699 millions de profits

Ford Motor Company a révélé avoir fait un profit avant impôts de \$ US 699 millions lors du deuxième trimestre de cette année, soit \$ US 210 millions de moins que pendant le premier trimestre. Les ventes mondiales du second constructeur américain se sont chiffrées à \$ US 13.8 milliards, soit un recul de 2 % sur les trois premiers mois de l'année, qui avaient atteint un niveau record.

Après impôts, le profit est de \$ US 611 millions, en baisse de \$ US 131 millions sur la période équivalente en 1985. Le profit à l'extérieur des États-Unis se chiffre à \$ US 88 millions comparativement aux \$ US 167 millions de l'an passé. Les liquidités de Ford au 30 juin dernier se montaient à \$ US 5.4 milliards.

BMW abandonne le 318i

La filiale américaine de la firme allemande BMW a annoncé que le modèle *318i* sera abandonné en tant que modèle de bas de gamme en 1986. Le modèle qui la remplacera n'est pas connu. On se souvient que ce modèle n'a jamais eu la faveur des spécialistes comme des clients, depuis qu'il a été introduit voici trois ans. Après

avoir repensé son modèle *320i*, la compagnie a introduit la *325i* équipée d'un moteur six cylindres qui connaît, lui, beaucoup de succès. Il semble que dans l'avenir BMW se concentrera de plus en plus vers le moteur six cylindres avec lequel elle réussit si bien.

Pontiac, numéro 1 de la qualité à GM

C'est l'usine de montage des *Fiero* à Pontiac (Michigan) qui a reçu la meilleure note quant à la qualité des produits qui y sont manufacturés. General Motors analyse régulièrement une grande variété de rapports et organise des rencontres entre les dirigeants de ses différentes

usines afin qu'ils comparent la qualité de leurs produits, entre eux et vis-à-vis de la concurrence extérieure.

C'est l'usine GM-Toyota de Fremont (Californie), qui assemble le nouveau modèle *Nova*, qui est arrivée en deuxième position.

General Tire fait des licenciements

La compagnie General Tire, d'Akron, devra licencier 150 à 175 employés. La direction a fait savoir que les réductions de la production étaient attribuables à la concurrence des pneumatiques importés. L'usine de Mayfield, qui produit des pneus conventionnels et des radiaux, est une des cinq que possède la firme aux États-Unis.

On sait que cinq autres compagnies de pneumatiques ont réduit leur production et congédié un certain nombre d'employés récemment. Il s'agit de Kelly-Springfield, Armstrong, B.F. Goodrich, Good Year et Firestone.

Union Carbide a acheté STP

La compagnie Union Carbide a acheté STP Corp. de Beatrice Cos. Inc. de Chicago pour la somme de \$ US 87 millions. L'acquisition d'un des plus gros fournisseurs d'additifs pour l'automobile s'intègre dans un plan qui veut qu'Union Carbide s'oriente plus désormais vers les produits de grande consommation ayant un lien direct avec l'industrie chimique. STP, qui a été

constituée en 1954 et s'est surtout fait connaître par son traitement des huiles du même nom, rejoint Simoniz et Prestone II, qui appartiennent déjà au géant américain. Son siège social installé à Boca Raton en Floride comprend des laboratoires de recherche, tandis que l'usine principale est située à Painesville (Ohio) et l'entrepôt à Maryland en Caroline du Sud.

◆ A-Pri-Or

vèle une teneur de 0.4 once d'or par tonne. Deux foreuses sont présentement en activité sur la propriété.

« Depuis les tout débuts de l'exploitation de la mine Lamaque, on y a extrait environ cinq millions d'onces d'or à partir de minerai d'un terrain s'étendant à peine sur le tiers de la propriété. Des forages additionnels s'imposent, note M. Behar. De plus, étant donné que les travaux s'effectuent à seulement 800 mètres des galeries de l'ancienne mine, si on trouve quelque chose, il sera possible d'en faire l'exploitation sur place. »

A-Pri-Or doit dépenser la somme de \$ 1,920,000 sur cette propriété d'ici au 31 décembre 1985, sinon elle y perdra ses intérêts indivis. Le puits no 3 de la propriété sous étude a fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant la période de mai 1961 à 1967 pour une production totale

de 58,536 onces. Étant donné le prix de l'or en 1967, on a décidé de cesser la production et le puits est maintenant inondé. La majorité des travaux antérieurs d'exploration et d'exploitation ont été effectués à l'extérieur de la propriété sous étude.

Jusqu'à maintenant, A-Pri-Or a amassé le montant minimum prévu par son émission, soit \$ 542,000 afin de débiter les travaux prévus au prospectus. M. Behar se dit confiant de compléter le financement total de \$ 6 millions, nous faisant observer que depuis un an quelque 55 investisseurs ont placé près de \$ 2.4 millions dans A-Pri-Or, ce qui montre leur intérêt pour les projets de la compagnie.

Notons que le produit provenant de la souscription des actions ordinaires catégories A de la société sera affecté au paiement des frais de la présente émission, à la commission du placeur pour compte de même qu'aux frais généraux de la société.

ciété. Les fonds dont la société disposera pour les travaux d'exploration envisagés ne proviendront que du produit de la vente des reçus de dépôt.

Chaque unité offerte à \$ 600 se compose d'un reçu de dépôt au prix de \$ 568 donnant droit de recevoir 71 actions ordinaires catégorie A de la société et de quatre actions ordinaires de catégorie A au prix de \$ 8 chacune. Le placement en reçus de dépôt donne droit au contribuable aux déductions habituelles pour frais d'exploration de 166 % au provincial et de 133 % au fédéral.

Les actions ordinaires de catégorie A sont pour leur part admissibles à une déduction de 150 % de leur coût d'achat en vertu des dispositions du régime d'épargne-actions du Québec. Cette déduction sera de 100 % du coût d'achat si les actions sont acquises après le 31 décembre 1985. Notons qu'il n'existe cependant aucun marché pour ces actions.

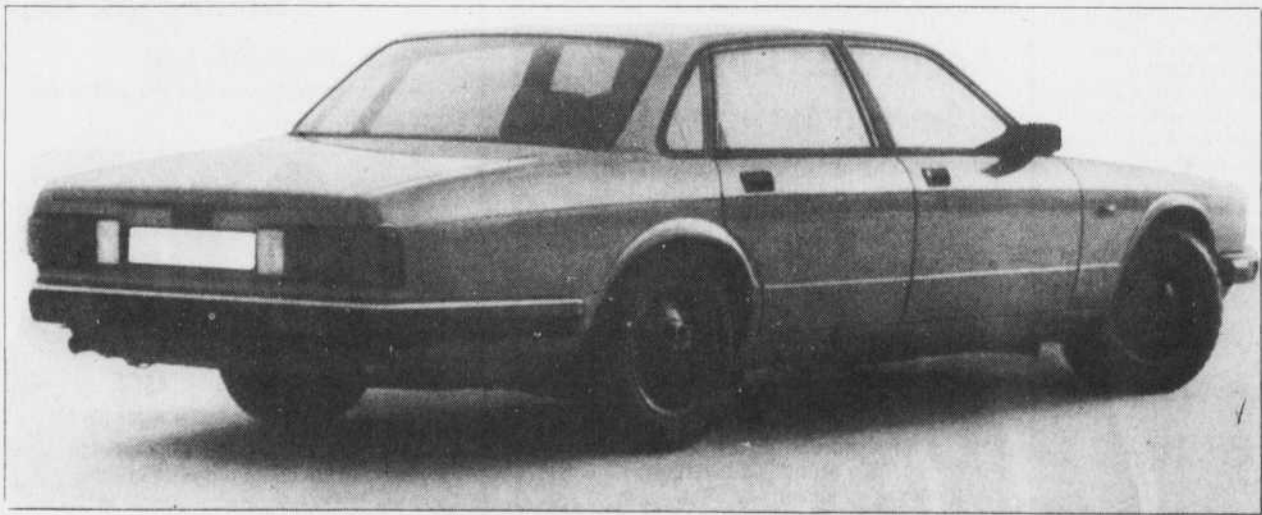
La future Jaguar XJ 40 est fin prête

Le modèle qui prendra la relève des sedans Jaguar *XJ 6* et *12* et porte le nom de code de *XJ 40* sera sans doute dévoilé, soit au prochain Salon de Francfort fin 85 ou à celui de Birmingham début 1986.

Bien que possédant une forte ressemblance avec les modèles actuels, qui datent de 1968, le nouveau modèle sera plus léger afin de réduire la consommation qui était le principal inconvénient des produits de Coventry. Un nouveau moteur six cylindres fera son apparition pour l'occasion et sa consommation ne devrait pas dépasser 14 litres au 100 km (soit 20 milles au gallon).

C'est surtout vues de l'arrière que les améliorations apparaissent plus évidentes. Au niveau de la visibilité de 3/4, le montant de la custode est mince et

équipé d'une petite vitre. La relocalisation du réservoir de carburant, au-dessus de l'essieu arrière, a permis d'obtenir une capacité accrue du coffre à bagages. Comme on peut en juger par la photo, l'évolution de la marque britannique est moins radicale que celle de Mercedes, qui a doté ses derniers modèles *300* d'une aérodynamique très efficace (0.30). L'avenir dira qui avait raison.



◆ Marchés à terme

vasion de l'Amérique du Nord par les producteurs scandinaves, à la faveur d'une dévaluation relative de leur monnaie, a cependant rendu le marché plus fluide.

Pour sa part, M. Luft soutient toujours que la Bourse de Montréal a toute la liquidité nécessaire pour permettre la contrepartie sur le bois de sciage : « Il peut y avoir un problème pour un spéculateur qui espère entrer et sortir en moins de cinq minutes. Mais ce n'est pas un problème pour nous parce que nous ne voulons pas de ces gens sur le marché à terme. »

Le responsable du développement de la division Mercantile de la Bourse de Montréal a répliqué que s'il n'y avait pas de mainteneurs de marché à l'ilot des marchés à terme sur le parquet même, il y avait toujours de quatre à cinq spécialistes en arrière-scène, prêts à prendre une commande comprenant jusqu'à 50 contrats. « Il faut cependant que le prix demandé soit raisonnable », a-t-il renchéri, faisant ainsi la différence d'avec le mainteneur de marché traditionnel, qui, lui, est contraint d'intervenir à l'intérieur de certains

écarts.

Selon M. Luft, il ne faut pas s'étonner outre mesure des difficultés de démarrage d'un nouveau marché. À son avis, il faut au moins deux ans avant qu'un nouveau produit financier arrive au stade adulte. Aux États-Unis, où les marchés à terme connaissent un développement prodigieux, plus de la moitié des nouveaux contrats ne survivent pas à leur première année.

La Bourse de Montréal s'est entre temps gagnée de nombreux alliés. C'est ainsi que les directeurs du Futures Industry Association acceptaient à l'unanimité il y a quelques jours l'adhésion de la division Mercantile de la Bourse de Montréal. Cette organisation internationale voit à la croissance et à l'intégrité des participants dans tous les marchés à terme.

Un événement majeur est survenu à ce chapitre, en mai dernier, quant l'IRS, le ministère du revenu américain, mit la Bourse de Montréal au même plan que le Commodity Exchange de New York et le Chicago Board of Trade. Ceci a pour conséquence d'éviter la double imposition à l'investisseur américain qui transige à Montréal.

60 % de plus d'autos importées en juillet

TORONTO (PC) — Les ventes d'automobiles importées ont fait un bond en juillet 85, comparativement au même mois de l'année précédente, semant l'inquiétude chez les manufacturiers canadiens d'automobiles.

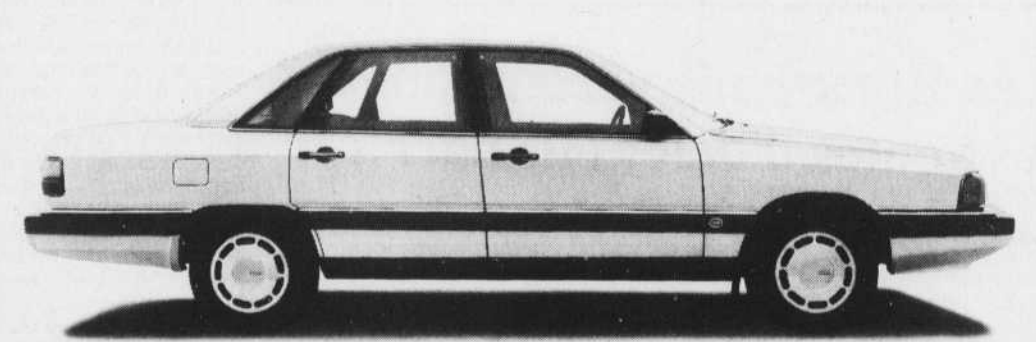
Des chiffres publiés hier par les Importateurs d'automobiles du Canada ont montré que les importations ont augmenté de 61.7 %, passant de 19,746 automobiles en juillet 84 à 31,937 automobiles en juillet 85.

Depuis le début de 1985, 185,446 automobiles ont été importées, comparativement à 131,740 en 1984, soit une hausse de 40.7 %.

La part de marché a également augmenté. En juillet 85, elle s'établissait à 26 %, comparativement à 20 % un an plus tôt.

M. Norm Clark, président de l'Association des manufacturiers canadiens de véhicules automobiles, a déclaré que les manufacturiers canadiens pourraient bientôt faire face à une baisse de la demande pour leurs produits, résultant de l'augmentation des importations étrangères au Canada et aux États-Unis. Le Canada écoule 80 % de sa production sur le marché américain.

Vous avez maintenant toutes les raisons au monde de louer une Audi 5000S 85!



432\$ par mois* + taxes (60 mois)

Versement initial: 2 700 \$
Valeur résiduelle: 5 750 \$

Offre en vigueur jusqu'au 6 septembre 1985.

* Le prix peut varier selon les concessionnaires et les accessoires additionnels choisis.

Profitez sans tarder de cette offre agréablement surprenante; passez dès aujourd'hui chez l'un des concessionnaires de marque Audi de la région de Montréal!



Vialle Automobiles Inc.
400, boul. Roland Thérien
Longueuil 679-0890
Arbour Automobiles Ltée
700, boul. des Laurentides
Laval 382-2731
Auto Mizz Ltée
2134, rue Sainte-Catherine Ouest
Près du Forum
Montréal 937-5701
Automobiles Autohaus Ltée
1855, avenue Dollard
La Salle 364-2753

LA CARTE AUDI
Elle redéfinit les caractéristiques standard. Elle paie à peu près tout, sauf votre carburant. 3 ans/kilométrage illimité

3 ans sans frais d'entretien ni de réparation, selon les conditions définies par la fameuse carte Audi.

Auto Hamer (1979) Ltée
5905, Autoroute Trans-Canada
Saint-Laurent 748-6961
Les Automobiles Poplar Inc.
5441, rue St-Hubert
Montréal 274-5471
Nordest Volkswagen Ltée
10395, boul. Pie-IX
Montréal 325-3422

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Actions vendues au public

Ottawa privatiserait en partie Petro-Canada

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral envisagerait de vendre des actions de Petro-Canada au public, ce qui équivaudrait à une privatisation partielle de cette société, selon l'agence *Southern News*.

Ce geste aurait reçu l'appui du premier ministre Brian Mulroney et du ministre de l'Énergie Pat Carney, a rapporté samedi *Southern News*, qui se réfère à des sources gouvernementales non identifiées. Toujours selon *Southern News*, la date d'émission des actions n'aurait pas encore été déterminée.

Les sources anonymes affirment que le gouvernement canadien a appuyé la récente acquisition des stations-service et des raffineries de Gulf Canada par Petro-Canada dans le but de rendre la société d'État plus attrayante auprès des investisseurs.

L'émission d'actions de Petro-Canada constituerait un pas vers une privatisation partielle et serait de nature à apaiser la colère de certains députés conservateurs qui n'ont pas pris l'achat récent, au coût de \$ 886 millions, de certains des avoirs de Gulf par Petro-Canada. Ces parlementaires, dont un groupe de députés d'arrière-banc de Calgary, effectuent des pressions pour que le gouvernement vende Petro-Canada au secteur privé.

Le député de Calgary-est, Alex

Kindy, rappelle à cet effet que le Parti conservateur a toujours prôné la réduction du rôle de l'État dans l'économie. « Lors des élections, nous avions promis de ne pas augmenter le poids des sociétés d'État », dit-il.

« Le seul espoir, selon M. Kindy, est de vendre 51 % des actions au public. »

Selon *Southern News*, le président de Petro-Canada, M. Bill Hopper, favorable à la vente d'actions sur le marché public, aurait en 1980 tenté de convaincre M. Jean Chrétien, alors ministre de l'Énergie, d'autoriser une telle initiative.

De plus, un directeur de Petro-Canada, qui a tenu à garder l'anonymat, a rapporté au quotidien *Calgary Herald* que le gouvernement avait, plusieurs mois avant la transaction conclue avec Gulf Canada, mis sur pied un comité d'administrateurs de Petro-Canada chargé d'étudier les différentes marches en vue de la privatisation.

Petro-Canada prévoit emprunter \$ 600 millions pour financer l'achat des avoirs de Gulf Canada. L'émission d'actions aiderait Petro-Canada à absorber le coût de cette transaction, en plus de contribuer au financement de son programme de développement et d'exploration, prévu pour l'an prochain.

Selon le rapport des suppléants du Groupe des dix

Le système actuel de taux de change flottants « demeure valable » et il n'y a pas lieu de le changer

(Tiré du *Bulletin du FMI*, 5 août 1985)

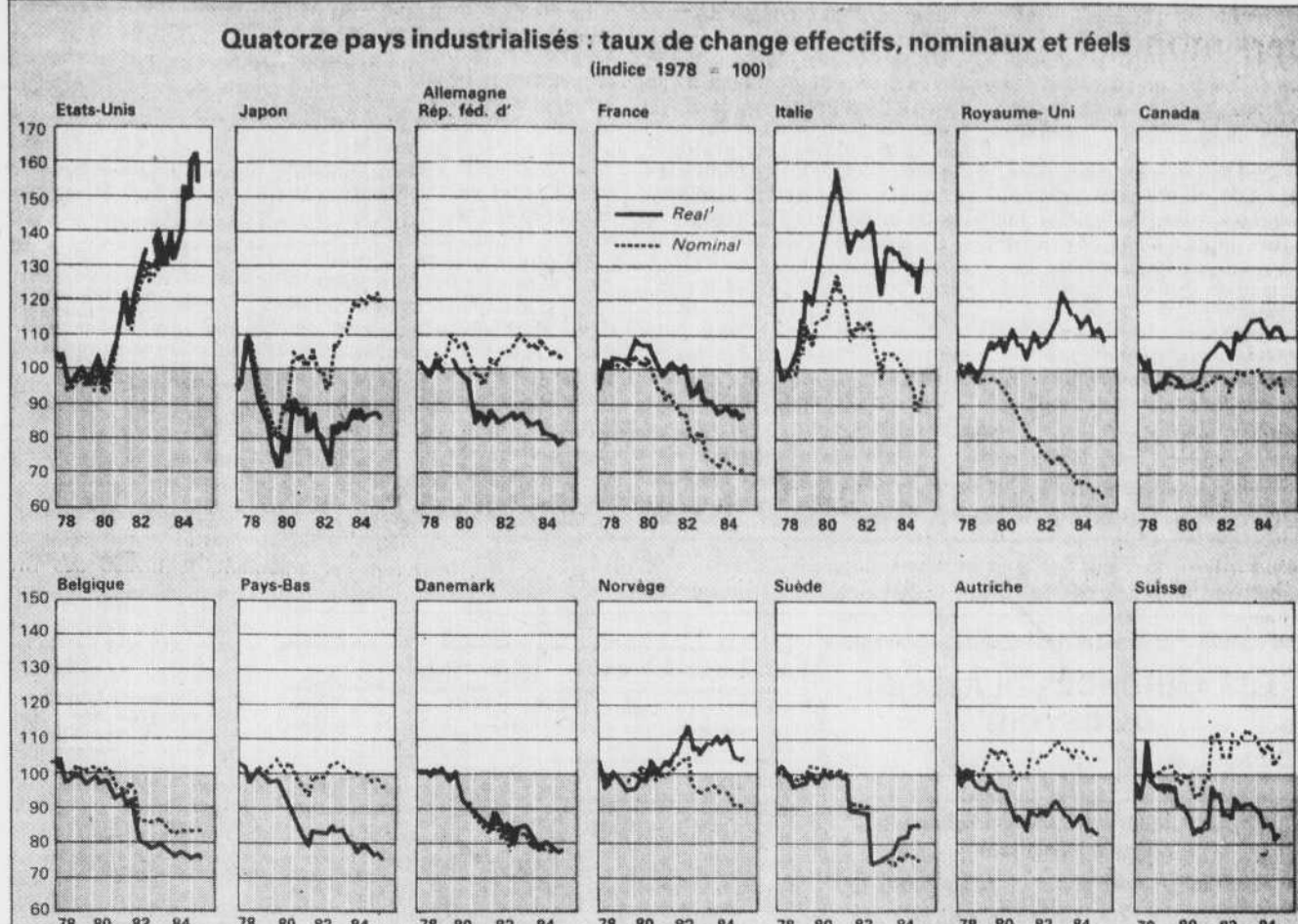
Les suppléants des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des grandes nations industrialisées ont établi un rapport exhaustif et détaillé, intitulé *Le fonctionnement du système monétaire international*. Étant donné le puissant intérêt que suscitent les conclusions et recommandations des suppléants, le Fonds a décidé de consacrer à ce rapport un supplément spécial.

Le système actuel de taux de change flottants « demeure valable » et « il n'y a pas lieu d'apporter de changements institutionnels radicaux » à ses éléments clés; telles sont les conclusions du rapport des suppléants du Groupe des dix — lequel rassemble les pays industrialisés parties aux Accords généraux d'emprunt du Fonds. Réunis à Tokyo le 21 juin, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales représentant le Groupe des dix, ont approuvé les conclusions générales du rapport et ont convenu de le transmettre au Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds sur le système monétaire international. Le Comité intérimaire, qui est le principal organe consultatif du Fonds, examinera ce rapport à sa prochaine réunion, qui aura lieu le 6 octobre 1985 à Séoul, préalablement à l'Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs du Fonds et de la Banque mondiale. Selon toute vraisemblance, ce rapport fournira également aux gouverneurs l'essentiel de la matière de leurs interventions au cours de l'Assemblée annuelle qui se déroulera à Séoul du 8 au 11 octobre.

Historique

Les débats de l'Assemblée annuelle au mois d'octobre constitueront l'aboutissement des travaux entrepris il y a plus de deux ans à l'invitation des chefs d'État et de gouvernement venus participer au neuvième sommet économique annuel qui s'est tenu du 28 au 30 mai 1983 à Williamsburg (Virginie). Dans leur déclaration sur la reprise économique (*Bulletin du FMI*, 20 juin 1983, page 171), les dirigeants des sept principaux pays industrialisés définissaient comme suit le champ d'application de l'étude qu'ils souhaitaient voir entreprendre :

« Nous avons invité les ministres des finances, en liaison avec le directeur général du FMI, à définir les conditions de l'amélioration du sys-



Le système actuel de taux de change flottants « demeure valable » et « il n'y a pas lieu d'apporter de changements institutionnels radicaux » à ses éléments clés; telles sont les conclusions du rapport des suppléants du Groupe des dix — lequel rassemble les pays industrialisés parties aux Accords généraux d'emprunt du Fonds. Réunis à Tokyo le 21 juin, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales représentant le Groupe des dix, ont approuvé les conclusions générales du rapport et ont convenu de le transmettre au Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds sur le système monétaire international. Le Comité intérimaire, qui est le principal organe consultatif du Fonds, examinera ce rapport à sa prochaine réunion, qui aura lieu le 6 octobre 1985 à Séoul, préalablement à l'Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs du Fonds et de la Banque mondiale. Selon toute vraisemblance, ce rapport fournira également aux gouverneurs l'essentiel de la matière de leurs interventions au cours de l'Assemblée annuelle qui se déroulera à Séoul du 8 au 11 octobre.

tème monétaire international et à prendre en considération le rôle que pourrait jouer, le moment venu, dans ce processus, une conférence monétaire internationale de haut niveau.

Lors d'une réunion tenue à Washington le 24 septembre 1983, à la veille de l'Assemblée annuelle du Fonds et de la Banque mondiale, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des dix ont pris acte de l'invitation qui leur avait été faite à Williamsburg. Dans le communiqué de presse publié à l'issue de cette réunion (*Bulletin du FMI*, 17 octobre 1983, page 294), les ministres et gouverneurs du Groupe des dix se déclaraient prêts à entreprendre leurs travaux selon les directives énoncées au sommet de Williamsburg :

« Les ministres et les gouverneurs ont procédé à un échange de vues préliminaire sur les conditions nécessaires à l'amélioration du système monétaire international... »

Les délibérations de Rome

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques cen-

trales du Groupe des dix, réunis à Rome le 19 mai 1984, ont étudié un rapport sur l'état d'avancement des travaux des suppléants et les ont invités à poursuivre leur entreprise (*Bulletin du FMI*, 28 mai 1984, page 151). Dans le communiqué de presse publié à l'issue de cette réunion de Rome, les ministres et gouverneurs précisaient le cadre de l'étude demandée et soulignaient qu'ils désiraient disposer d'un rapport définitif dans le courant du premier semestre de 1985 :

« Les ministres et les gouverneurs ont écouté le rapport du président de leurs suppléants, M. Lamberto Dini, sur l'évolution de leurs travaux destinés à l'examen des conditions nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du système monétaire international. Comme convenu par les ministres et les gouverneurs, ces travaux ont été centrés sur quatre points :

1) le fonctionnement des taux de change flottants; les causes de l'instabilité et les tendances des taux de change; 2) les moyens de renforcer la surveillance multilatérale afin de promouvoir une meilleure coordination des politiques et la stabilité des taux de change; 3) la gestion de la liquidité internationale; 4) le rôle du FMI dans l'avenir. Les ministres et les gouverneurs ont exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis à ce jour et ont prié leurs suppléants de continuer leurs travaux sans délai et minutieusement afin d'être en mesure de soumettre un rapport final au cours du premier semestre de l'année 1985. »

Le rapport final

Voici quelques-unes des principales conclusions de ce rapport :

■ Bien que le système actuel de taux de change flottants demeure valable, il a également « présenté des points faibles » et il est indispensable d'en améliorer le fonctionnement.

■ Il est ni souhaitable ni possible « dans les circonstances actuelles » d'adopter des zones objectives pour les taux de change.

■ Il importe que le Fonds renforce la surveillance qu'il exerce sur les pays membres.

■ Il convient d'éviter des variations excessives de l'offre de liquidités.

Le DTS peut encore avoir « un rôle utile à jouer pour satisfaire un besoin global à long terme de réserves » et il serait bon que le Conseil d'administration du FMI « procède à un examen approfondi du rôle futur du DTS » comme il en a exprimé l'intention.

■ Il importe de « réduire progressivement » l'application de la politique d'accès élargi aux ressources du Fonds et d'y mettre un terme dès que la situation le permet.

■ Il convient de renforcer la coopération entre le Fonds et la Banque mondiale.

Les ministres et gouverneurs ont examiné ce rapport à leur réunion du 21 juin à Tokyo.

Dans leur déclaration, les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales se reconnaissent qu'il serait « souhaitable » d'aller plus loin dans la recherche d'une plus grande stabilité des marchés financiers, et convenaient que le renforcement de la surveillance internationale pouvait permettre d'atteindre cet objectif. Ils estimaient cependant

que le rôle des interventions sur les marchés des changes ne pouvait être que limité, mais que les pays devraient être disposés de temps à autre à entreprendre des interventions coordonnées. La majorité des ministres et gouverneurs ont marqué leur opposition à l'adoption de zones objectives pour les taux de change « dans les circonstances actuelles ».

Les participants à la réunion de Tokyo ont demandé à leur président, M. Noboru Takeshita, ministre des Finances du Japon, de communiquer le rapport des suppléants au président du Comité intérimaire, M. H. Onno Ruding, ministre des Finances des Pays-Bas, en suggérant que ce rapport fasse l'objet d'un premier examen à la réunion du Comité intérimaire — où tous les pays membres du Fonds sont représentés — donne l'assurance que les pays en développement auront l'occasion d'exprimer leur avis au même titre que les pays industrialisés.

Massey-Ferguson ferme une usine en France

1,177 salariés sont licenciés après plus d'un an de « chômage partiel total »

(Tiré du journal *Le Monde*) — En présentant son plan social au comité central d'entreprise (CCE), le 25 juillet, la direction du groupe Massey-Ferguson a mis fin, sans tambour ni trompette, à une affaire des moins glorieuses, elle-même exemplaire des conséquences absurdes de cette incongruité connue sous la dénomination, ubuesque, de « chômage partiel total ».

L'utilisation du chômage partiel total repose sur un vide juridique. Un salarié placé en chômage partiel, dans le cadre d'un contingentement annuel d'heures indemnifiables (six cents pour l'ensemble des branches professionnelles), peut voir sa période de suspension d'activité prolongée pendant plus de quatre semaines. Dans ce cas, il est considéré comme étant à la recherche d'un emploi sans avoir fait l'objet d'une mesure de licenciement et peut bénéficier, après examen par la commission paritaire des ASSEDEC, « de l'ouverture des droits aux allocations prévues en faveur des salariés dont le contrat de travail a été rompu ».

Depuis juin 1984, les salariés de l'usine de Marquette-Lille étaient, dans ce cas, chômeurs sans avoir jamais été licenciés. Un an plus tard, ils avaient épuisé leurs droits à l'indemnisation de base et s'approprièrent à ne recevoir que les 63 francs par jour attribués aux allocataires en fin de droits.

À la suite de tractations avec les pouvoirs publics, il a été convenu que le contrat de travail « serait réactivé » pendant la période nécessaire à la reconstitution de nouveaux droits à l'indemnisation, c'est-à-dire six mois. Au cours du CCE, la direction a donc annoncé que les 1,177 « chômeurs partiels totaux » effectueraient en moyenne trois mois de préavis puis bénéficieraient de trois mois en moyenne de formation avant leur licenciement. L'État s'engagerait financièrement dans cette opération, l'ensemble du plan social prévoyant au total le départ de 1,250 personnes et, par conséquent, des suppressions d'effectifs à Beauvais, où est implantée une autre usine.

Cette conclusion, qui n'est pas sans rappeler le

sort réservé récemment aux salariés de l'entreprise Sambre et Meuse, à Maubeuge, paraît trop discrète pour ne pas être honteuse.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de Brevets et de Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest Montréal, Québec H3A 3C8

Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-24355

Fax-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

Samson Belair

Comptables agréés

Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)

Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (688-8910)

Longueuil Bureau 200 125, Rue Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

TAUX DE CRÉDIT sur ALLIANCE ENCORE 85

85%*

1 * Ce taux de crédit est offert sur une période de 36 mois à tout acheteur qualifié, pour une période de temps limitée du 5 août au 30 septembre 1985.

2 La garantie, bien plus qu'avant: il s'agit d'une garantie complète de 5 ans ou 80 000 kilomètres (au premier atteint) couvrant les pièces et la main-d'œuvre sur moteur, transmission, électricité (démarrateur, alternateur, contrôle électronique d'allumage), ainsi que tous les autres

éléments énumérés dans la liste de garantie et ce sans aucun déductible. Oui, vous avez bien lu, sans aucun déductible de votre part!

3 Le choix: nous sommes le concessionnaire Renault No 1 au pays depuis plusieurs années. Il est donc normal que notre choix de modèles et de couleurs soit plus vaste. La sélection comprend des modèles à 2 ou 4 portes ainsi que des modèles à 4, 5 vitesses ou transmission automatique.

VILLE MARIE

2995, HOCHELAGA 527-8525

Le No. 1 Renault

Le No. 1 Renault

Le gouvernement US entend renforcer sa politique commerciale

WASHINGTON (AFP) — Le représentant américain pour les négociations commerciales, M. Clayton Yeutter, a annoncé dimanche un prochain renforcement de la politique commerciale extérieure des États-Unis.

M. Yeutter, qui était interviewé par la chaîne de télévision NBC, a confirmé que le gouvernement américain procédait actuellement à une révision de l'ensemble de sa politique commerciale.

D'ici deux à trois semaines, cette révision sera achevée et les premières manifestations du renforcement de la politique américaine en matière de commerce extérieur commenceront à apparaître, a-t-il ajouté.

Récemment, le nouveau sous-secrétaire au Commerce, M. Bruce Smart, avait indiqué pour sa part que le gouvernement se

devait de renforcer sa politique commerciale afin notamment de contrer la forte montée des pressions protectionnistes au Congrès.

M. Yeutter n'a guère donné de précisions sur la manière dont le gouvernement envisage de renforcer sa politique.

Il s'est borné à indiquer que le gouvernement utilisera sans doute à l'avenir avec plus de vigueur les pouvoirs que lui confère la législation pour protéger l'industrie américaine contre les pratiques commerciales déloyales de la part de l'étranger.

Il a évoqué également la possibilité que les États-Unis s'efforcent d'obtenir des pays étrangers une plus grande réciprocité de traitement sur le plan des échanges pour certaines catégories de produits.

Le représentant pour les né-

gociations commerciales a estimé par ailleurs que l'on ne pouvait s'attendre à une réduction rapide de l'énorme déficit de la balance commerciale des États-Unis, un déficit qui avoisinera les \$ US 150 milliards cette année.

Le niveau élevé du dollar est au cœur du problème de nos échanges extérieurs, a expliqué M. Yeutter en faisant valoir qu'il favorise la montée des importations aux États-Unis et la réduction de leurs exportations.

M. Yeutter a exprimé l'espoir que le billet vert continuera le mouvement de repli qu'il a amorcé depuis quelques mois.

La poursuite de ce mouvement serait confortée, a-t-il noté, si le déficit du budget américain était substantiellement réduit et si nos partenaires européens prenaient des mesures pour relancer leurs économies.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

■ App/logements

LONGUEUIL, luxueux 6½, 1er étage avec sous-sol, bar, garage Libre 1er décembre 750\$/mois — 288-5500 20-08-85

AHUNTSIC, 3½ haut triplex, eau chaude payée, non chauffé, 3005, idéal pour personne seule — 381-8104 20-08-85

WESTMOUNT, bas duplex, meublé, tout équipé, 1 ou 2 c.c., 2 s.b., sous-sol, garage, veranda, terrain, libre octobre à mars. Références demandées. 1000\$/mois. Soir. 935-6602 22-08-85

AHUNTSIC, endroit exceptionnel, parc et rivière, rez-de-chaussée, 6½, chauffé, éclairé, meublé, poêle, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse/sécheuse, idéal pour couple ou personne seule tranquille. 1er septembre 800\$/mois. Dossier 199. Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, Qc, H2Y 3S6 26-08-85

AHUNTSIC, endroit exceptionnel, 6½, chauffé, éclairé, parc et rivière, idéal couple ou personne seule, tranquille, libre immédiatement 600\$/mois. Ecrire: Dossier 199, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, Qc, H2Y 3S6 26-08-85

COURT TERME, meublé, superbes appart et maisons, tout inclus 2 à 12 mois. Troc-Vacances — 288-4194 29-08-85

■ Bureaux à louer

BOISBRIAND, clinique professionnelle située au 206 Grande Côte, dispose de locaux locaux climatisés pour professionnels. Accès facile, grand stationnement. Information: Michel Letendré 625-1583. René Siméonau 663-7203 (après 19h) 13-09-85

RUE ST-DENIS, face hôpital St-Luc, près UQAM, 11 000 p.c. déjà occupé par dentiste. Libre 1er janvier 1986. Information 843-4877 10-08-85

OUTREMONT, rue Bernard, petite boutique, très luxueuse pour objets d'art, parfums, bijouterie, 150 à 300 p.c. 250\$/mois 273-8683 23-08-85

■ Bureaux à louer

2 bureaux, 190 - 2005. De préférence, organismes sociaux-culturels. P. Latre, 415 Jarry est, 389-4233. 20-08-85

OUTREMONT, rue Bernard, bureaux luxueux de 150 à 600 p.c., climatisés, etc. Tout inclus. 273-8683 23-08-85

■ App. à partager

Grande et belle maison, métro Sherbrooke, 2 étages, 4 c.c., 2 s.b., ensoleillement, terrasse, 3005, personne sérieuse dans la vingtaine. — Daniel 489-8297 26-08-85

N.D.G., haut duplex, 6½, chauffé, sur Girard près métro Villa Maria. Pas d'animaux 489-8805 24-08-85

■ Chambres à louer

A 4838 Papineau, accès au salon et à la cuisine 555 semaine. 27-08-85

■ Commerces à vendre

BRASSERIE A BROSSARD. Bons chiffres d'affaires, grand terrain, possibilité d'expansion, bûche 2 étages. Robert Thibault, 651-5300, 676-5990. MONTREAL TRUST courtier. 20-08-85

■ Condominiums à vendre

CENTRE-VILLE. Quelques appartements à vendre, seulement condominiums luxueux. Sur rendez-vous et sans intermédiaire, heures d'affaires. 866-3088 24-08-85

St-Bruno, dans 80 000\$, luxueux condo, immense salon, 2 s.b., excellent achat. FRANÇOISE BENOÎT 653-2496 — 653-9193 Montréal Trust courtier 20-08-85

LUXUEUX PENTHOUSE, situé dans une maison victorienne. Grande salle de bain avec jacuzzi 2 c.c., 1 powder room, salon avec puit de lumière et cheminée, boiserie de chêne, terrasse 20 x 20 pi. donnant sur parc Percy Walters. Sur rendez-vous seulement, après 18h30 937-3646 26-08-85

■ Copropriété à vendre

NAPOLÉON, 3-4½, rénovation exclusive, cachet ancien, entre 40 000\$ et 50 000\$ 842-3656 26-08-85

■ Cours

COURS DE PIANO
Pour enfants 4 à 6 ans.
Privé ou semi-privé.
Méthode dynamique.

COURS PRIVES
ADULTES ET ENFANTS
Formation musicale complète.

Cours d'harmonie
PROFESSEUR
EXPÉRIMENTÉ
387-4490

20-08-85

■ Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, tout genre, estimation gratuite. 937-9491 J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Assurances. Téléphone: 253-4374 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275 J.N.O.

■ Propriétés à louer

LAPRAIRIE, maison neuve, complètement meublée ou non, 7½, septembre pour 10-11 mois 288-4581 26-8-85

HAMPSTEAD — Cherchons locataire tout repos pour notre maison entièrement meublée (9 pièces, 4 c.c.) pendant notre année sabbatique à l'étranger. Septembre ou à convenir, vérifications également 265 000\$, 488-7747, 486-8339 20-08-85

■ FERMES à vendre

Rive sud, 29 ARPENTS, cottage et bâtiment 1978, bord de rivière, 158 000\$. Yolande Brouillard 653-2496 — 653-4415 Montréal Trust courtier 20-08-85

■ Offres de services

REPARATION de cheminées et de murs de briques, 688-8982 24-08-85

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrages dynamiques. 276-4909 J.N.O.

TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme sur ordinateur. Documents divers, C.V. Option: impression laser. Anne-Marie 287-1082 11-09-85

■ Offres d'emplois

NOUVELLE ÉCOLE juive, orthodoxe pour garçon, recherche 4 professeurs, de français niveau élémentaire, pour session d'après-midi (14h45 à 17h30) du dimanche au jeudi) tout candidat doit être détenteur d'un permis d'enseignement ou de l'équivalent, contacter Michel 274-8242 ou 371-0894 20-08-85

MEDICIN DEMANDÉ, pour clinique avec et sans rendez-vous, temps partiel ou complet, possibilité d'association. 388-3423, 331-1052 26-8-85

CONTRACTEUR demande avec expérience dans la lingerie pour dames. 382-9160 J.N.O.

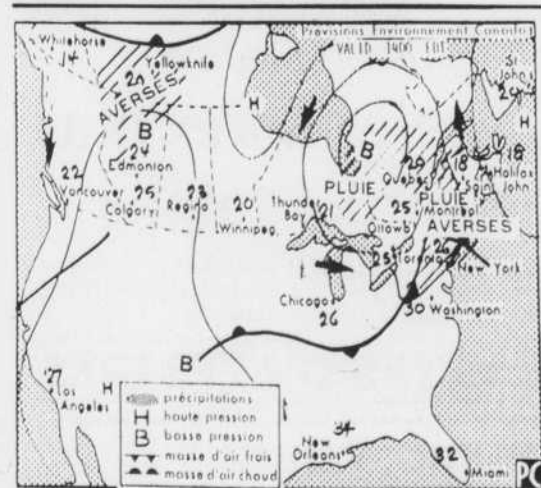
■ Bureaux à louer

BOISBRIAND, clinique professionnelle située au 206 Grande Côte, dispose de locaux locaux climatisés pour professionnels. Accès facile, grand stationnement. Information: Michel Letendré 625-1583. René Siméonau 663-7203 (après 19h) 13-09-85

RUE ST-DENIS, face hôpital St-Luc, près UQAM, 11 000 p.c. déjà occupé par dentiste. Libre 1er janvier 1986. Information 843-4877 10-08-85

OUTREMONT, rue Bernard, petite boutique, très luxueuse pour objets d'art, parfums, bijouterie, 150 à 300 p.c. 250\$/mois 273-8683 23-08-85

LA METEO



Situation générale: une importante dépression sur l'Ontario se déplace lentement vers la Baie James et donnera des averses sur les régions de l'ouest. Une bande nuageuse causant des averses et des orages traversera la province lundi. Derrière ce système, une dégradation partielle aura lieu. Les températures demeureront près ou légèrement sous les normales saisonnières.

MONTREAL

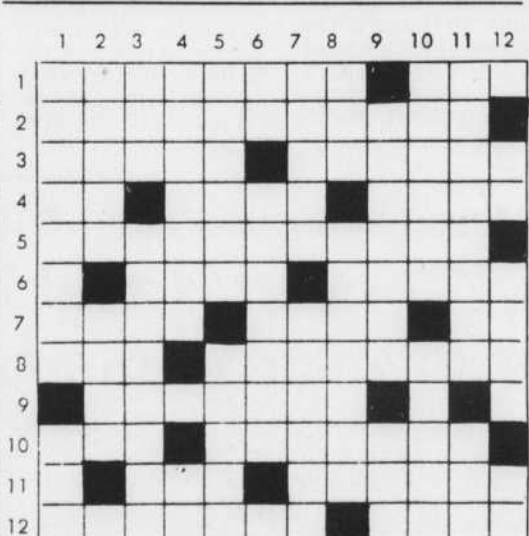
Dégagement en mi-journée lundi. Max: 25. Probabilité de précipitations: 20 %. Mardi: ensoleillé.
LEVER DU SOLEIL: 5 h 59
COUCHER: 19 h 58

QUEBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et averses dispersées. Max: 20. Probabilité de précipitations: 40 %. Mardi: un peu de pluie ou de bruine.
Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux et brumeux en matinée. Nuageux avec éclaircies et averses dispersées par la suite. Max: 22. Probabilité de précipitations: 40 %.

Mardi: un peu de pluie ou de bruine. Pontiac-Gatineau-et-Lièvre: nuageux et brumeux tout lundi. Ciel variable avec possibilité d'averses par la suite. Max: 22. Probabilité de précipitations: 30 %. Mardi: beau.
Laurentides: dégradation partielle en mi-journée. Max: 22. Probabilité de précipitations: 30 %. Mardi: beau.
Ottawa-Hull-Cornwall: dégradation en matinée lundi. Généralement ensoleillé par la suite. Max: 25. Probabilité de précipitations: 20 %. Mardi: ensoleillé.
Québec-Estrie-Beauce: averses dispersées. Risque d'un orage en Estrie. Dégagement en fin de journée. Max: 22. Probabilité de précipitations: 40 %. Mardi: ensoleillé.
Lac Saint-Jean, Saguenay, La Tuque: réserve la nuit des Laurentides et Charlevoix-Rivière-du-Loup quelques averses. Vents modérés par moments. Max: 20. Probabilité de précipitation: 60 %. Mardi: beau.
Rimouski-Matapédia et Baie Comau: ennuageux suivi d'averses dispersées. Vents modérés. Max: 18. Probabilité de précipitations: 40 %. Mardi: dégradation.
Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon et Sept-Îles: ensoleillé avec fréquents passages nuageux en après-midi. Vents modérés. Max: 18. Mardi: nuageux avec averses.
Basse Côte-Nord et Anticosti: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 17. Mardi: nébulosité croissante.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

- Formée de roches.
- Préfixe égalitaire.
- De façon abrupte.
- Lutte — Changera de poste.
- Lièvre d'un bois — Souci.
- Masse de cent grammes.
- Volcan de la Sicile.
- Cercueil.
- Vase d'ornement.
- Le roi des animaux.
- Quatre saisons.
- État physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
- Membre d'une ligne.
- Ensemble des conditions relatives à l'habitation.
- Eclat de voix.
- Croquer deux à deux.
- Refus — Moquerie sarcastique.
- Vient avant — Vedette de cinéma.

Verticalement

- Ouvrier chargé du boisage des galeries.
- Pied de vigne.
- Prend des mesures efficaces pour prévenir.
- Rivière d'Allemagne.
- Qui n'est pas cuit.
- Cent ou à peu près.

Oiseau rapace nocturne.

- Du dialecte provençal.
- Ergot des coqs, des chiens.
- Trait long, fin et continu.
- Note de la gamme.
- Qualité de ce qui est égal.
- Mettre en terre pour germer.
- Circonscription administrée par un igame.
- Troublé.
- Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs.
- A nous.
- Qui n'a ni aiguillon ni épines.
- Utiliser.
- Ferles des stries sur.
- Partie aval d'une vallée envahie par la mer.
- Fléuve de France.
- Prince troyen.
- Erbium.

Solution de samedi

SAINT-FRERE
ORIGINALITES
BOULEVARD
CONTOURNE
LEO LÉVEQUE
M A GERE DU
ENFILAIRES
NEFAITELE
TRANSACME
VIE OMBRIEN
TIEN UN REINE
AERS PETITE

AVIS PUBLICS

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTE

AVIS est par les présentes donné que RESTAURANT LES SERRES DU VIEUX MONTREAL L.T.E., une corporation dument incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et fusionnée à CABARET GEORGE INC./GEORGE CABARET INC., par statuts de fusion datés du 1er août 1985, qui a son bureau principal dans la Cité de Montréal, demandera la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies de Québec.
DATE à Montréal, le 15 août 1985.
(S) GEORGE DURST, secrétaire

AVIS DE QUALITE

Succession de GAGNON, Roch. En son vivant de: 42, Place Ladouceur. Décédé le: 26 mai 1985. Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977, L.R.Q., c.c.-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle. Le Curateur public du Québec Tour de la Bourse Case postale 51 MONTREAL, QC H4Z 1J6

AVIS LÉGALE

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q., 1977, Chapitre P-16) que la garantie, créée par un acte de fiducie passé devant Me Louis Langelier, notaire, entre 117449 CANADA INC. et TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 21 décembre 1982 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3318520, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite Compagnie en vertu dudit acte de fiducie.
TRUST GENERAL DU CANADA
Est qualifié de fiduciaire pour les détenteurs d'obligations de 117449 CANADA INC.

DECES

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

NOTICE BIOGRAPHIQUE DU FRERE FRANÇOIS-XAVIER ROSS, S.J.

— À MONTREAL, le 17 août 1985 est décédé, accidentellement, le frère François-Xavier Ross de la Compagnie de Jésus, à l'âge de 64 ans.
Le frère Ross est né à La Motte, en Abitibi, le 15 février 1921. Il était le fils de M. Alphonse Ross et de

Brian souffre d'insuffisance rénale. Une maladie qui gonfle son petit corps de substances toxiques. Sa vie dépend de traitements de dialyse qui purifient son sang. Brian a besoin d'un rein. Mais, la réussite de greffes et la prévention des maladies rénales coûte très cher. Vous avez les reins solides? Luttons avec nous. Pour donner à la Fondation appelez sans frais au 1-800-268-7742, opératrice #77.

Paul Marchand, R.F.A. à partir de mardi, le 20 août.
Heures de visites: 2 h 00 à 5 h 00, 7 h 00 à 10 h 00.
Salon mortuaire Paul Marchand: 4228, rue Papineau (vis-à-vis de l'église Immaculée-Conception). Les funérailles auront lieu à 10 h 00 jeudi le 22 août, à la paroisse de l'Immaculée-Conception et inhumation au cimetière de la Communauté à St-Jérôme.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que MARIE LEONA FABIOLA FLORE TARDIF, du 1652 est, de la rue Sherbrooke, appartement 3, ville et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice du Québec pour obtenir l'autorisation de changer son nom en celui de FRANÇOISE THERRIEN, en vertu de la Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (L.R.Q. c.c.-10).

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 août 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 128458 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4ème jour de septembre 1984, sous le numéro 3512507.
Ce 7ème jour d'août 1985
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que Martial Page "Transport Martial Page Engr.", 1430 Dufrase, app. 12, Ville St-Laurent, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant: Transport saisonnier — catégorie économique.

Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans résidant dans la ville Mont-Royal, Ville St-Laurent, Côte-des-Neiges et Outremont, et fréquentant l'école Maternelle Myrielle Gouin-Lemire Engr., et retour.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 19 août 1985
2ème parution: 20 août 1985

PRENEZ AVIS que le demandeur-cédant Xavier Lévesque, 200, R.R. no 1, St-Alexis-de-Matipédia, PQ, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de transférer à la demanderesse-cessionnaire Transport Lucvic Inc., 80 des Érables, Lucville, PQ, le permis de camionnage en vrac Q-508046-001 qui l'autorise à effectuer du transport de matière en vrac dans la région 01, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport intervenus entre les parties, le tout conformément à l'article 41 de la Loi sur les transports et à l'article 30 du R.P.R.I. Les demanderesse demandent plus l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision à être rendue soit exécutoire dès que rendue.
1ère parution: 19 août 1985
2ème parution: 20 août 1985

Toute personne désirant porter opposition ou une intervention à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest est, Québec, PQ.
Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE & ASSOCIÉS
220 Grande-Allee est, suite 850 Québec, PQ G1R 2J1

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que TRANSPORT ALBERT INC., faisant affaires au 1226, Boul. Sainte-Anne, Beauport, QC, détenteur du permis Q-302 299, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —
De St-Apollinaire, St-Romuald et St-Bernard (Beauce) aux frontières Québec — Nouveau-Brunswick (tout point d'entrée) pour le transport de moules en sacs et en vrac pour le compte de LES DISTRIBUTIONS ALBERT L.T.E.
Destination: tout point au Nouveau-Brunswick.
La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régime interne de la Commission.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Me Yvon Chouinard, CHOUINARD & LAFAMME, 465, rue St-Jean, Montréal, QC G1S 1B6
1ère publication: 19 août 1985
2ème publication: 20 août 1985

PAR ORDRE DE LA COUR
PRENEZ AVIS qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu contre Guy Giguère, intimé.

Une copie dudit jugement conditionnel de divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut, par vous, de ne pas vous prévaloir du délai d'appel, que ledit jugement devienne irrévocable si la demande lui en est faite après l'expiration des délais et autres conditions prescrits par la loi.
MONTREAL, le 13 août 1985
BRUNELLE SIBROS MATTE & ARSENAULT
465, rue St-Jean
Suite 703
Montréal, Québec
H2Y 2R6
Procureurs de la requérante

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 juillet 1985 à Warner Home Video (Canada) Ltd. de toutes dettes payables à WEA Music et Canada Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour d'août 1985, sous le numéro 3621487.
Montréal, ce 15ème jour d'août 1985
Warner Home Video (Canada) Ltd.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 340-32-001028-859. CLAUDE ST-ARRET, C. demanderesse, — VS — MONIQUE PIERRE, défenderesse. Le 27 août 1985, à 11 heures au domicile de la défenderesse, au No 3233 rue Lévesque, en la cité de Duvernay, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur couleur RCA N1, 108, 1 système de son de marque inconnu, 2 boîtes de son, 1 sofa en cuir 3 morceaux brun, meubles et accessoires ménagers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, S.R.G.E. DÉMÉRIS, huissier, 622-9222, Montréal, le 13 août 1985.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE, No. 345-27-01709-845. PIERRE-THÉOPHILE AMENDES EN SA QUALITÉ DE SAISSANT, demanderesse, — VS — RÉJEAN BEAULIEU, défendeur. Le 6 septembre 1985 à 14 heures, Au 428 Rue, Châteauguay district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RÉJEAN BEAULIEU, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV portative, système de son, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CASH, huissier, 677-3734, Longueuil, le 13 août 1985.

TRANSFERT DE PERMIS

PRENEZ AVIS que M. SERGE MORIN, domicile résidant à St-Zacharie, QC, détenteur du permis Q-508 231-001 pour la région 03, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer ledit permis, système et moyen de transport utilisé en faveur de LES OPERATIONS J.V. INC., faisant affaires à St-Aurèle, QC, qui demandera l'autorisation d'en continuer l'exploitation.
Le requérant demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régime interne de la Commission.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Me Yvon Chouinard, CHOUINARD & LAFAMME, 465, rue St-Jean, Québec, QC G1S 1B6
— C 5883
1ère publication: 19 août 1985
2ème publication: 20 août 1985

PAR ORDRE DE LA COUR la partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION, de la DECLARATION à l'instance, au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre opposition ou contestation dans les délais susdits, la demande sera déclarée exécutoire. La demande sera déclarée exécutoire par défaut conformément aux conclusions qu'il sollicite. VEUILLÉZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Procureurs de la demanderesse
TRUDEAU, LEDUC & ASSOCIÉS
1200 boul. St-Martin ouest #400
Laval, Québec H7S 2E4
Téléphone: 668-2000 (514)
Notre dossier: 1239-1002

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO 500-02-028584-857
COMMISSION SCOLAIRE DES MILLES-ILES, Demanderesse, —VS— RANNANA INVESTMENT CORP., Partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL

RADIO-TELE

PIANOTAGE

Lundi 19 août

Radio-Canada 18 h 30 : **Rencontres** : Michel Tournier ; Tournier est certainement un des plus grands écrivains français contemporains, et cette émission reste à voir (ou à revoir) à ce seul titre ; en plus, l'habileté de l'intervieweur Marcel Brisebois à toujours extraire de ses invités quelques bonnes paroles pour l'Eglise catholique se heurte ici à une pensée cohérente et étayée qui sait, elle, faire la part des choses.

PBS (33) 21 h 30 : **Cradle of the Stars** : *The Story of the Louisiana Hayride* : « The Louisiana Hayride » était dans les années cinquante une émission de radio très populaire où sont apparus pour la première fois d'illustres inconnus comme Johnny Cash, Hank Williams ou Elvis Presley ; c'est sur ses ondes que l'Amérique écouta la naissance du *Hillbilly*, puis de la *Country music* et du *Rockabilly* d'où est sorti le rock contemporain.

PBS (33) 22 h 00 : **Alive from Off-Center** : dernière de cette série qui a présenté en huit parties les plus belles vidéos contemporaines ; certaines émissions ont été plus difficiles à avaler que d'autres, mais la série se clôt ce soir sur un véritable feu d'artifice, avec des oeuvres de Mitchell Kreigman, David Cunningham, Nam June Paik, Christian Marclay, John Sanborn et David Byrne.

Mardi 20 août

Radio-Canada 17 h 00 : **Chaplin inconnu** : excellente initiative de R.C. que de rediffuser ce superbe document en trois parties ; à voir non seulement par les amateurs de Chaplin, mais aussi par tous ceux qu'intéresse la genèse du processus créatif ; Chaplin concevait ses films en les tournant, et par le montage de certaines de ses « brouillons », on assiste à toutes les incongruités, les hésitations et les surprises de la naissance d'une oeuvre : magnifique.

Radio-Canada 18 h 30 : **Rencontres** : Michel Tournier (deuxième partie).

TVFQ 22 h 10 : **Infovision** : cette bonne émission d'enquête de la chaîne française TF1 présente aujourd'hui une entrevue avec le président nicaraguayen Daniel Ortega, un reportage sur les trente ans de neutralité de l'Autriche et une enquête auprès de scientifiques brésiliens et français sur les périls que court aujourd'hui la forêt amazonienne.

Mercredi 21 août

Radio-Canada 18 h 30 : **A première vue** : la défunte émission de René Homier-Roy et Chantal Jolis reprend

vie tous les jours jusqu'au 1er septembre pendant la durée du *Festival des films du monde*.

Radio-Québec 19 h 30 : **Pierre Nadeau rencontre** : Georges Sabagh, professeur de sociologie et spécialiste en démographie, parle de Los Angeles.

PBS (33) 20 h : **The Whimsical World of Oz** : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le merveilleux monde d'Oz et son auteur, L. Frank Baum, au travers d'extraits de films, d'entrevues avec les différents acteurs qui ont incarné Dorothy, de réactions de jeunes et de moins jeunes qui ont rêvé devant les livres ou les films d'Oz.

Radio-Québec 21 h 00 : **Le voyage en douce** : un film de Michel Deville qui porte bien son titre ; Geraldine Chaplin et Dominique Sanda y font une escapade toute en demi-teintes et en scènes d'intimité charmantes.

Jeudi 22 août

TVA 21 h 00 : **Comme au bon vieux temps** : étrange que cette comédie, réalisée en 1980, n'ait pas fait davantage parler d'elle : le scénario est amusant, les dialogues pleins d'esprit, et les trois principaux acteurs, Goldie Hawn, Chevy Chase et Charles Grodin frôlent la perfection ; de plus, c'est un film qui convient parfaitement à la télévision ; les bonnes comédies sont trop rares pour laisser échapper celle-là.

PBS (33) 22 h 30 : **Carry on, Oh Erie** : « The extraordinary Course of the Erie Canal » ; ce documentaire retrace l'histoire du Canal Érié, examine son importance actuelle et étudie les possibilités de son usage dans l'avenir.

Vendredi 23 août

Radio-Canada 21 h 00 : **Superstar** : Raymond Devos : bien que je n'apprecie guère *Superstar*, où l'on passe plus de temps à faire du placotage superficiel qu'à célébrer un talent, il ne faut pas perdre cette occasion de déguster l'unique Raymond Devos.

Radio-Québec 21 h 00 : **Bye-Bye Brésil** : un petit cirque (tout petit) essaye de survivre au Brésil dans les villages où ne parvient pas encore la télévision ; rafraichissant.

PBS (33) 21 h 00 : **Rigoletto** : amateurs d'opéra, à vos magnétoscopes ! Ce *Rigoletto*, enregistré en 1983 avec Luciano Pavarotti dans le rôle-titre, est déjà un classique.

TVO 22 h 00 : **Kate et Anna McGarrigle** : documentaire sur les deux chanteuses montréalaises, avec des extraits de concerts et des entrevues ; excellente introduction au concert, donné au Spectrum l'année dernière, que Radio-Canada diffuse dimanche soir à 19 h 30.

« HASSAN II: LE MAROC »

ou l'art de filmer pour ne rien dire

BRUNO BOUTOT

Le documentaire sur le Maroc diffusé hier soir par Radio-Canada était à priori bienvenu. Perché comme nous le sommes sur le dos de l'énorme Amérique, notre perception du reste de la planète est trop souvent réduite aux caprices de l'actualité. Aussi, quand l'ONF produit un document d'une heure sur un pays comme le Maroc, on s'attend en principe à enrichir nos connaissances sur ce pays et sur son contexte actuel.

Et c'est bien ce qu'annonçaient Radio-Canada et l'ONF. Avant de laisser libre cours à ma vindicte, il me faut citer en extenso le texte de présentation que Radio-Canada a fait parvenir aux journaux : « Un peuple et une culture d'une grande richesse et d'une extrême sagesse. Un roi, Hassan II, descendant direct du prophète Mahomet et héritier d'une dynastie vieille de trois siècles, dont le but essentiel est de maintenir le pouvoir. En 1981, ce roi peut-il continuer de gérer ce peuple ? Alors que la gauche est de

plus en plus organisée, que le renouveau islamique se veut de plus en plus orthodoxe, que la misère s'exprime de plus en plus sous forme de cris articulés et que la guerre du Sahara est de plus en plus meurtrière. Deux ex-Marocains, Jacques Bensimon et Raphaël Mergui prennent le pouls de cette société en état de devenir...

Il me fallait citer ces lignes parce qu'elles tracent les grandes lignes d'un documentaire intéressant. Leur auteur, à défaut de mettre des verbes dans ses phrases, semble bien informé sur la situation contemporaine du Maroc. L'ennui, c'est qu'il n'a certainement pas vu le documentaire de Bensimon, parce qu'on ne trouve dans le film rien de ce qu'annonce ce texte. En fait, il y a plus d'informations sur le Maroc dans ces quelques lignes que dans les cinquante cinq minutes et dix secondes du film.

Et pour cause : *Hassan II: Le Maroc*, malgré son titre immense, n'a rien d'une recherche historique ou journalistique. Le réalisateur

Jacques Bensimon est parti à la chasse aux souvenirs qu'il avait de ce pays où il a passé sa petite enfance. On assiste alors à un montage d'une errance brouillonne dans les souks exotiques et de bandes d'actualité des années cinquante. Bien que tournées en 1981, les images contemporaines ne montrent rien du Maroc moderne et de ses déchirures. Quant au contexte politique, il se réduit à une évocation de l'avènement de l'indépendance et à des images de carte postale du jeune prince Hassan II. On comprend que les images du petit prince aient fait rêver autrefois le petit Bensimon, mais on aurait aimé un regard, si bref soit-il, sur les trente ans d'histoire qui se sont écoulés depuis.

J'étais pourtant prêt à tout : le Maroc est un sujet riche en contradictions, attachant et révoltant, opulent et misérable, moderne et moyenâgeux, islamisé et occidental, dictatorial et libéral... il y a de quoi faire une demi-douzaine de documents passionnants.

Le film de Bensimon et Mergui

n'en fait hélas pas partie. Et c'est dommage : il y a parfois de belles images, dans le Sud ou dans les souks, et une ou deux scènes très fortes comme l'étonnante circonscription collective. Elles sont malheureusement noyées dans le commentaire lénifiant de Bensimon et dans sa poursuite de souvenirs dispersés.

En fait, je ne vois pas pourquoi je m'énervais. Monsieur Bensimon a parfaitement le droit d'aller au Maroc rechercher son enfance et d'en ramener des images éparées et certainement charmantes pour sa famille et ses amis.

Ce que je ne prends pas, c'est que l'ONF et Radio-Canada fassent passer ce collage pour « le » documentaire sur le Maroc contemporain. Ce ou ces documents restent à faire, et il est bien possible que monsieur Bensimon, maintenant purgé de ses fantasmes, soit le plus qualifié pour le faire. Espérons seulement que l'ONF sera alors plus attentif à l'utilisation de ses deniers et Radio-Canada, de son temps d'antenne.

John Hammond est le héros de la mini-série *The Blue and the Gray* que CTV présente en reprise jeudi, samedi et dimanche. Il y incarne John Geyser, un illustrateur d'actualité pendant la guerre civile des États-Unis. Lors de sa première diffusion en 1982, cette mini-série de huit heures n'avait pas particulièrement frappé par ses qualités dramatiques. Mais on peut la voir, ou la revoir, avec plaisir pour l'évocation du contexte historique de la guerre civile américaine, vue à travers les tribulations de deux familles, les Geyssers de Virginie et les Hales de Pennsylvanie. La distribution est brillante avec, en plus de John Hammond, Stacy Keach, Gregory Peck, Diane Baker, Geraldine Page, Lloyd Bridges, Warren Oates et bien d'autres. *The Blue and the Gray* est également diffusé sur CBS vendredi, samedi et dimanche soirs.



Le nouveau long métrage de Lamothe

(PC) — Jusqu'à la fin du mois, les files de Sorel accueillent le tournage du nouveau long métrage d'Arthur Lamothe, *Equinoxe*.

Si le héros Guillaume (Jacques Godin) est à l'équinoxe (en latin, nuit égale) de sa vie, c'est-à-dire au milieu, c'est au solstice (journée la plus longue) qu'il choisit de faire une balade dans la nature, espérant exorciser un passé difficile.

« La violence est présente partout », explique en entrevue Lamothe, un spécialiste du documentaire qui dirige en ce moment son premier film de fiction en près de 20 ans.

« Mais la violence gratuite est propre à l'Amérique, basée sur une notion de territoire », dit-il en mention-

nant le mythe intuable de la Conquête de l'Ouest.

Le héros d'*Equinoxe* a de bonnes raisons d'être violent. Guillaume rentre au pays après un long exil, qui suivait une peine de prison provoquée par un faux témoignage de son ami Rosario (Marcel Sabourin).

Toutefois dans le scénario écrit avec Gilles Carle et Pierre-Yves Pépin, le personnage central ne mettra rien ni personne à exécution. « L'idée de vengeance l'a longtemps hanté mais, à la fin, il passe par-dessus et préfère en rire ».

En canot, Guillaume fait découvrir les chenaux et lagunes des îles à sa petite fille Nathalie (jouée par Ariane Frédérique). C'est une enfant

très « branchée », qui part en excursion avec son magnétophone et un jeu électronique.

Cet archipel isolé, explique Lamothe, grouille de vie et pourtant le duo grand-père-fille rencontre la mort, soit trois hommes de clan imbues de leurs possessions et n'aimant pas les étrangers.

Dans la réalité, Arthur Lamothe signale cependant que les résidents font un accueil chaleureux au tournage. « Pour eux, c'est une belle façon de faire connaître les beautés de leur coin de pays ».

Une autre réalité, mais rappelant la violence, se trouve du côté de Saint-Ignace.

TELEVISION

12h00

21 PREMIÈRE ÉDITION

Nouvelles nationales, internationales, régionales et météo. Anim.: Gaëtan Lemay. — Les actualités régionales. Anim.: Yves Blouin.

3 THE NEWS

4 7 LE MONDE

5 MIDDAY

Anim.: Valerie Pringle, Keith Morrison et Bill Cameron. (1h. app.)

6 LOVE CONNECTION

Anim.: Chuck Woolery.

7 WNNY NEWS 7 AT NOON

Anim.: Bill Lutton et Linda Feige.

8 22 RYAN'S HOPE

9 BONJOUR SOLEIL

Anim.: Danielle Berthod.

10 LE DIX VOUS INFORME

11 HI NOON

Anim.: Ralph Lockwood.

12 BONJOUR L'ÉTÉ

Anim.: Marie-Christine Trotter.

(FC) ALLEGRO NON TROPPO

12h05

11 FARIBOLES

12h10

11 FARIBOLES

(3) ACCROSS THE FENCE

12h15

4 7 8 10 MIDI-SOLEIL

Anim.: Alain Montpetit et Louise-Josée Mondoux. Collaborateurs: Jacqueline Aubry-Morin (astrologie), Michel Beaudry (humour), Guy Mongrain (nouvelles sportives), Jean-Marc Chaput (littérature), Louise Beaudry (les animaux), Jacques Locasourie (historien), Michel Tausignant (spectacles) et Monica Pelouin (capsules-santé). (1h.30)

12h30

11 THE YOUNG & THE RESTLESS

(1h.)

12 SEARCH FOR TOMORROW

(8) MIDDAY NEWSLINE

(8) 22 LOVING

(SE) LE PETIT GARÇON PERDU

12h33

2 3 11 13 AVIS DE RECHERCHE

Anim.: Gaston L'Heureux. Coanim.: Aline Desjardins. — Cette semaine: Lucille Dumont, Atelier de la chanson, 1972-1973. REPRISSE.

12h45

10 MIDI-PRESSE

12h57

6 COMMUNITY NOTES

13h00

1 1 1 11 13 REFLETS D'UN PAYS

Anim.: Sylvain Dionne. De Rivière-du-Loup. LE PROGRAMME CA-TAMARAN. — Ce programme a

été élaboré à Pohnégamook, à 70 km de Rivière-du-Loup. Nouveau concept de formation en navigation sur catamaran dans le milieu des bases de plein-air. Inv.: Edwin Simms, directeur général de la Base de Pohnégamook. — LE DOMAINE FORGET DE ST-IRÈNE. — Les origines et l'histoire du domaine Forget, érigé à la fin du siècle par Sir Rodolphe Forget, qui en avait fait sa résidence d'été. Inv.: Mme Thérèse Bouteil, fille du menuisier de Sir Rodolphe Forget, et François Bernier, directeur artistique du domaine. SIR JOHN A. MACDONALD. — Visite de la résidence d'été de Sir John A. Macdonald, ancien premier ministre du Canada. (1h.) REPRISSE.

13h15

10 THALASSA

13h30

3 7 8 10 AS THE WORLD TURNS

(FC) UNE JOURNÉE EN TAXI

13h45

4 7 8 10 CINÉ-GUIZ

Anim.: Jocelyn Cormier. ROCAMBOLE CONTRE SERVICE SECRET. (2h.15)

14h00

2 3 11 13 CINÉMA

LE FOU DU LABO. (2h.)

10 DALLAS

14h15

10 11 13 ANOTHER WORLD

(1h.)

11 22 ONE LIFE TO LIVE

(1h.)

10 AUTO-MOTO

14h30

3 7 11 CAPITOL

10 LES JEUX DU STADE

(SE) STAYING ALIVE

15h00

7 11 GUIDING LIGHT

(1h.)

10 CORONATION STREET

11 TOM & JERRY AND FRIENDS

11 22 GENERAL HOSPITAL

(1h.)

(FC) OHARA'S WIFE

15h30

10 DO IT FOR YOURSELF

Anim.: Mary Bellows.

11 TRANZOR-Z

15h55

11 LE THÉÂTRE DE BOUYARD

16h00

2 3 11 13 LES CONTES DE LA FORÊT VERTE

3 STAR TREK SUMMER FESTIVAL

(1h.)

10 11 13 FORUM

Anim.: Jean Cournoyer et Matthias Rioux. (1h.)

10 11 13 CANADIAN REFLECTIONS

(1h.)

10 11 13 THE DATING GAME

7 SCOOBY DOO

8 WHEEL OF FORTUNE

Anim.: Pat Sajak.

10 11 13 POLICE WOMAN

(1h.)

10 11 13 LES SATTELOPPETTES

Anim.: Claude Steben.

10 11 13 MUSIC VISION

10 11 13 THE MASTERS OF THE UNIVERSE

(1h.)

10 11 13 DAYS OF OUR LIVES

(1h.)

10 11 13 THE DON HARRON SHOW

Inv.: Les humoristes John Byner et Larry Horowitz, l'acteur Carl Weather et l'athlète Rick Hansen. (1h.)

13h15

10 THALASSA

13h30

3 7 8 10 AS THE WORLD TURNS

(FC) UNE JOURNÉE EN TAXI

13h45

4 7 8 10 CINÉ-GUIZ

Anim.: Jocelyn Cormier. ROCAMBOLE CONTRE SERVICE SECRET. (2h.15)

14h00

2 3 11 13 CINÉMA

LE FOU DU LABO. (2h.)

10 DALLAS

14h15

10 11 13 ANOTHER WORLD

(1h.)

11 22 ONE LIFE TO LIVE

(1h.)

10 AUTO-MOTO

14h30

3 7 11 CAPITOL

10 LES JEUX DU STADE

(SE) STAYING ALIVE

15h00

7 11 GUIDING LIGHT

(1h.)

10 CORONATION STREET

11 TOM & JERRY AND FRIENDS

11 22 GENERAL HOSPITAL

(1h.)

(FC) OHARA'S WIFE

15h30

10 DO IT FOR YOURSELF

Anim.: Mary Bellows.

11 TRANZOR-Z

15h55

11 LE THÉÂTRE DE BOUYARD

11 LE PARADIS DES CHEFS

LE PRÉSIDENT DES CHEFS. — Son Excellence Nana Agyemang Bodu, le président de la Chambre nationale des chefs au Ghana.

3 PEOPLE'S COURT

Avec le juge Joseph Wapner.

10 11 13 THREE'S COMPANY

Anim.: Jean Cournoyer et Matthias Rioux. (1h.)

10 11 13 M*A*S*H

7 WHEEL OF FORTUNE

Anim.: Pat Sajak.

10 11 13 BENSON

10 11 13 LE CORPS HUMAIN

LE JOURNAL

18h00

10 11 13 CE SOIR

Les grands titres des nouvelles nationales et internationales suivis d'un bulletin régional. Anim.: Marie-Claude Lavallée. Météo: Jocelyne Blouin. — Les actualités régionales. Anim.: Pierre Maisonneuve.

SPORTS

Il défait Ivan Lendl en deux manches 7-5 et 6-3

McEnroe conserve son championnat

MARC DELBÈS

(PC) — Une semaine avant le début des Internationaux de tennis des États-Unis, l'Américain John McEnroe a pris l'ascendant sur son rival de toujours, le Tchèque Ivan Lendl.

McEnroe a en effet défendu avec succès son titre des Internationaux du Canada, hier après-midi, au stade de tennis Jarry, en défaisant Lendl 7-5, 6-3 dans une rencontre qui a duré une heure et 40 minutes.

Le numéro un mondial confirme donc son retour en forme puisqu'il avait réservé un sort identique à Lendl, la semaine dernière, au tournoi de Stratton Mountain — victoire de 7-6 (7-4), 6-2.

McEnroe a maintenant remporté 14 victoires en 25 affrontements con-

tre Lendl et il a enlevé les trois derniers tournois que les deux hommes ont disputés sur une surface rapide (U.S. Open en 1984, Stratton Mountain et Montréal).

«Je suis content de ma victoire mais je suis surtout satisfait de l'amélioration de mon jeu, a précisé McEnroe à l'issue de son triomphe. C'est encourageant à l'approche des Internationaux des États-Unis où j'ai l'intention de défendre mon titre avec succès».

McEnroe a, de son propre aveu, mieux joué que la semaine dernière, même s'il a expliqué que les conditions climatiques lui avaient compliqué la tâche.

«Le vent était un facteur à considérer et lorsqu'il souffle comme c'était le cas aujourd'hui, mon jeu s'en trouve quelque peu affecté».

Les quelque 10,000 spectateurs

présents à cette finale ont été choyés. Les deux joueurs ont démontré qu'ils étaient au sommet de leur forme.

McEnroe, qui avait réalisé 13 as à la veille en demi-finale contre Jimmy Connors, a continué à bien faire dans ce domaine mais il a reçu une réplique tout aussi vive de Lendl.

Devant la puissance des services de son adversaire, McEnroe s'est montré prudent, hésitant quelque peu à se porter en attaque. Pendant ce temps, Lendl abandonnait son style conservateur à l'occasion pour employer sa volée.

«J'ai effectivement utilisé davantage ma volée sur mon service, a révéilé Lendl. La semaine dernière, je l'avais joué depuis les lignes de fond et j'ai tenté de varier ma stratégie. Pour espérer le battre, il faut prendre quelques risques».

Les deux joueurs ont conservé jalousement leur service et il a fallu attendre le 12e jeu avant que McEnroe obtienne le bris et l'emportait ainsi à l'arraché 7-5.

Lendl aurait pu renverser la vapeur dès le troisième jeu de la deuxième manche lorsqu'il a profité de deux balles de bris en sa faveur.

Mais Lendl a perdu son calme lorsque l'arbitre J. Shales a décidé de rejouer le point sur un jeu serré. Le Tchèque a pris le chemin de sa chaise et a demandé l'intervention du superviseur du conseil des joueurs.

Après une brève interruption, Lendl est revenu au jeu sans pour autant avoir eu gain de cause. Visiblement troublé par la tournure des événements, il n'a plus démontré la même concentration et McEnroe a finalement comblé le déficit et remporté le jeu.

«J'étais furieux contre l'arbitre, a précisé Lendl. Je voulais parler au superviseur et c'est pour cette raison que je suis allé m'asseoir. Je peux comprendre qu'un juge de lignes commette une erreur de jugement, mais que l'arbitre refuse de trancher la question, c'est inacceptable. C'est pour cette raison que j'ai demandé un changement d'arbitre».

Lendl a provoqué sa propre perte au huitième jeu en commettant deux fautes consécutives. McEnroe en a profité pour faire le bris et prendre une avance de 5-3. Par la suite, ce ne fut qu'une affaire de formalité.



John McEnroe exhibe fièrement le trophée qu'il vient de remporter aux Internationaux de tennis du Canada en défaisant en finale Ivan Lendl en deux manches 7-5 et 6-3.

BASEBALL

Ligue Nationale

Samedi
Philadelphie 10, Chicago 4
San Francisco 5, L. Angeles 2
New York 4, Pittsburgh 3
Montreal 5, St. Louis 4
Cincinnati 8, Houston 0
Hier
Pittsburgh 5, New York 0

Ligue Américaine

Samedi
Kansas City 4, Toronto 2
New York 3, Boston 1
Minnesota 2, Seattle 0
Chicago 12, Milwaukee 7
Detroit 7, Cleveland 5
Baltimore 9, Texas 2
Californie 9, Oakland 5
Hier
Toronto 10, Kansas City 6
Detroit 4, Cleveland 0
New York 4, Boston 2
Texas 3, Baltimore, remis
Seattle 7, Minnesota 2
Chicago 8, Milwaukee 4
Oakland 4, Californie 3

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	70	45	609	—
NEW YORK	70	45	609	—
MONTREAL	67	50	573	4
CHICAGO	56	59	487	14
PHILADELPHIE	54	62	466	16 1/2
PITTSBURGH	35	79	307	34 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	69	46	600	—
SAN DIEGO	62	54	534	7 1/2
CINCINNATI	60	54	526	8 1/2
HOUSTON	54	61	470	15
ATLANTA	49	65	430	19 1/2
SAN FRANCISCO	45	71	388	24 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
TORONTO	73	44	624	—
NEW YORK	67	48	583	5
DETROIT	63	53	543	9 1/2
BALTIMORE	60	54	526	11 1/2
BOSTON	57	58	496	15
MILWAUKEE	52	62	456	19 1/2
CLEVELAND	38	78	328	34 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	67	50	573	—
KANSAS CITY	63	51	553	2 1/2
OAKLAND	62	55	530	5
CHICAGO	57	57	500	8 1/2
SEATTLE	55	63	466	12 1/2
MINNESOTA	53	63	447	13 1/2
TEXAS	42	73	365	24

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Jeudi
Ottawa 17, Sask'wan 4
Vendredi
Montréal 28, Toronto 10

Samedi

Calgary 35, C-Brit' que 32

Hier

Winnipeg 28, Hamilton 10

LIGUE CANADIENNE

Section Est	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	7	5	2	0	160	131	10
OTTAWA	6	3	3	0	123	188	6
TORONTO	7	3	4	0	185	182	6
HAMILTON	6	1	5	0	107	165	2
Section Ouest	pj	g	p	n	pp	pc	pts
C-BRITANNIQUE	6	5	1	0	209	100	10
WINNIPEG	6	4	2	0	171	122	8
SASKATCHEWAN	6	3	3	0	150	135	6
EDMONTON	6	3	3	0	151	169	6
CALGARY	6	1	5	0	102	166	2

Les trappeurs

g	p	pp	cc	moy.
Brooks	442	119	69	10.269
Butera	442	119	69	10.269
Dawson	381	104	62	14.273
Fitzgerald	260	52	31	5.200
Wallach	171	49	22	1.287
Law	368	97	37	2.264
Nicosia	71	12	1	1.169
Raines	428	129	23	6.301
Shines	32	4	2	0.125
Thompson	120	4	2	0.242
Wallach	406	108	58	11.266
Wasington	165	44	17	1.267
Webster	102	25	11	5.245
Winnham	229	53	19	2.264
Wohlford	98	20	12	1.204

Bats volés: Raines 48, Win-

ningham 18, Dawson 8, Washington, Brooks, Wallach 6, Webster, Law 5, Fitzgerald, Francona 4, Nicosia, Wohlford 1.

Les lanceurs

g	p	mi	pp	rb	m	pp	pts
Burke	8-0	802	14	54	1.56		
Gulickson	11-8	1190	47	43	3.55		
Hesketh	10-5	1531	43	110	2.52		
Laskey	5-12	1241	55	44	3.98		
Lucas	4-2	462	15	23	2.77		
Palmer	6-9	1182	50	93	3.79		
Reardon	2-5	640	19	51	2.67		
Roberge	2-1	470	13	26	2.49		
Schatzeder	2-4	760	32	44	3.79		
SiClair	4-2	472	14	24	2.64		
Smith	14-4	1660	51	96	2.77		
Younans	1-0	232	5	19	1.90		

Victoires préservées: Reardon,

31, Burke, 5, Roberge 2.

GUY ROBILLARD

ST. LOUIS (PC) — Les Expos ne sont décidément pas des lâcheurs.

Après avoir perdu un premier match à St. Louis, ils ont battu samedi le lanceur le plus «hot» de la ligue en John Tudor et ils sont venus à bout hier de leur bête noire Joaquín Andujar, qu'ils ont empêché de sa- vourer une 20e victoire devant 39,813 spectateurs.

Les Expos ont remporté, 6-5 en 10 manches, un deuxième match serré en trois jours contre les Cards et ils sont rentrés à Montréal à quatre parties de la première position, co-détenues par les Cards et les Mets de New York, qu'ils recevront ce soir.

C'est un simple de deux points de Terry Francona, contre le gaucher Ken Dailey, qui a procuré la victoire

aux Expos.

«Jim Wohlford était mon dernier frappeur disponible, a expliqué le gérant Buck Rodgers, et j'ai toujours dit que Tito pouvait frapper les gauchers».

Les Expos avaient quitté Montréal à cinq parties de la tête mais ont gagné cinq fois en sept matches à Chicago et St. Louis pour atteindre l'objectif qu'avait fixé Rodgers. Les Expos ont pris avantage de sept coups sûrs hier contre 12 pour les Cards qui ont toutefois commis deux erreurs.

Le match d'hier a été éternel à surveiller.

«C'est le fun d'être partie d'une course au championnat, a souligné Rodgers. Les équipes à 20 matches de la tête ne vivent pas ces moments d'excitation».

La défaite est allée à la fiche d'An-

Samedi

ST-LOUIS	ab	p	cs	pp	cc	moy.
Raines cg	4	2	0	0	0	1.0
UWshn lb	3	0	0	0	0	0.0
Francon lb	1	0	0	0	0	0.0
Dawson cg	3	0	1	2	1	3.1
Brooks ac	4	0	0	0	0	1.1
Low lb	4	2	0	0	0	0.0
Wallach 3b	4	1	1	0	0	3.0
Reardon lb	4	2	0	0	0	0.0
Webster cg	3	0	2	2	0	0.0
Winnham cg	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	3	0	1	0	0	1.0
Fitzgerald lb	1	0	0	0	0	1.0
Younans lb	3	0	0	0	0	0.0
Nicosia lb	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	0	0	0	0	0	0.0
Whitford lb	1	0	1	1	0	1.0
Lucas p	0	0	0	0	0	0.0
Totaux	34	51	5	15	4	3.0

Montreal

ST-LOUIS	ab	p	cs	pp	cc	moy.
Raines cg	4	2	0	0	0	1.0
UWshn lb	3	0	0	0	0	0.0
Francon lb	1	0	0	0	0	0.0
Dawson cg	3	0	1	2	1	3.1
Brooks ac	4	0	0	0	0	1.1
Low lb	4	2	0	0	0	0.0
Wallach 3b	4	1	1	0	0	3.0
Reardon lb	4	2	0	0	0	0.0
Webster cg	3	0	2	2	0	0.0
Winnham cg	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	3	0	1	0	0	1.0
Fitzgerald lb	1	0	0	0	0	1.0
Younans lb	3	0	0	0	0	0.0
Nicosia lb	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	0	0	0	0	0	0.0
Whitford lb	1	0	1	1	0	1.0
Lucas p	0	0	0	0	0	0.0
Totaux	34	51	5	15	4	3.0

Montreal

ST-LOUIS	ab	p	cs	pp	cc	moy.
Raines cg	4	2	0	0	0	1.0
UWshn lb	3	0	0	0	0	0.0
Francon lb	1	0	0	0	0	0.0
Dawson cg	3	0	1	2	1	3.1
Brooks ac	4	0	0	0	0	1.1
Low lb	4	2	0	0	0	0.0
Wallach 3b	4	1	1	0	0	3.0
Reardon lb	4	2	0	0	0	0.0
Webster cg	3	0	2	2	0	0.0
Winnham cg	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	3	0	1	0	0	1.0
Fitzgerald lb	1	0	0	0	0	1.0
Younans lb	3	0	0	0	0	0.0
Nicosia lb	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	0	0	0	0	0	0.0
Whitford lb	1	0	1	1	0	1.0
Lucas p	0	0	0	0	0	0.0
Totaux	34	51	5	15	4	3.0

Montreal

Point victorieux — Webster (1).

E—Clark 2, DJ—St-Louis 2, L88—Montréal 6,

St-Louis 8, 28—Low, Landrum, 38—Wohlford,

BV—Raines (47), Coleman (82), Herr (23), O'Smith

2 (16), S—Francona, Winningham, Coleman, BS—

Dawson.

Dimanche

ST-LOUIS	ab	p	cs	pp	cc	moy.
Raines cg	3	2	2	0	0	1.1
Low lb	4	2	1	0	0	0.0
Dawson cg	4	0	1	2	1	3.1
Brooks ac	4	0	0	0	0	1.1
Low lb	4	2	0	0	0	0.0
Wallach 3b	4	1	1	0	0	3.0
Reardon lb	4	2	0	0	0	0.0
Webster cg	3	0	2	2	0	0.0
Winnham cg	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	3	0	1	0	0	1.0
Fitzgerald lb	1	0	0	0	0	1.0
Younans lb	3	0	0	0	0	0.0
Nicosia lb	0	0	0	0	0	0.0
Burke lb	0	0	0	0	0	0.0
Whitford lb	1	0	1	1	0	1.0
Lucas p	0	0	0	0	0	0.0
Totaux	34	51	5	15	4	3.0

Montreal

tie 149, Caillet-Lavallée (583-6273) : « Jamais dans cent ans » comédie musicale, 12 personnes sur scène, dir. musicale François Harel, m. s. Maurice Côté, du 21 juin au 2 sept. mar. au ven. 22h30, sam. 19h 30 et 22h30.	sept. mar. au ven. 19h30 et 22h.
THÉÂTRE DI	
771-6669) : « Le	
de Jean Barbeau	
Provost, du 9 j	
mar. au sam.	
CASINO DU	
CHELIEU :	
levora (418-66	
tre de Ma Blon	
présente « He	
platté » de A	
Sylvie Prêgès	
Mossan, du 23	
dim. au 21 ju	
sept. mar. au	